

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP·AUX·DIAMANTS

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC
DE 1864 REVISITÉE



Les Pères de la Confédération (détail)
Rex Wood



LA CULTURE EN REVUES

ARTS VISUELS
CINÉMA
CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ
HISTOIRE ET PATRIMOINE
LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE
THÉORIES ET ANALYSES

ART LE SABORD | CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC MEDIA | INTER | VIE DES ARTS | ZONE OCCUPÉE

24 IMAGES | CINÉ-BULLES | CINÉMAS | SÉQUENCES

BRÈVES LITTÉRAIRES | CONTRE-JOUR | ESTUAIRE | EXIT |

JET D'ENCRE | LES ÉCRITS | MŒBIUS | VIRAGES | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE

À BÂBORD! | L'ACTION NATIONALE | LIBERTÉ | L'INCONVÉNIENT | NOUVEAU PROJET | NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME |

QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS

CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC | MAGAZINE GASPÉSIE

LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LIVRE D'ICI | LURELU | NUIT BLANCHE | SPIRALE

CIRCUIT | JEU REVUE DE THÉÂTRE | LES CAHIERS DE LA SQRM

ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN | ÉTUDES LITTÉRAIRES | INTERMÉDIALITÉS | TANGENCE | VOIX ET IMAGES

LES REVUES
CULTURELLES QUÉBÉCOISES
SODEP.QC.CA

sodep
Société de développement
des périodiques
culturels québécois



Cornelius Krieghoff, *Chasseur indien*, 1858, huile sur toile, 28.4 x 23.2 cm, Musée national des beaux-arts du Québec, 1934.259. Photographie: Jean-Guy Kérouak

le fléché

bien plus qu'une ceinture!

EXPOSITION - DU 19 MARS AU 14 DÉCEMBRE

Découvrez le fléché, une technique de tissage au doigt typiquement québécoise!

Commissaires: Yvette Michelin et Claude Corriveau

Démonstrations de la technique du fléché

Les 20 et 21 septembre, de 13 h 30 à 15 h 30

Visites animées pour les groupes disponibles en tout temps, réservation nécessaire

MAISON DES JÉSUITES DE SILLERY

2320, chemin du Foulon, Québec (Québec)

418 654-0259

www.maisonsdupatrimoine.com

www.facebook.com/MaisonsDuPatrimoine

Culture
et Communications
Québec



VILLE DE
QUÉBEC
Arrondissement de
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

EXPOSITION

Les familles souches de Sainte-Foy

30 avril au 14 décembre 2014

Commissaires: Denyse Légaré et Paul Labrecque

Mardi 21 octobre à 19 h 30

La maison Routhier, survivante depuis
le XVIII^e siècle à Sainte-Foy

Conférence par Yvan Fortier, organisée par
la Société d'histoire de Sainte-Foy



Joseph Légaré, *L'Église de Sainte-Foy*, 1855, huile sur toile, Musée de la civilisation, collection du Séminaire de Québec, 1991.34.



Entrée libre

www.maisonsdupatrimoine.com

www.facebook.com/MaisonsDuPatrimoine

CENTRE D'INTERPRÉTATION
HISTORIQUE DE SAINTE FOY

2825, chemin Sainte-Foy
418 654-4576

Entente de
développement culturel



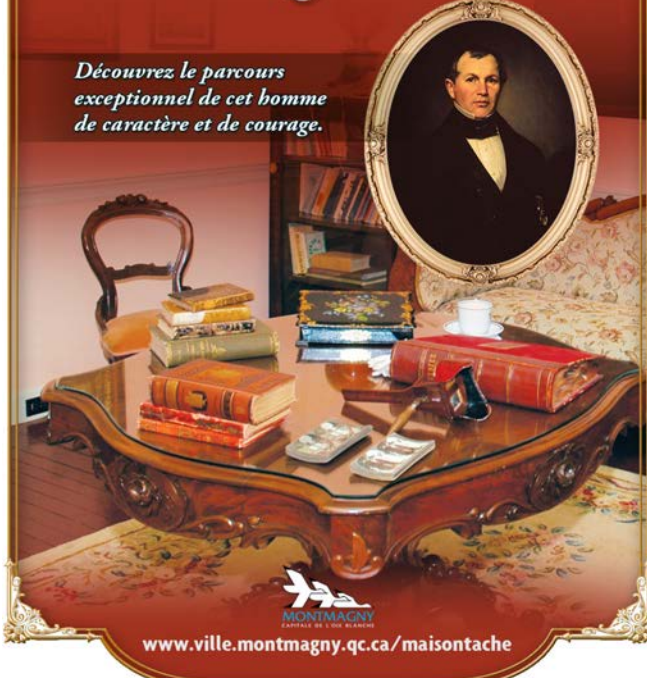
Culture
et Communications
Québec

*L'Église et la Franc-Maçonnerie
au Québec*

Louise Courteau
é d i t r i c e

Maison
SIR ÉTIENNE-PASCHAL-TACHÉ

*Découvrez le parcours
exceptionnel de cet homme
de caractère et de courage.*




www.ville.montmagny.qc.ca/maisontache



La SGCF vous convie à un colloque dont le thème est **Les forts français en Amérique du Nord**, au cours duquel cinq conférenciers de prestige développeront divers aspects de cette réalité liés à l'occupation du territoire au temps de la Nouvelle-France. Soyez des nôtres le 26 octobre prochain. Cette activité aura lieu à l'Hôtel Universel situé au 5000 rue Sherbrooke est, à Montréal, Qc. Pour toutes informations supplémentaires, consultez notre site web à : www.sgcf.com

www.sgcf.com



Société de généalogie de Québec

En 1702, un document nous apprend qu'elle s'est retirée chez ses fils, Jacques et Jean-Baptiste, à Saint-Joachim. En compagnie de ses deux fils, elle se d... pour le reste de ses



40 ans

Revue officielle au service de ses membres depuis 40 ans
www.sgq.qc.ca

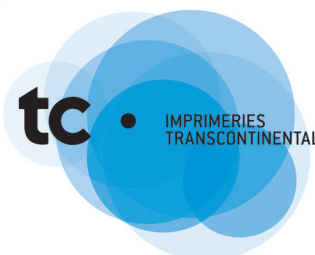


» Vers un monde meilleur

Chez Imprimeries Transcontinental, nous préparons un monde meilleur pour les générations présentes et futures grâce à des pratiques commerciales durables qui protègent l'environnement. De l'utilisation de papiers recyclés et d'encre végétale à l'obtention de la certification FSC, en passant par nos pratiques de production respectueuses de l'environnement, nous améliorons le monde d'aujourd'hui pour assurer un avenir meilleur.

Transcontinental Québec,
fière partenaire de la Revue Cap-aux-Diamants

jean.francois.bedard@tc.tc



Prémédia • Impression • Finition • Distribution

CLIN D'ŒIL

**GALERIE D'ART
MONT SAINTE-ANNE**
1, boulevard du Beau-Pré
Beaupré
418 827-4433
galeriemontsanne.com

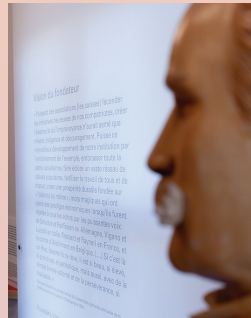


Giovanni Gerometta, *Rendez-vous*.
Huile, 24" X 36"

Profitez de l'automne pour découvrir le magnifique écrin naturel de la galerie ainsi que son jardin de sculptures.

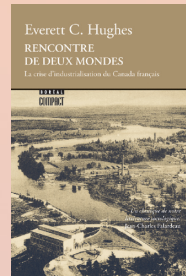
**MAISON
ALPHONSE-DESJARDINS**
6, rue du Mont-Marie
Vieux-Lévis
418 835-2090, poste 6400
desjardins.com/maisonalphonse-desjardins

Intérieur ancien (1906)
* Nouvelle exposition :
L'empreinte d'un couple
* Ouvert toute l'année * Entrée libre



Société historique Alphonse-Desjardins
Photographie : Xavier Duchez

RENCONTRE DE DEUX MONDES
Everett C. HUGHES
Une réédition importante,
en librairie le 7 octobre



Boréal compact n° 276 • 432 pages
17,95 \$ • PDF et ePub : 12,99 \$

Considérée comme un classique parmi les textes issus de la prestigieuse École de Chicago, cette monographie consacrée à Drummondville a marqué d'une pierre blanche l'étude des mutations de la culture canadienne-française. Depuis longtemps introuvable, elle est de nouveau disponible en « Boreal compact ».

**MUSÉE DE
LA MÉMOIRE VIVANTE**
710, avenue de Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli
418 358-0518
memoirevivante.org
information@memoirevivante.org



Musée de la mémoire vivante
Photo : Judith Douville, 2013.

Un trio de nouvelles expositions à découvrir et un millier de récits d'épisodes et de témoignages de vie vous raviront. Ouvert à l'année pour les visiteurs, le Musée accueille tous ceux et celles qui désirent préserver de l'oubli des savoirs et des pratiques.

**MUSÉE ROYAL 22^E RÉGIMENT/
CITADELLE DE QUÉBEC**
Côte de la Citadelle
Vieux-Québec
418 694-2815
lacitydelle.qc.ca



Quand l'art raconte la guerre ...
L'exposition *La Grande Guerre vue par les peintres français* - Œuvres du musée de l'Armée-Paris présente un pan méconnu de la Première Guerre mondiale: son art. Dès 1914, la France dépêche des artistes pour peindre et dessiner des scènes vues au front ou à partir de photos dévoilant la vie des soldats, les tranchées, la dévastation et la mort. Jusqu'au 11 novembre 2014.

**MUSÉE MARGUERITE-
BOURGEOYS**
400, rue Saint-Paul Est
Vieux-Montréal
514 282-8670
marguerite-bourgeois.com/quindon

**D'ombres et de lumière –
Arthur Guindon et son œuvre**

Exposition présentée jusqu'au 29 mars 2015



Le Génie du Lac des Deux-Montagnes, c. 1910-1923,
huile sur toile, Collection des Prêtres de Saint-Sulpice de
Montréal

**LHN DE LA MAISON SIR
ÉTIENNE-PASCHAL-TACHÉ**
143, rue St-Jean-Baptiste Est
Montmagny
418 248-0993
ville.montmagny.qc.ca/maisonache

Un père de la Confédération canadienne
vous ouvre les portes de sa demeure.



Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h 30
jusqu'au 19 octobre.

MUSÉE BEAULNE
96, rue de l'Union
Coaticook
819 849-6560
museebeaulne.qc.ca
info@museebeaulne.qc.ca

Le Musée Beaulne loge dans le Château Norton, une résidence bourgeoise classée monument historique. Des expositions variées y sont présentées tout au long de l'année.



Presses de l'Université Laval



Michel O'Neill

L'ÉPOPÉE DES PETITS FRÈRES DE LA CROIX

*Histoire d'une nouvelle communauté monastique
québécoise dans l'Église catholique d'aujourd'hui*

**Découvrez l'émergence de cette
communauté monastique**

ISBN : 978-2-7637-2166-8 • 256 pages • 29,95 \$

Conseil des Arts
du Canada



Canada Council
for the Arts

Inscrivez-vous à notre infolettre au www.pulaval.com

Michel O'Neill



L'épopée des Petits frères de la Croix

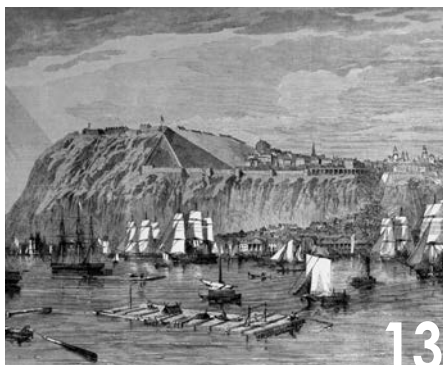
*Histoire d'une nouvelle communauté monastique québécoise
dans l'Église catholique d'aujourd'hui*

Préface de Raymond Lemieux





4



13

RUBRIQUES

DE PRÈS ET DE LOIN	35
PARCOURS HISTORIQUES	
« I'm on my Way to Canada »	
La place du Canada	
dans la musique abolitionniste	
PATRIMOINE	37
Monique Duval, pionnière de	
l'histoire de la ville de Québec	
MÉDAILLES	39
Le 275 ^e anniversaire de	
la fondation de Montréal en 1917	
EXPOSITIONS	40
Des dieux et des hommes	
PLACE AUX LIVRES	41
LIVRES REÇUS	47
AU MUSÉE NATIONAL	48
DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC	
Un grand gouverneur général	
MÉDIAS DE L'HISTOIRE	49
NOUVELLES	50
JE ME SOUVIENS	51
Il y a 400 ans : création de	
la Compagnie des marchands	
de Rouen et de Saint-Malo	
À VOTRE AGENDA	52

SOMMAIRE

Cap-aux-Diamants | n° 119 | Automne 2014

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864 REVISITÉE

MOT DE PRÉSENTATION	3
<i>par François Droüin</i>	
LES PRÉLUDES À LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC	4
<i>par Katéri Lalancette</i>	
GUERRE CIVILE AU SUD ET DISCUSSIONS	9
CONSTITUTIONNELLES AU NORD	
LE CONTEXTE NORD-AMÉRICAIN	
<i>par François Droüin</i>	
TROIS SEMAINES À QUÉBEC	13
UNE CONFÉRENCE POUR LA CONFÉDÉRATION	
<i>par Christopher Moore</i>	
ACCUEILLIR À L'ÉPOQUE VICTORIENNE	18
RÉCEPTIONS, BALS ET ÉTIQUETTE À QUÉBEC EN 1864	
<i>par Christine Chartré et Brigitte Violette</i>	
GEORGE-ÉTIENNE CARTIER	25
ET LA NAISSANCE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE	
<i>par Eugénie Brouillet</i>	
OPPOSANTS ET EXCLUS	29
ANTOINE-AIMÉ DORION ET LES ROUGES	
<i>par Jean-Claude Soulard</i>	
LES FRUITS DE LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864	32
<i>par Henri Brun</i>	



18



32



Les Pères de la Confédération
Rex Wood

Rex Wood, *Les Pères de la Confédération*, 1968, huile sur toile, 21,36 x 365,72 cm. (Collection de la Chambre des communes, Ottawa, O-09)

Un premier tableau intitulé *Les Pères de la Confédération* fut commandé au célèbre peintre Robert Harris, en 1883, et il fut exposé dans le parlement à Ottawa, en 1884. L'œuvre fut détruite lors de l'incendie de l'édifice, en 1916.

En 1964, La Confédération, Compagnie d'Assurance-vie commande à l'artiste Rex Wood une œuvre sur la même thématique pour souligner le centenaire de la Confédération canadienne de 1967.

Comportant trois personnages supplémentaires, cette création diffère de celle de Harris. Depuis 1969, le tableau de Wood fait partie de la collection patrimoniale de la Chambre des communes.

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est une production de « Les Éditions Cap-aux-Diamants inc. » et paraît quatre fois l'an.

Conseil d'administration : Yves Beaugregard, François Drouin, Sophie Imbeault, Michèle Jean, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin.

Directeur : Yves Beaugregard.

Comité de rédaction : Yves Beaugregard, François Drouin, Sophie Imbeault, Michèle Jean, Jean-Philippe Jobin, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre, Alex Tremblay, Brigitte Violette.

Comité consultatif : Marie-Josée des Rivières, Denis Gagnon, Gilles Gallichan, Madeleine Gauthier, Yves Laberge, Jacques Lacoursière, Michel Lessard, Jocelyne Mathieu, Jean-Claude Robert, Marc Vallières.

Révision des textes : Marie Chabot.

Publicité et promotion : 418 656-5040.

Secrétariat et comptabilité : Josée Alain.

Service des abonnements : Josée Alain.

Site Web et banque d'images : Jocelyn St-Pierre.

Conseiller juridique : Guy Ruel.

Collaboratrices et collaborateurs : Yves Beaugregard, Mario Bélard, Eugénie Brouillet, Henri Brun, Johannie Cantin, Christine Chartré, Jean-Nicolas De Surmont, François Drouin, Tim Foran, Diane Gaudreault, Jean-Philippe Jobin, Yves Laberge, Katéri Lalancette, Christopher Moore, Serge Pallascio, Denis Racine, Jacques Saint-Pierre, Jean-Claude Soulard, Alex Tremblay, Brigitte Violette, John Willis.

Impression : Imprimeries Transcontinental S.E.N.C.

CAP-AUX-DIAMANTS remercie l'Université Laval, la Ville de Québec, le Séminaire de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour leur soutien financier et matériel.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du programme Aide à l'éditeur de Patrimoine canadien.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 0829-7983/ISBN 978-2-924353-07-3 (PDF). Toute reproduction ou adaptation interdites sans autorisation. Envoi de publication.

N° de la convention 1372165. Port payé à Québec.

Date de parution : septembre 2014.

Indexé dans *Repère*, *Hiscabec*, *Journal of American History*, *Études canadiennes*, Érudit.org.

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est membre de la Société de développement des éditeurs de périodiques culturels québécois (SODEP) www.sodep.qc.ca.

Les opinions émises dans les articles publiés dans ce numéro n'engagent que les auteurs et non le comité de rédaction.

Ce dernier est responsable des titres, intertitres, textes de présentation, encadrés, notes, illustrations et légendes.

Correspondance :

CAP-AUX-DIAMANTS

C.P. 26, Haute-Ville,

Québec (Québec) G1R 4M8

Administration : 418 656-5040

Publicité : 418 656-5040

Courriel : revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Site Internet : www.capauxdiamants.org

Distribution : LMPI (informations : 1 800 463-3246).

Abonnements : 1 an (35 \$), 2 ans (60 \$), 1 an (45 \$) institution, 2 ans (80 \$) institution, 1 an (60 \$US) États-Unis, 1 an (80 \$CAN) étranger.



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

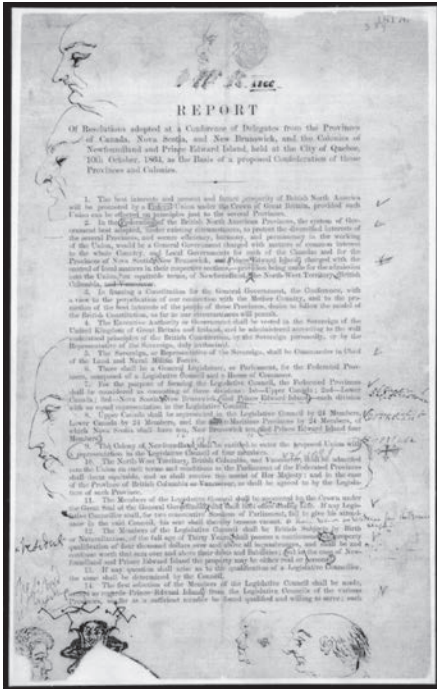
Conseil des arts
et des lettres
Québec

Entente de
développement culturel

VILLE DE
QUÉBEC

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec

LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864 REVISITÉE



Cet imprimé des 72 résolutions adoptées lors de la Conférence de Québec de 1864 a été conservé et annoté par John A. Macdonald lui-même. La date de 1866 est inscrite en haut du document. (Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Sir John A. Macdonald, Online Mikan #129056).

Les «Pères de la Confédération»! Voilà une expression consacrée pour identifier les 36 délégués qui ont participé aux conférences de Charlottetown et de Québec en 1864 et de Londres en 1866. Leurs délibérations ont conduit à l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le 1^{er} juillet 1867 et sont à l'origine de la constitution du Canada actuel. Mais le portrait est-il complet? Certains historiens ajoutent à cette liste d'autres noms pour souligner leur rôle dans l'apparition de nouvelles provinces après 1867. Pourtant, seulement onze individus sont présents à chacune de ces trois conférences initiales. Ce sont George-Étienne Cartier, Hector-Louis Langevin et Alexander T. Galt du Bas-Canada, Adam George Archibald, William A. Henry, Jonathan McCully et Charles Tupper de la Nouvelle-Écosse, John Mercer Johnson et Samuel L. Tilley du Nouveau-Brunswick, John A. Macdonald et William McDougall du Haut-Canada. Alors ces hommes sont-ils les seuls véritables fondateurs du Canada? Et qu'en est-il de leurs épouses? Devrait-on parler aussi des «Mères de la Confédération»? Les recherches récentes des historiennes Christine Chartré et Brigitte Violette montrent que les réceptions mondaines, les bals et la présence des femmes jouèrent un rôle étonnant dans l'aboutissement des travaux, à la Conférence de Québec du moins...

Cent cinquante ans plus tard, le moment est donc venu de revoir les événements pour mieux comprendre comment a émergé la Confédération canadienne. À tout seigneur, tout honneur, *Cap-aux-Diamants* s'arrête aujourd'hui spécifiquement sur la Conférence de Québec de 1864. Plusieurs considèrent que c'est la plus importante, car c'est là que le consensus a

été établi pour adopter le texte des 72 résolutions à la base de l'AANB de 1867. Le lecteur trouvera aussi dans cette livraison une présentation par Katéri Lalancette des événements politiques ayant servi de prélude à la conférence. De plus, l'auteur de ces lignes propose une nouvelle approche pour comprendre la conférence en montrant l'importance du contexte international dans lequel elle se déroule.

Bref, lorsqu'on examine ce que veut dire «Pères de la Confédération», force est de constater que l'expression bat de l'aile. La lecture de ce numéro risque de renforcer cette perception. Le constitutionnaliste Henri Brun démontre qu'un des fruits de la Conférence de Québec est bien une fédération et non une confédération. Il est appuyé en ce sens par la professeure Eugénie Brouillet dans son texte sur le rôle de George-Étienne Cartier, dont la vision du fédéralisme canadien a entraîné le consensus qui en a rendu l'existence possible. Mais la Conférence de Québec de 1864 est plus que cela! Durant trois semaines, les délégués, leurs familles, les journalistes et une foule de lobbyistes font vibrer la capitale au rythme des pourparlers constitutionnels. Toute cette activité est décrite par l'historien Christopher Moore qui livre en primeur aux lecteurs de *Cap-aux-Diamants* une synthèse de son étude sur le sujet, à paraître prochainement. Enfin, revisiter la Conférence de Québec de 1864 oblige aussi à revoir la position des opposants, principalement les rouges dirigés par Antoine-Aimé Dorion comme le fait dans son article, le spécialiste de la question, Jean-Claude Soulard.

Bonne lecture!

**FRANÇOIS DROÛIN HISTORIEN
ET ÉDITEUR DÉLÉGUÉ**

LES PRÉLUDES À LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC

par Katéri Lalancette

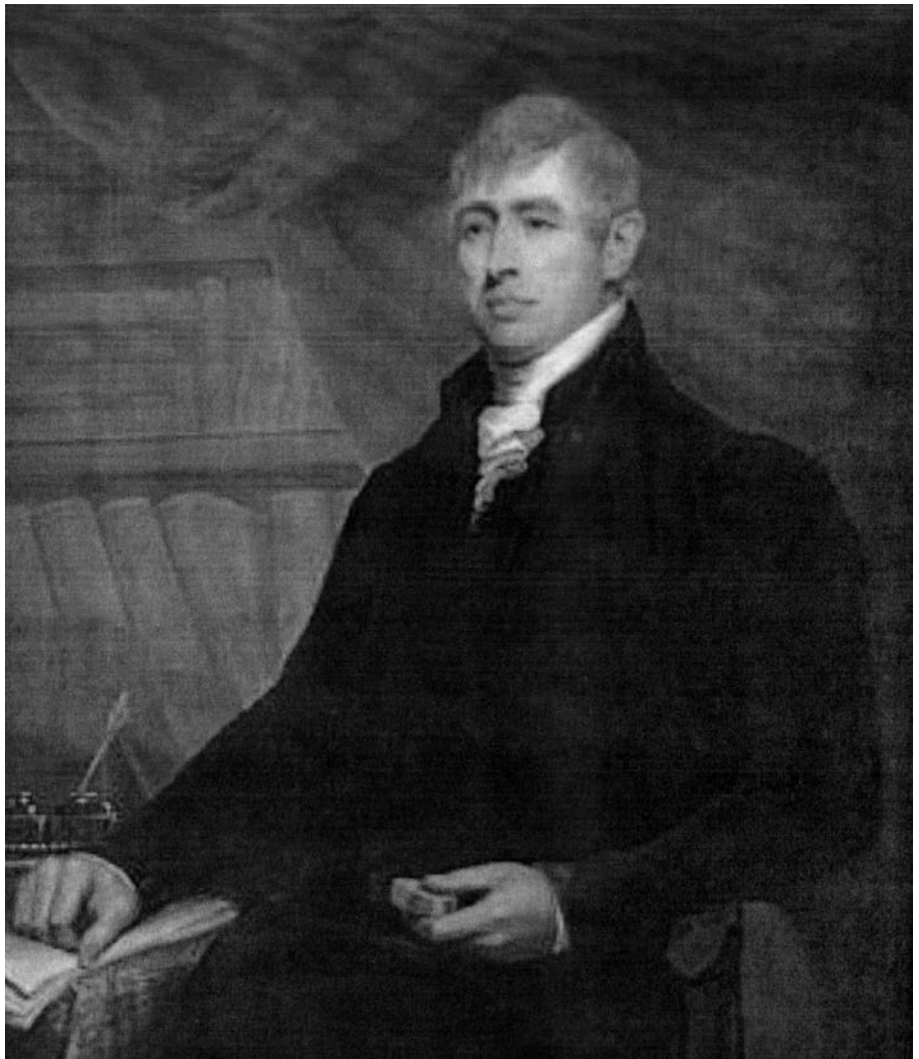
Le 10 octobre 1864 s'ouvre la Conférence de Québec, qui se tient au parlement de la côte de la Montagne. Les délégués des Provinces maritimes et de la province du Canada y adoptent les résolutions qui seront à la base de la Confédération canadienne.

Si le principe d'une union fédérative canadienne s'est concrétisé en 1867, de multiples projets visant à unir par des liens fédéraux les colonies britanniques de l'Amérique du Nord ont été élaborés depuis la conquête de la Nouvelle-France. L'union des deux Canadas, en 1840, précipite les événements favorisant une union plus large des colonies britanniques.

LES PREMIERS PROJETS COLONIAUX

Dans un mémoire rédigé vers 1767, William Smith, un loyaliste new-yorkais, lance l'idée de créer une union parlementaire des colonies américaines, en incluant les nouvelles acquisitions coloniales suivant la Proclamation royale de 1763. Dans ce projet, Smith voyait un Parlement de l'Amérique du Nord de type bicaméral dans lequel des représentants de toutes les colonies, dont la province de Québec, la Nouvelle-Écosse et les treize colonies américaines, auraient siégé. Le projet de Smith est communiqué au ministre britannique George Grenville, mais il n'y a pas de suite.

Plus tard, en 1784, l'ingénieur britannique Robert Morse, chargé par le gouverneur Guy Carleton d'enquêter sur la défense militaire de la Nouvelle-Écosse, propose une union des colonies britanniques. Dans son rapport, il suggère que la capitale soit sur l'île du Cap-Breton.



En Nouvelle-Écosse, Richard John Uniacke propose au gouvernement britannique de créer *The United Provinces of British America*, en 1826. Ce projet prévoit que chaque entité aurait un gouvernement local et qu'un gouvernement central s'occuperait des compétences générales. Le projet laissait la porte ouverte à l'entrée de nouvelles provinces. Selon Uniacke, ce plan de confédération permettrait aux colonies de rester fidèles à la métropole britannique. Le projet reste dans les archives britanniques, mais il demeure dans la mémoire de plusieurs hommes politiques qui s'y référeront à de nombreuses occasions. (http://en.wikipedia.org/wiki/Richard_John_Uniacke#mediaviewer/File:RichardJohnUniackeByRobertField.jpg).

Le même William Smith, devenu juge en chef de la province de Québec, adresse en 1790 une lettre à Carleton dans laquelle il soumet un nouveau plan de

confédération pour les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Au même moment, les membres du Parlement de la Grande-Bretagne réfléchissent à

la possibilité de diviser la province de Québec avec l'adoption de l'Acte constitutionnel. Pour Smith, placer sous une direction générale les colonies britanniques permettrait « la sauvegarde des intérêts communs et de la sécurité de toutes les divisions de l'Empire ».

Au XIX^e siècle, le gendre de Smith, le juge en chef Jonathan Sewell, propose lui aussi divers plans d'union des possessions britanniques en Amérique du Nord. Il prépare un mémoire sur la question en 1807 et publie deux brochures en 1814 et en 1824.

En 1822, alors que Londres étudie un *bill* sur le partage des recettes douanières entre le Bas et le Haut-Canada, des marchands britanniques, des bureaucrates et des hommes proches du gouverneur George Ramsay, comte de Dalhousie, souhaitent modifier la constitution sans débat public afin d'unir les deux Canadas. Un projet de loi est secrètement préparé par Edward Ellice, député à la Chambre des communes de Londres. Ellice convainc le secrétaire d'État aux Colonies de le présenter.

Or, en Grande-Bretagne, l'opposition whig s'oppose à un tel projet et la manœuvre d'Ellice et des bureaucrates canadiens est dénoncée publiquement. Dans les deux Canadas, une marée d'opposition s'élève contre l'Union. Une pétition recueille 60 000 noms au Bas-Canada et reçoit l'appui du clergé catholique. La Chambre d'assemblée du Bas-Canada envoie Louis-Joseph Papineau et John Neilson à Londres pour plaider la cause des Canadiens. Le projet de loi britannique est retiré.

Au même moment, John Beverly Robinson, juge en chef du Haut-Canada et pilier du *Family Compact*, soumet un plan d'union de toutes les colonies britanniques à des hommes politiques britanniques. En 1823, il publie une brochure sur le sujet à Londres. Malgré ses échecs, il revient à la charge en 1824 et en 1840.

D'autres hommes politiques haut-canadiens proposent des projets similaires, comme l'évêque John Strachan



John George Lambton, 1^{er} comte de Durham (1729-1840). (Bibliothèque et Archives Canada / C-121841).

(1822), William Lyon Mackenzie (1824 et 1826), le radical Robert Fleming Gurlay (1826), John Arthur Roebuck (1837, 1838 et 1849) et Henry Sherwood (1838).

Avec les soulèvements de 1837 et de 1838, Londres décide d'effectuer des changements constitutionnels importants dans ses colonies canadiennes. L'idée fédérative sera encore une fois mise de l'avant, mais rapidement laissée de côté.

LES PROJETS BRITANNIQUES

Le 10 février 1838, à la suite des rébellions du Bas-Canada, Londres suspend l'Acte constitutionnel de 1791 et met en place un Conseil spécial pour administrer temporairement la province. Le 29 mai 1838, John George Lambton, 1^{er} comte de Durham, entre en fonction

à titre de gouverneur en chef des colonies de l'Amérique du Nord britannique et de commissaire enquêteur.

Investi de pouvoirs extraordinaires, Durham emploie ses quelques mois passés dans la colonie à l'étude de la situation politique canadienne. Son rapport est officiellement déposé à la Chambre des communes le 11 février 1839.

Bien qu'il recommande l'union immédiate du Bas et du Haut-Canada, Durham traite longuement d'un projet d'union législative de toutes les colonies britanniques, qui conserveraient un pouvoir local restreint. Il croit qu'avec un tel projet, la question « raciale » serait réglée et que les Canadiens formeraient « un peuple fort et grand qui posséderait les moyens de s'assurer d'un bon gouvernement responsable pour lui-même ».

Le rapport de Durham soulève de nombreux débats à Londres. Plusieurs parlementaires britanniques, comme les députés Charles Buller (qui était d'ailleurs le premier secrétaire de lord Durham lors de son mandat canadien), sir Robert Peel et Daniel O'Connell et les lords Ellenborough et Wellington, déplorent que l'idée d'union fédérale soit laissée de côté. Le 30 juin 1840, à la chambre des Lords, le premier ministre William Lamb, vicomte de Melbourne, se défend en affirmant que les parlementaires londoniens ne sont pas prêts à discuter de la question de l'union fédérale des colonies.

À l'été 1840, le gouvernement retient du rapport de Durham la solution de l'union du Bas et du Haut-Canada ainsi que l'« anglification » et la mise en tutelle du Bas-Canada. C'est le début du régime de l'Union, qui dure jusqu'en 1867.

LES PROBLÈMES DANS LA PROVINCE DU CANADA

Dès sa mise en œuvre, on constate que, sans en avoir le statut, l'union législative et financière des deux Canadas fonctionne sur un mode fédéral. En pratique, il s'agit effectivement de deux Parlements – celui du Bas-Canada et celui du Haut-Canada – qui siègent ensemble ainsi que de deux administrations imposées par des régimes juridiques distincts.

Ainsi, dans le cabinet ministériel, on retrouve deux procureurs généraux et deux solliciteurs généraux, soit un pour chaque province. On met également en place deux systèmes d'éducation différents, chacune des provinces ayant son surintendant. Malgré le fait que l'on dénonce périodiquement l'union politique des deux Canadas, celle-ci fonctionne relativement bien jusqu'au milieu des années 1850.

Au cours de cette décennie, plusieurs tentatives individuelles et collectives



Antoine-Aimé Dorion, par William Notman, 1863. À la fin des années 1850, les « rouges » du Bas-Canada se positionnent en faveur de l'union fédérale. Dans un texte publié dans *Le Pays* et le *Montreal Herald*, ils affirment qu'un changement constitutionnel en faveur de la fédération est l'unique solution aux problèmes politiques de la province du Canada. Or, avec la formation de la grande coalition, en juin 1864, les libéraux bas-canadiens modifient leur prise de position. Le 8 août, lors d'une réunion spéciale, ils adoptent des résolutions dénonçant le projet de fédération des provinces et réclament le rappel de l'union législative. (www.mccord-museum.qc.ca/scripts/imageload.php?accessNumber=I-6442&Lang=2&imageID=142451)

sont faites en faveur du projet d'union de toutes les colonies britanniques. En 1850, le député Henry Sherwood publie une brochure sur le projet, tandis qu'en 1851, le député William Hamilton Merritt propose en Chambre qu'une convention provinciale soit convoquée pour dresser un projet de constitution fédérative. En 1852, une pétition des habitants des Cantons-de-l'Est est déposée au Parlement en faveur de l'union des provinces de l'Amérique britannique du Nord. En 1858, Alexander Morris publie un texte en faveur du projet. La même année, Joseph-Charles Taché publie un livre intitulé *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*.

Dans les Provinces maritimes, d'autres propositions sont faites, notamment celle de la British American League (1849), celle du gouverneur du Nouveau-Brunswick, Edmund Head (1851), et celle du chef de l'opposition de la Nouvelle-Écosse, James William Johnston (1854).

Dans la province du Canada, la représentation égale du Bas et du Haut-Canada dans le nouveau Parlement uni conduit à de nombreux débats. En 1851, un grand recensement confirme que la population du Haut-Canada a dépassé celle du Bas-Canada. Les parlementaires haut-canadiens, particulièrement les *clear grits*, exigent alors le *rep by pop*, une représentation basée sur la population. Ajoutées à cela, les difficultés liées à la constitution de 1840 poussent les parlementaires à promouvoir d'importants changements constitutionnels.

LE RÔLE DES GALT, CARTIER ET MACDONALD

C'est le député de Sherbrooke, Alexander Tilloch Galt, qui permet au projet de confédération de se mettre en branle. Le 7 juillet 1858, il propose des résolutions

afin de changer l'union législative en une fédération regroupant la province du Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Le débat sur les résolutions est toutefois ajourné avant qu'un vote ne soit pris.

Le 23 juillet 1858, le conseiller législatif Peter Boyle de la Blaquière présente un motion pour que le gouverneur Edmund Walker Head adopte les mesures nécessaires afin d'organiser une assemblée de délégués des provinces et de représentants des différents parlements pour étudier l'idée d'union fédérale. La motion du conseiller est rejetée.



Le parlement de Toronto où les parlementaires de la province du Canada siègent de 1850 à 1852, puis de 1856 à 1859. Lithographie de R. J. Hamerton, Toronto Public Library, Canadian Historical Picture Collection, 948-11-1. (www.torontopubliclibrary.ca/detail.jsp?Entt=RDMD-PICTURES-R-6131&R=DC-PICTURES-R-6131).

Quelques semaines plus tard, Galt fait son entrée au cabinet Cartier-Macdonald à titre de trésorier, à la condition que son projet de confédération soit accepté par le gouvernement. Le 7 août 1858, George-Étienne Cartier annonce que son gouvernement communiquera avec Londres et les autres provinces canadiennes pour mettre en branle ce projet.

Le 4 septembre, un comité du Conseil exécutif canadien dépose un rapport recommandant au gouverneur Head de soumettre au secrétaire d'État aux Colonies, Edward Bulwer Lytton, le projet de réunion des délégués des colonies britanniques afin de discuter d'une union fédérale.

La réponse de Lytton arrive le 26 novembre 1858. Il annonce qu'avant de convoquer une telle réunion, le gouvernement britannique veut connaître le sentiment des Provinces maritimes. Par contre, seule Terre-Neuve est intéressée à nommer des délégués. Le ministre Cartier-Macdonald est donc forcé d'ajourner le projet.

UNE CRISE POLITIQUE QUI PRÉCIPITE LES CHOSES

Le 19 mai 1864, le Parlement canadien adopte une motion du député d'Oxford-Sud, George Brown. Cette motion conduit à la nomination d'un comité spécial devant étudier les solutions à la crise qui sévit au Parlement depuis de nombreuses années, notamment à cause des demandes répétées du Haut-Canada en faveur du *rep by pop*.

Le 14 juin 1864, le rapport de ce comité spécial est déposé à l'Assemblée législative. Le comité se positionne en faveur d'un système fédératif pour les provinces de l'Amérique du Nord britannique. La même journée, le gouvernement conservateur de Taché-Macdonald est défait sur une motion de censure présentée par le libéral Antoine-Aimé Dorion. Un ministère de coalition est ensuite formé avec l'entrée au cabinet conservateur de George Brown et de deux autres collègues *clear grits* du Haut-Canada.

La « grande coalition » s'engage à faire disparaître toutes les difficultés politiques en introduisant le principe fédéral et en permettant aux Provinces maritimes et aux territoires de l'Ouest d'y être inclus. La coalition préféderative inquiète les milieux cléricaux, où l'on craint l'association des conservateurs avec Brown, l'un des ennemis les plus féroces de la nationalité canadienne-française de l'époque.

À la fin de la session parlementaire, le 30 juin 1864, le gouverneur, lord Charles Stanley Monck, annonce qu'il joindra ses efforts à ceux du gouvernement afin de préparer un plan qui sera soumis au Parlement à la prochaine session.

LA CONFÉRENCE DE CHARLOTTETOWN

Le but de la Conférence de Charlottetown est d'abord de discuter de l'union des trois Provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. À l'origine, en 1713, toutes trois faisaient partie de la

Nouvelle-Écosse. À la suite de décisions du Conseil privé de Londres, l'Île-du-Prince-Édouard est détachée de la Nouvelle-Écosse en 1769, suivie par le Nouveau-Brunswick en 1784.

Au départ, le projet de réunion, promu par le Colonial Office, était peu populaire auprès des hommes politiques des Maritimes. Certes, il signifiait la fusion des trois parlements en un seul et, donc, des pertes considérables pour les intérêts politiques locaux.

En 1864, le gouvernement canadien, mis au courant de ce projet, redonne un nouveau souffle à la conférence en demandant le statut de participant. La coalition canadienne voulait en profiter pour soumettre un projet d'union fédérale des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. La conférence est organisée en quelques semaines malgré la piètre réputation de la province du Canada dans les Maritimes, notamment en raison des querelles concernant le chemin de fer Intercolonial.

Les délégués de la province du Canada proviennent tous du gouvernement de la grande coalition, soit du Parti conservateur de John A. Macdonald et d'Étienne-Paschal Taché et des *clear grits* du Haut-Canada, dirigés par George Brown. Les rouges du Bas-Canada, qui forment l'opposition au gouvernement de coalition, sont donc privés d'une voix lors de la conférence.

Le 1^{er} septembre 1864, les délégations de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la province du Canada arrivent à Charlottetown, accueillies par celle de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Canadiens se joignent rapidement aux discussions et soumettent leur projet de confédération générale.

LES PROPOSITIONS CANADIENNES

Ce sont John A. Macdonald et George-Étienne Cartier qui présentent les grandes lignes des propositions canadiennes. Le premier insiste sur les pouvoirs accordés au gouvernement central tandis que le second met l'accent sur le besoin des



Le 1^{er} juin 1935, le Canada émet un timbre de 13 cents reprenant la célèbre photographie de G.P. Roberts montrant les délégués à la Conférence de Charlottetown, en 1864. (Avec l'autorisation de la Société canadienne des postes).

Canadiens français de conserver leurs propres institutions et leur droit civil. Rapidement, le projet d'union des Maritimes est laissé de côté : le projet de confédération rallie toutes les voix.

Deux jours plus tard, Galt aborde les questions budgétaires : il propose que le gouvernement fédéral prenne à sa charge les dettes de toutes les provinces et qu'il perçoive la plus grande part des revenus. Le 5 septembre 1864, Brown discute des points constitutionnels et de la composition des tribunaux.

La question de la division des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement permet de dégager deux visions : celle des délégués canadiens-français – George-Étienne Cartier et Hector-Louis Langevin –, qui veulent accorder plus de pouvoirs aux législatures locales, et celle des autres délégués canadiens et des Maritimes (qui tiennent pourtant à conserver leurs législatures et leurs pouvoirs), mais qui souhaitent réduire à leur plus simple expression les pouvoirs des gouvernements provinciaux.

L'ACCEPTATION DU PROJET FÉDÉRATIF

Le 7 septembre, les délégués des Maritimes se réunissent seuls pour discuter de l'union de leurs trois provinces. L'Île-du-Prince-Édouard s'oppose à cette union des Maritimes, ce qui conduit à l'adoption de la proposition fédérative, à condition que des termes « satisfaisants » soient consentis aux provinces de l'Atlantique.

L'acceptation du projet de Confédération par les délégués des Maritimes est une surprise sur le plan politique. Si la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard avaient déjà voté des résolutions sur une confédération des colonies britanniques, ce n'était pas le cas au Nouveau-Brunswick. Malgré tout, le projet fédératif offrait un avantage que l'union des Maritimes ne pouvait garantir : un État transcontinental grâce à l'ajout prochain des territoires de l'Ouest.

Les délégués conviennent, le 12 septembre, de poursuivre les travaux de la Conférence à Québec, afin de préciser les derniers détails de l'entente. ■

Katéri Lalancette est étudiante à la maîtrise en histoire à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Marcel Bellavance. « La Confédération et ses opposants ». *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 41, 1995, p. 32-36.

Christian Blais, Gilles Galichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre. *Québec : quatre siècles d'une capitale*. Québec, Les Publications du Québec, 2008, 692 p.

Jean-Charles Bonenfant. « Les projets théoriques de fédéralisme canadien ». *Les Cahiers des Dix*, n° 29, 1964, p. 71-89.

Michel Bonsaint (dir). *La procédure parlementaire du Québec*. 3^e édition. Québec, Assemblée nationale, 2012, 989 p.

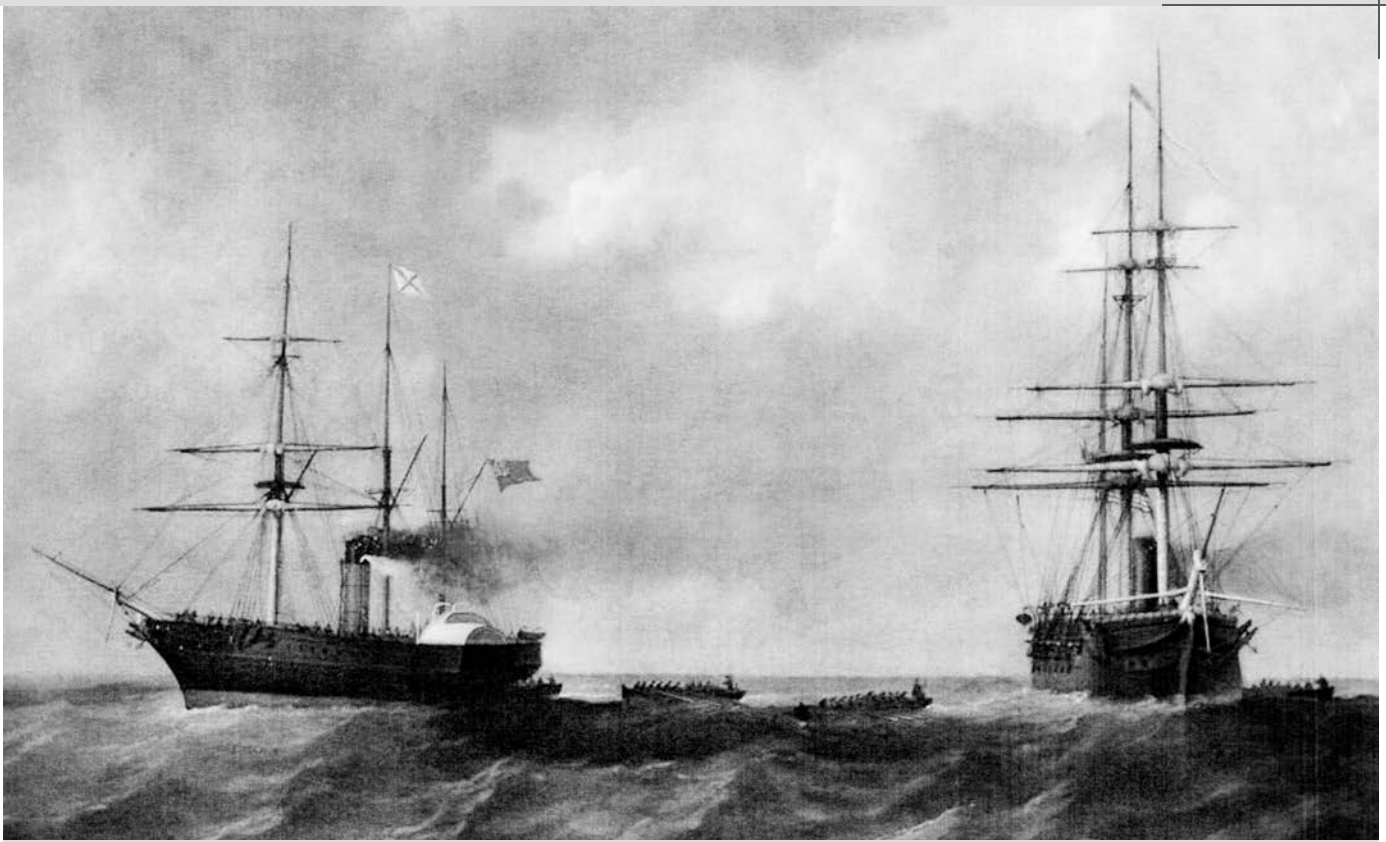
Andrée Désilets. *Hector-Louis Langevin : un père de la Confédération canadienne (1826-1906)*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, 461 p. Coll. « Les cahiers de l'Institut d'histoire ».

Louis-Georges Harvey. « Une Constitution pour l'Empire : sur les origines de l'idée fédérale au Québec, 1765-1815 ». *Les Cahiers des Dix*, n° 66, 2012, p. 25-54.

Gil Rémillard. « Les intentions des Pères de la Confédération ». *Les Cahiers de droit*, vol. 20, n° 4, 1979, p. 797-832.

P.B. Waite. *La Conférence de Charlottetown*. Ottawa, Société historique du Canada, 1966, 28 p. (Coll. « Brochure historique, 15 »).

W. Menzies Whitelaw. *La Conférence de Québec*. Ottawa, Société historique du Canada, 1967, 28 p. (Coll. « Brochure historique, 20 »).



San Jacinto and Trent Affair : huile sur toile anonyme, XIX^e siècle, coll. « Southampton City Art Gallery, n° 636 », (www.bbc.co.uk/arts/yourpaintings/paintings/san-jacinto-and-trent-affair-18196).

GUERRE CIVILE AU SUD ET DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES AU NORD LE CONTEXTE NORD-AMÉRICAIN

par François Droüin

Le 8 novembre 1861, le *RMS Trent*, un paquebot postal anglais, navigue dans les eaux internationales. Ce bateau fait régulièrement la traversée transatlantique entre La Havane et Southampton. La frégate américaine *USS San Jacinto* du capitaine Charles Wilkes invite par signaux le *Trent* à s'arrêter. Face à un refus d'obtempérer, Wilkes fait tirer du canon devant l'étrave du *Trent* qui n'a pas d'autre choix que de stopper. Incapable de se défendre, le navire anglais est arraisonné. Deux diplomates, James M. Mason et John Slidell, accompagnés de leurs familles et de leurs secrétaires

particuliers, doivent débarquer de force. Ils sont faits prisonniers à bord du *San Jacinto*, malgré les protestations de l'équipage du *Trent* qui argue la neutralité. Les deux hommes sont des émissaires confédérés délégués à Londres et à Paris pour obtenir des gouvernements britanniques et français, la reconnaissance de la nation sudiste. Lors de son passage à La Havane, quelques jours auparavant, le capitaine Wilkes avait appris que les deux diplomates avaient réussi à forcer le blocus nordiste à Charleston en route pour l'Europe. De retour en Amérique, Wilkes est accueilli en héros national.

Le secrétaire d'État à la marine, Gideon Welles, le félicite. La Chambre des représentants lui octroie même une médaille spéciale pour sa conduite patriotique. Au contraire, le président Abraham Lincoln, tout comme le secrétaire d'État, William Henry Seward, restent muets devant la situation.

UN INCIDENT DIPLOMATIQUE

En Grande-Bretagne et dans les colonies britanniques d'Amérique du Nord, le geste du capitaine Wilkes est ouvertement dénoncé. La capture des diplomates confédérés est qualifiée d'acte

de piraterie dans la presse. Rapidement, Henry John Temple, vicomte de Palmerton et premier ministre du Royaume-Uni, demande officiellement la libération de Mason et Slidell de la prison du fort Warren au Massachusetts. Il exige de plus des excuses officielles du gouvernement Lincoln. Celles-ci ne viendront jamais : Abraham Lincoln reste pragmatique dans sa gouverne de l'Union en ces premiers mois de guerre civile. Le président Lincoln a alors l'assurance de ses hauts fonctionnaires qu'il peut rapidement lever une armée de 3 millions de soldats pour défendre le pays. Le 3 décembre, dans son discours annuel au Congrès, sans évoquer directement l'affaire du *Trent*, il déclare que les États-Unis « peuvent montrer au monde, que même dans l'exercice de la répression des troubles à la maison, ils sont en mesure de se protéger de l'étranger ». La situation est problématique : dès le 30 novembre 1861, le Parlement britannique vote les crédits nécessaires pour mettre sa flotte sur un pied de guerre et pour envoyer un corps expéditionnaire de 8 000 hommes au Canada. Même si

les Britanniques continuent de se déclarer neutres dans le conflit opposant le Nord et le Sud, la guerre entre l'Angleterre et les États nordistes devient plus qu'une simple possibilité. Le 4 décembre 1861, le président américain rencontre Alexander Galt, alors ministre des Finances du Canada. Lincoln affirme qu'il ne veut pas de problèmes avec l'Angleterre et qu'il n'a pas d'intentions hostiles envers le Canada. Interrogé par Galt sur l'affaire du *Trent*, Lincoln déclare : « Oh, nous passerons à travers ! ». Le ministre canadien fait ensuite rapport de sa rencontre à Richard Lyons, ambassadeur britannique aux États-Unis, qui en fait part à John Russell, secrétaire d'État aux affaires étrangères britanniques.

La lettre d'excuse exigée par le gouvernement Palmerton est expédiée par mer le 2 décembre. Elle avait d'abord la forme d'un ultimatum. Toutefois, la reine Victoria exige, sur les recommandations de son mari, le prince Albert, que le ton soit adouci. Son royaume n'a pas d'intérêt à vivre une nouvelle guerre de 1812, ni l'administration Lincoln d'ailleurs ! Le 26 décembre 1861, les États-Unis, par la



William Henry Seward, secrétaire d'État : portrait noir et blanc de Matthew Brady, vers 1860-1865, (http://commons.wikimedia.org/wiki/File:William_Seward,_Secretary_of_State,_bw_photo_portrait_circa_1860-1865.jpg).

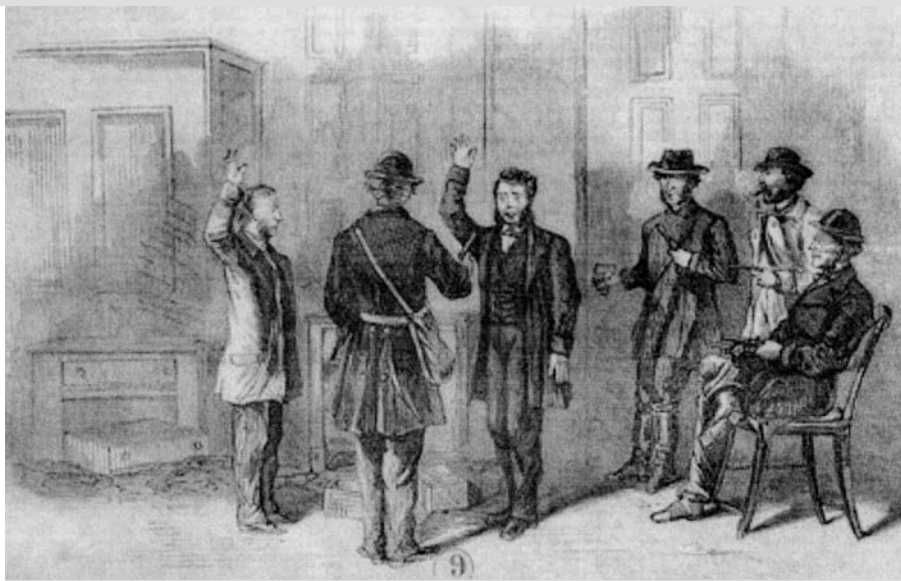
plume du secrétaire Seward, informent officiellement l'ambassadeur Lyons à Washington qu'ils appuient le geste du capitaine Wilkes en évoquant des questions de contrebande. Cependant, les Américains acceptent de libérer les deux diplomates retenues prisonniers. À Londres, le gouvernement anglais se déclare finalement satisfait de ces explications.

L'ANNEXION AUX ÉTATS-UNIS

Cette crise provoque de grands remous au Canada et dans les Provinces maritimes. La possibilité que les colonies d'Amérique du Nord britannique deviennent un champ de bataille en cas de conflit anglo-américain est de plus en plus évidente. Les dirigeants de ces provinces discutent de moyens pour défendre leurs territoires respectifs. L'arrivée de renforts militaires britanniques pour aider leur maigre garnison accentue ce sentiment d'impuissance auprès de la population du Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Quatorze mille soldats anglais sont ainsi expédiés en Amérique du Nord britannique après cet incident diplomatique.



Dead in Bloody Lane : photo noir et blanc d'Alexander Gardner, 1862, (www.nps.gov/media/photo/gallery.htm?id=2412F92B-1DD8-B71C-0728A9DF066D2649).



Cette illustration montre des employés de la St. Albans Bank forcés de porter serment à la constitution des États confédérés d'Amérique. Gravure sur bois anonyme, publiée le 12 novembre 1864, dans le *Frank Leslie's Illustrated Newspaper*. (www.stalbansraid.com/history/an-illustrated-timeline).

L'annexion aux États-Unis par la force demeure un élément important de la politique étrangère de l'époque.

L'annexion politique est une autre possibilité. Le secrétaire d'État Seward, si actif dans l'affaire du *Trent*, est convaincu dès 1850 que les colonies britanniques d'Amérique du Nord seront éventuellement annexées aux États-Unis. En 1860, il encourage ouvertement les habitants de la terre de Rupert à rejoindre les États-Unis. En 1864, la plateforme électorale de son parti, le Parti républicain, est clairement défavorable à l'expansion en Amérique de toute forme de gouvernement lié à une monarchie. La position exacte d'Abraham Lincoln sur l'annexion reste toutefois plus difficile à documenter précisément. Il est cependant connu qu'après son assassinat, en 1865, des républicains préparent l'expansion des États-Unis vers le nord. Ainsi, en juillet 1866, Nathaniel P. Banks, alors président du comité des affaires étrangères au Congrès, présente sans succès à la Chambre des représentants un projet de loi pour annexer les colonies britanniques d'Amérique du Nord. Certains républicains radicaux vont même jusqu'à encourager les raids féniens sur le Canada à partir de ce moment.

Le mouvement annexionniste a également des racines au Bas-Canada. Certains dirigeants du parti patriote se montrent favorables aux idées républicaines

dès les années 1830. En 1849, un important manifeste en faveur de l'annexion aux États-Unis est publié à Montréal. Ce dernier est signé par plusieurs marchands anglais de Montréal révoltés par l'abolition des *Corn Laws*. Le manifeste a aussi l'appui de politiciens influents dirigés par Louis-Joseph Papineau et Antoine-Aimé Dorion. L'annexionnisme est toutefois combattu avec vigueur par les réformistes, notamment par Robert Baldwin, Louis-Hippolyte La Fontaine et George-Étienne Cartier. L'opposition à l'annexion se retrouve aussi chez d'anciens patriotes comme Wolfred Nelson qui voient plutôt l'avenir de la colonie dans l'Empire britannique.

Cette position politique obtient ensuite un appui de taille : au début des années 1850, le gouvernement britannique fait pression sur Washington pour qu'un accord de libre-échange soit signé entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et les colonies britanniques d'Amérique du Nord. La démarche aboutit le 5 juin 1854 avec la signature d'un « traité de réciprocité » qui assure aux parties la liberté de pêche et de navigation sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent ainsi que l'abrogation des tarifs douaniers sur plusieurs biens de commerce. Ce traité, d'une durée initiale de dix ans, coupe l'herbe sous le pied aux partisans de l'annexion en les privant de l'argument de l'avantage économique d'un tel processus.

Après l'affaire du *Trent*, en 1861, la situation est fort différente aux États-Unis. De plus en plus d'Américains acceptent mal l'appui financier et le soutien non officiel que la Grande-Bretagne donne aux États confédérés. Un nombre croissant de marchands américains réclame l'abolition de la réciprocité en guise de représailles. À la fin de la guerre de Sécession, ils obtiennent l'abrogation du traité qui se termine en 1866. Au Canada, plusieurs y voient une victoire pour les annexionnistes qui militent à nouveau pour que les colonies britanniques d'Amérique du Nord intègrent le giron américain.

LA CONSERVATION DES INTÉRÊTS BRITANNIQUES

À l'ouverture de la Conférence de Québec, en octobre 1864, la guerre de Sécession fait rage aux États-Unis. L'affaire du *Trent* est encore fraîche à la mémoire de plusieurs délégués qui ont alors constaté que la guerre pouvait se transporter dans leur province en cas de conflit entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. L'armée britannique apparaît dès lors comme un rempart face à un éventuel envahisseur. Déjà, le gouverneur général en poste à Québec est aussi le chef des armées des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Le projet d'union discuté à Québec facilitera ainsi l'organisation de la défense du territoire. En prime, pour Londres, il permettra une réduction des dépenses en faisant assumer au nouveau dominion les frais associés à ce champ de compétence. Il est néanmoins prévu que la nouvelle « armée canadienne » reste subordonnée à celle de la Grande-Bretagne.

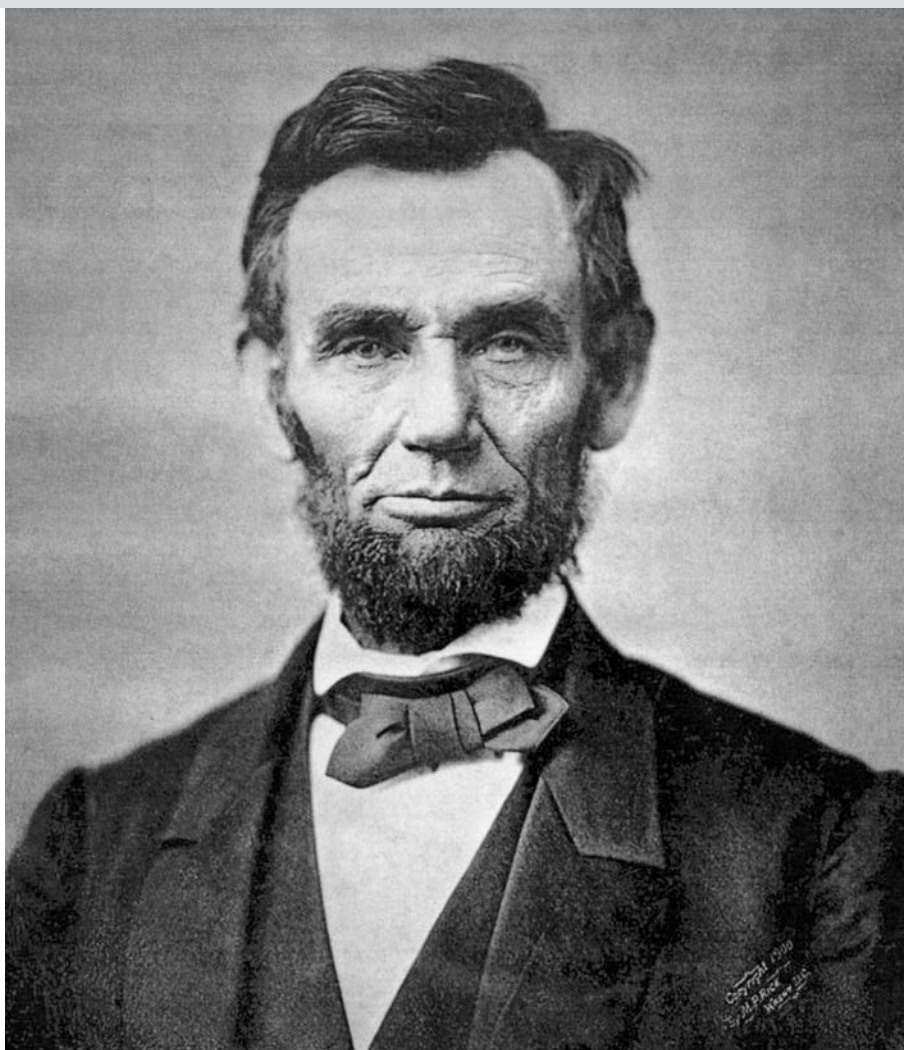
D'autre part, durant la Conférence de Québec, le 19 octobre 1864, des Sudistes tentent de se réfugier à Montréal après avoir dérobé de l'argent dans trois banques au Vermont dans l'histoire du raid de St Albans. Les malfaiteurs sont d'abord arrêtés puis libérés pour une formalité. Il faudra l'intervention directe du président Lincoln pour empêcher qu'un détachement nordiste vienne poursuivre les voleurs au-delà de

la frontière. L'incident provoque un vif sentiment anti-canadien dans les États du Nord : en décembre 1864, un passeport est exigé pour passer aux États-Unis depuis l'Amérique du Nord britannique. De plus, le Congrès américain amorce à ce moment la procédure pour révoquer le traité de réciprocité.

La guerre de Sécession a une réelle incidence sur la vie quotidienne de tous ceux qui participent à la conférence. Les horreurs de la guerre civile sont bien connues des délégués. John A. Macdonald est convaincu que la décentralisation des pouvoirs dont jouissent les États américains est une des causes de la guerre civile. Ce malheur le conforte dans sa recherche de créer un gouvernement central fort pour le futur Canada. L'affrontement aux États-Unis entre le Nord et le Sud est pour lui le synonyme de l'échec des gouvernements locaux. Plusieurs autres délégués partagent cette opinion et expliquent leur appui à la création d'un gouvernement central fort.

Les délégués à Québec sont favorables à la « paix, l'ordre et le bon gouvernement » par contraste avec le chaos interne que doit gérer l'administration Lincoln. Le système américain semble à leurs yeux comporter un excès de démocratie qu'ils associent à une ochlocratie. Cet argument sert d'ailleurs George-Étienne Cartier pour dénigrer les partisans de l'annexion aux États-Unis et évincer les rouges de la grande coalition de juin 1864. La guerre civile américaine est présentée comme une tare qu'une monarchie constitutionnelle saura éviter.

Et pourtant... En octobre 1864, Abraham Lincoln est en pleine campagne électorale. Le 8 novembre, il est réélu triomphalement à la tête d'une coalition de républicains et de démocrates. Sur le terrain, le général Ulysses S. Grant mène et remporte de sanglantes batailles d'usure contre les Sudistes. L'effondrement des confédérés à Appomattox, en avril 1865, se prépare. Depuis l'affaire du *Trent*, les Anglais, la reine Victoria en tête, sont conscients que l'ap-



Abraham Lincoln, président des États-Unis de 1861 à 1865. Daguerrotypage d'Alexander Gardner, en 1863, (www.britannica.com/bps/media-view/112498//0/0).

pui déguisé donné aux États du Sud ne permettra pas de diviser politiquement les États-Unis. La vision de la liberté et de la démocratie de Lincoln va permettre de jeter les bases d'une nation forte et unie destinée à devenir la principale puissance militaire, économique et politique du continent nord-américain.

Dans ces circonstances, Londres préfère conserver ses intérêts en Amérique du Nord plutôt que de les voir engloutis dans la nouvelle nation américaine. Dès 1862, la politique étrangère britannique est guidée par la possibilité d'une victoire de l'administration Lincoln lors de la guerre de Sécession. La Grande-Bretagne donne un appui direct à la réunion des Provinces maritimes, ce qui provoque initialement la tenue de la Conférence de Charlottetown. Le gouvernement britannique appuie aussi la création, en octobre 1864, du futur

dominion du Canada. Les « Pères de la Confédération », à Québec, en 1864, ont ainsi l'accord de la métropole pour rédiger une nouvelle constitution permettant, entre autres, de créer un espace de commerce privilégié entre les provinces et de conserver intacts certains des intérêts économiques britanniques dominants en Amérique du Nord. ■

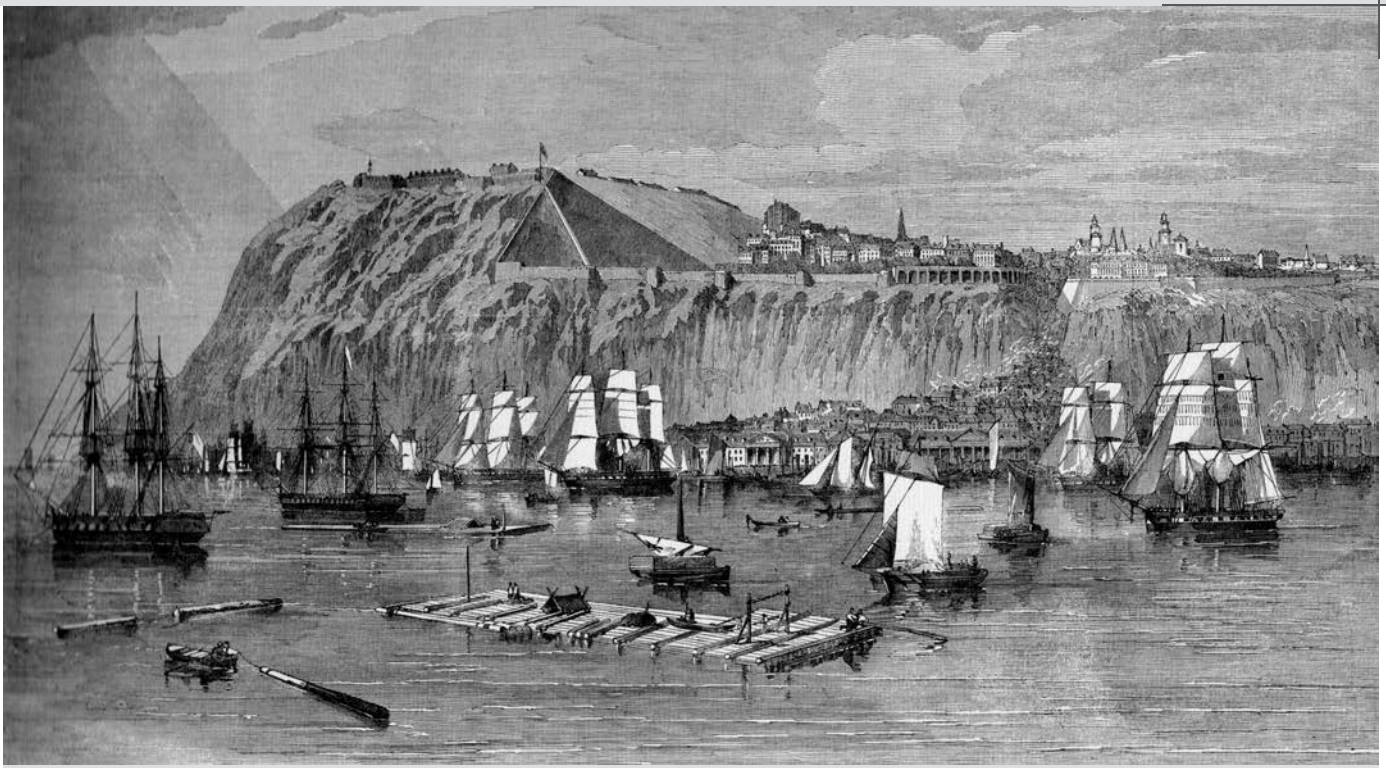
François Droüin est historien.

Pour en savoir plus :

Jean-Charles Bonenfant. *Les Canadiens français et la naissance de la Confédération*. Ottawa, La Société historique du Canada, 1966 (rééd. de 1984), 22 p. (Coll. « Brochure historique, n° 21 »).

Michele Costi. *Memoir on the Trent Affair*. Washington, McGill & Witherow, 1865, 28 p.

Louis-Antoine Dessaulles. *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*. Montréal, P. Gendron, 1851, 199 p.



La ville de Québec, en 1860. Gravure de R. Leith d'après un dessin de G.H. Andrews. (*Illustrated London News*, 1^{er} septembre 1860).

TROIS SEMAINES À QUÉBEC UNE CONFÉRENCE POUR LA CONFÉDÉRATION

par Christopher Moore

« **D**epuis samedi, il fait ici le temps le plus maussade du monde », écrit le correspondant à Québec du journal montréalais *La Minerve*, le lundi 10 octobre 1864. « D'abord il est tombé samedi soir une bonne couche de neige, un blanc linceul couvrait la terre et un froid rigoureux engourdisait les membres ». En 1864, Québec a pourtant besoin d'un gros succès. Au moment où d'importants visiteurs arrivent en ville, cette tempête de neige précoce a effacé les spectaculaires couleurs d'automne dans la vallée du Saint-Laurent. Le journaliste de *La Minerve* est désespéré : « Nous pouvions très bien nous croire dans une partie quelconque de la Sibérie ». Durant 250 ans, la ville de Québec a été la capitale économique, culturelle et

politique de l'Amérique française. Mais les nouveaux navires à vapeur naviguent maintenant ailleurs, passant au large du port de Québec, en route vers Montréal plus en amont. Les chemins de fer convergent tous vers Montréal. Même si Québec réclame depuis quelques décennies une voie ferrée sur la rive nord, les principales lignes du réseau se retrouvent de l'autre côté du fleuve. Le commerce, l'industrie et la population se déplacent à l'ouest de Québec. Même le gouvernement se prépare à quitter Québec : une nouvelle capitale pour la province du Canada est en construction dans les bois traversés par la rivière des Outaouais. Les Montréalais commencent à parler de manière condescendante de la « Vieille Capitale », comme si Québec était condamnée à n'être

qu'un centre régional mineur, dépendant du folklore et du tourisme. Certains hommes d'affaires québécois insistent d'ailleurs pour moderniser « l'image vieillotte » de la ville en démolissant les murs de fortifications.

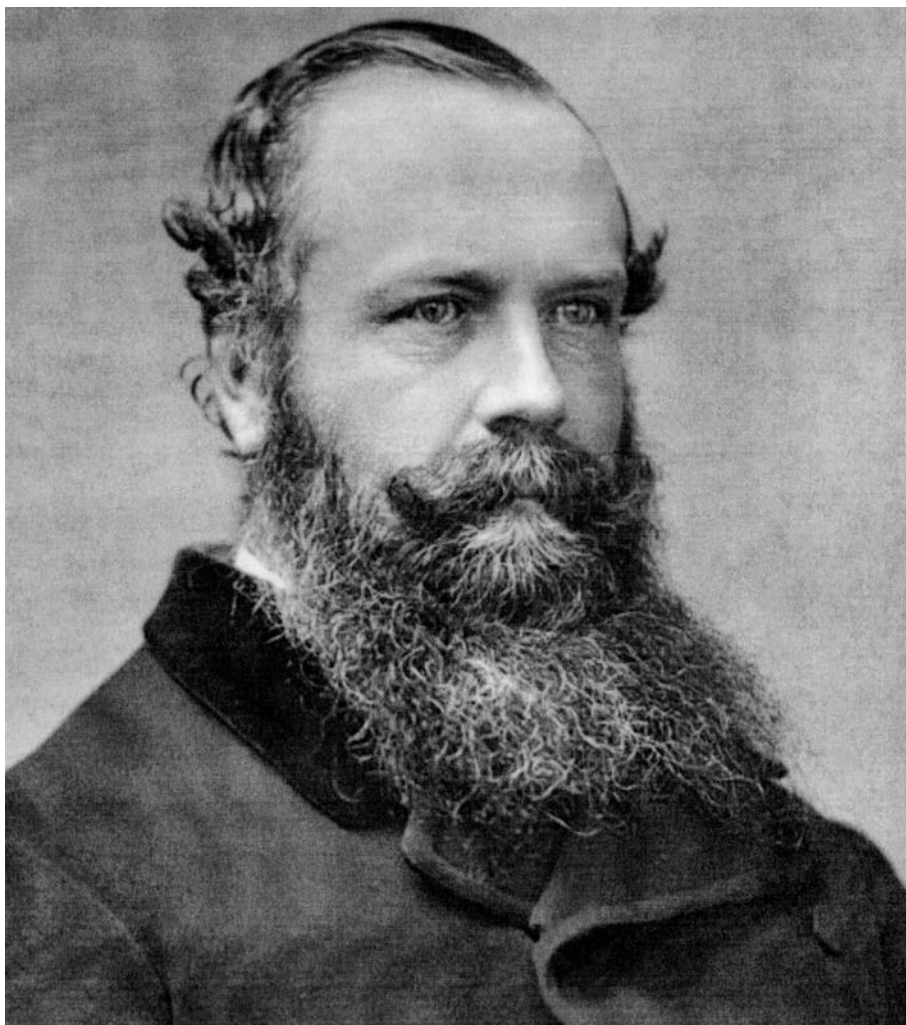
Ces visiteurs qui vont donner un regain de fierté à la ville de Québec sont des délégués venus assister à une importante conférence politique sur la Confédération. Des bateaux à vapeur et des trains y transportent 33 leaders politiques provenant de Saint-Jean de Terre-Neuve, d'Halifax, de Fredericton, de Montréal, de Toronto, et d'ailleurs en Amérique du Nord britannique. La plupart sont accompagnés de leur épouse et de leurs filles d'âge nubile. Des lobbyistes du rail et des avocats suivent aussi ces politiciens. Plusieurs journa-

listes arrivent également d'un peu partout en Amérique du Nord et en Grande-Bretagne pour couvrir la conférence. Ils vont tous rester près de trois semaines. Les délégués couchent à l'Hôtel Saint-Louis, aujourd'hui démolì, et qui s'élevait au coin des rues Saint-Louis et Hal-dimand. Les journalistes, eux, résident à l'hôtel Russell House de la côte du Palais. Le gouverneur général, Charles Stanley, 4^e vicomte Monk, va donner une réception pour les délégués. Les prêtres de l'Université Laval, alors située au cœur du Vieux-Québec, vont en donner une autre. Un bal se tiendra dans le parlement, situé dans l'actuel parc Montmorency; un autre se déroulera rue Sainte-Ursule à la résidence d'Ulric Tessier, président du Conseil législatif; et un troisième sera organisé par de jeunes hommes d'affaires qui se présentent comme les « célibataires » de Québec. De nombreux Montréalais descendent également à Québec à bord de navires à vapeur pour se joindre à la fête. Les hôtes de la conférence sont déterminés à faire briller la ville de Québec, malgré la pluie froide qui tombe sans arrêt. La récolte de pommes de terre allait être un désastre, rapporte le *Courrier du Canada*; qu'à cela ne tienne, le gouvernement a fait des dépenses somptuaires pour rénover le parlement et les hôtels. Durant ces trois semaines, les délégués font travailler les hôteliers, les photographes, les cochers, les marchands et les tailleurs de la ville. Québec montre qu'elle peut toujours plaire et charmer.

Edward Whelan, journaliste et délégué venu par bateau de l'Île-du-Prince-Édouard, est très impressionné par « cette ville ancienne et historique », par ses rues « tortueuses, croches, étroites et déconcertantes » et par « tous ces grands monuments témoins de l'habilité, de l'industrie, de l'art et de l'esprit d'entreprise » qu'il voit un peu partout. Il trouve la ville de Québec prodigieusement hospitalière et ses femmes très désireuses de suivre la mode. Il plaisante en disant que ses concitoyens des Maritimes allaient tous oublier leur langue maternelle

pour retourner à la maison « en parlant un curieux mélange d'anglais et de très mauvais français ». Mercy Ann Coles, qui est venue de Charlottetown avec son père, un ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, tombe malade peu après son arrivée. Elle perd sa chance de porter son ensemble de « soie bleue irrésistible » et peut-être même de trouver un prétendant lors d'un bal. Elle décrit ainsi son père à son retour du bal chez Tessier : « Les coutures de son habit dégoulinant de sueur, il déclare n'avoir jamais eu autant de plaisir. Les Françaises n'ont pas leur pareil pour virevolter ». Selon Whelan : « Les ministres du cabinet – et les leaders plus que les autres – sont des danseurs invétérés; ils ne semblent jamais manquer une danse ».

Whelan déclare par la suite qu'il en rapportera moins au sujet des dîners et des danses que les délégués affectionnent « afin de ne pas laisser supposer qu'ils ne font que batifoler ». Car du travail est aussi exécuté. Durant une semaine radieuse à Charlottetown au début de septembre, les délégués du Canada et de trois Provinces maritimes se sont entendus sur le principe d'une union fédérale des provinces d'Amérique du Nord britannique « si les détails à préciser sont satisfaisants ». Ces détails sont l'enjeu de la Conférence à Québec, où les délégués représentant cinq législatures provinciales tiennent la conférence la plus importante, la plus longue, la plus inclusive et la plus réussie de la longue histoire des pourparlers constitutionnels



Charles Stanley, 4^e vicomte Monk (1819-1894), fut gouverneur général du Canada de 1861 à 1868. Il a joué un rôle important dans la préparation de l'union fédérale. Photographie Livernois, 1880. (BAAnQ, P560, S2, D1, P116359).

canadiens. À travers ces dîners, ces fêtes et ces danses, les délégués se réunissent quotidiennement, sauf le dimanche, pour une conférence qui doit durer dix jours avec une possibilité de prolongation à seize. Les délégués se rencontrent en moyenne six heures par jour en session formelle, siégeant souvent jusqu'à minuit dans la salle de lecture située à l'étage de l'édifice du parlement, face au fleuve. C'est là que les délégués négocient et adoptent 72 résolutions. Ces résolutions demeurent la base de la constitution du Canada aujourd'hui.



Hôtel Saint-Louis, propriété de la famille Russel. Plusieurs délégués de la Conférence de Québec de 1864 y logeront. Gravure tirée d'une enveloppe postée en 1883. (Archives privées).

Il y a 33 délégués à Québec – pour près de trois millions de personnes – car il s'agit d'une rencontre multipartite, représentant les législatures et non seulement les gouvernements de chaque province. Les rivalités entre partis étaient fortes dans l'Amérique du Nord britannique au XIX^e siècle, mais les politiciens comprennent qu'une constitution a besoin de plus qu'une base partisane étroite. Les premiers ministres et les membres du cabinet de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve sont accompagnés à la conférence par les principaux membres des partis d'opposition

provinciaux. Dans la province du Canada (aujourd'hui l'Ontario et le Québec, une province unie de 1841 à 1867), la politique de l'union fédérale avait produit une coalition tripartite entre les « bleus » du Québec et les réformistes et les conservateurs du Canada-Ouest. Certains délégués ne s'aimaient pas nécessairement et pouvaient ne pas se faire confiance. Ainsi, seulement un large soutien multipartite pouvait donner une chance à leurs résolutions dans leur législature provinciale.

Un grand parti n'est pas représenté : les rouges du Québec. Ces derniers sont opposés à la coalition canadienne et aux plans de Confédération. Ils ne participent pas à la conférence. Le choix à faire à Québec est entre une fédération décentralisée et une fédération centralisée; et s'ils avaient été invités, les rouges auraient renforcé le point de vue favorable aux droits provinciaux des réformateurs des autres provinces. Ils auraient pu s'opposer au consensus, comme plusieurs délégués des Maritimes le font.

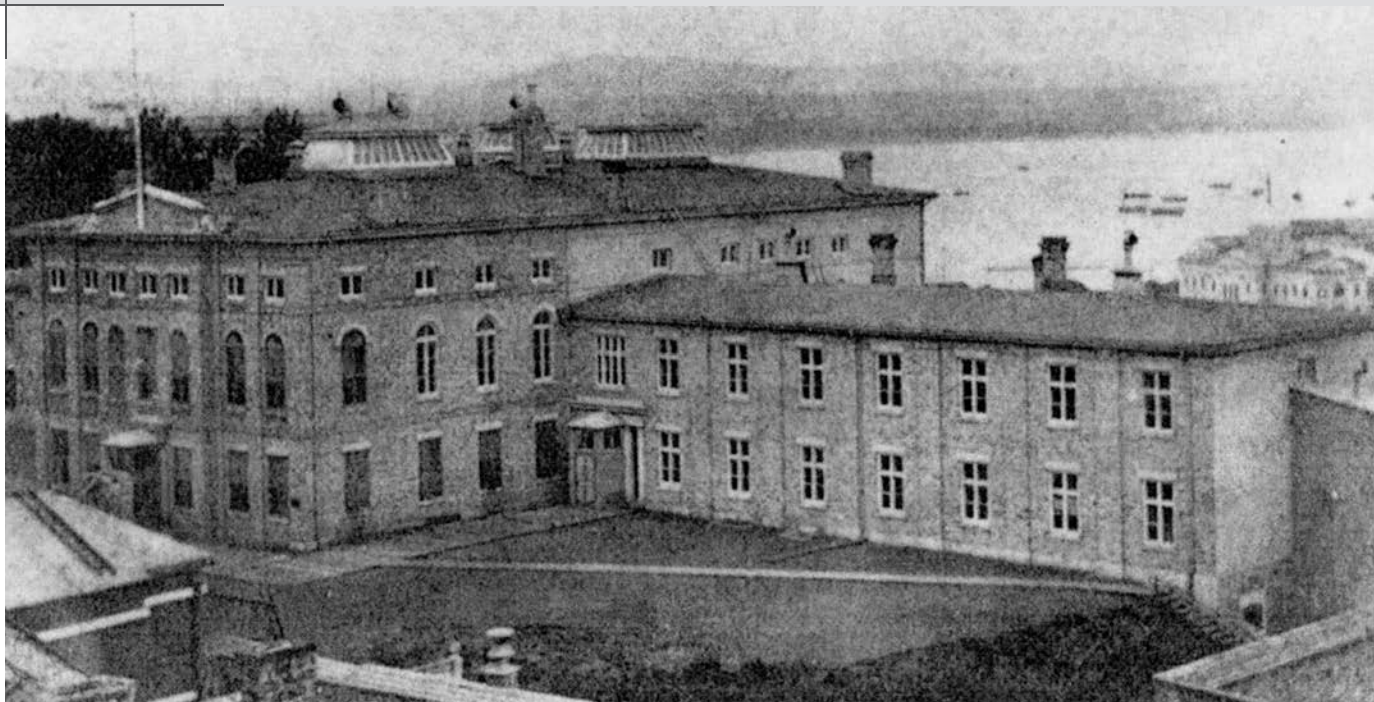
Les bleus ne veulent pas que leur rival rouge soit dans la coalition ou à la conférence. Seulement quatre délégués représentent le Québec francophone. Étienne-Paschal Taché, âgé de 68 ans, médecin, vétéran de la bataille de Châteauguay en 1813, et politicien réformiste durant les années 1840, est le premier ministre de la province du Canada. Comme président de la conférence, il ne participe pas aux débats. Jean-Charles Chapais, député de Kamouraska, est dans la coalition gouvernementale principalement pour sa loyauté au parti. Il parle rarement. Cela laisse deux politiciens importants, Hector Langevin de Québec et George-Étienne Cartier de Montréal; toutefois Langevin, âgé de 38 ans et figure montante du Parti bleu s'exprime peu durant la conférence. Cartier, leader des bleus à 50 ans et un des chefs du gouvernement, domine le groupe francophone. Edward Whelan le décrit comme parlant « de manière très éloquente et durant de longs moments »



Edward Whelan (1824-1867). Journaliste et homme politique, il représente l'Île-du-Prince-Édouard à la Conférence de Québec de 1864. Illustration, 1865. (Wikimedia Commons).

lors de la première journée de la conférence; il est un hôte actif lors de chaque danse et à chaque dîner. Mais même Cartier laisse la plupart des discussions aux autres.

Cartier est une figure essentielle dans l'émergence du projet de Confédération. À ses débuts en politique, il est un des réformistes dirigés par Louis-Hippolyte La Fontaine durant les années sombres après les rébellions. Ils avaient transformé l'union qui devait réduire au silence et assimiler le Bas-Canada français en un Parlement dans lequel les réformistes de La Fontaine, et puis les bleus de Cartier, exercent une influence substantielle. Le Canada français commence à voir l'union comme une protection, particulièrement contre George Brown, leader des réformistes, qui dénonce Cartier comme l'agent de la « domination française » sur le Canada-Ouest. Au début des années 1860, le Canada-Ouest étant maintenant plus peuplé que le Canada-Est, Brown demande le *rep by pop*, la représentation proportionnelle à la population, ce qui signifierait une majorité permanente de Canadiens anglais sous l'union de la province du Canada. Durant des années, rouges et bleus compétitionnent pour



C'est dans cet édifice qui abrite le parlement de l'Union de 1860 à 1865 que s'est tenue, en octobre 1864, la Conférence de Québec où furent rédigés les 72 résolutions servant de base aux travaux menant à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. (Banque d'image de Cap-aux-Diamants).

déterminer qui est le plus apte à protéger le *statu quo* contre George Brown. Puis en juin 1864, Cartier bouleverse l'échiquier politique de l'Amérique du Nord britannique. Il conclut une entente avec Brown : *rep by pop* et fédéralisme. Plusieurs au Québec furent choqués que Cartier accepte « l'union de ce fanatique avec nos hommes d'État ». Le partenaire de Cartier au gouvernement, John Alexander Macdonald, fut presque aussi surpris. En mai, il avait dénoncé le fédéralisme et insisté sur le fait qu'une union législative avec un seul parlement et sans province, était la solution qu'il prônait. L'entente Cartier-Brown signifiait que Macdonald devait changer d'opinion ou ne pas être au pouvoir. Il adopta donc rapidement le plan d'une union fédérale et mis de l'avant le projet d'une fédération plus large, incluant toutes les provinces de l'Amérique du Nord britannique.

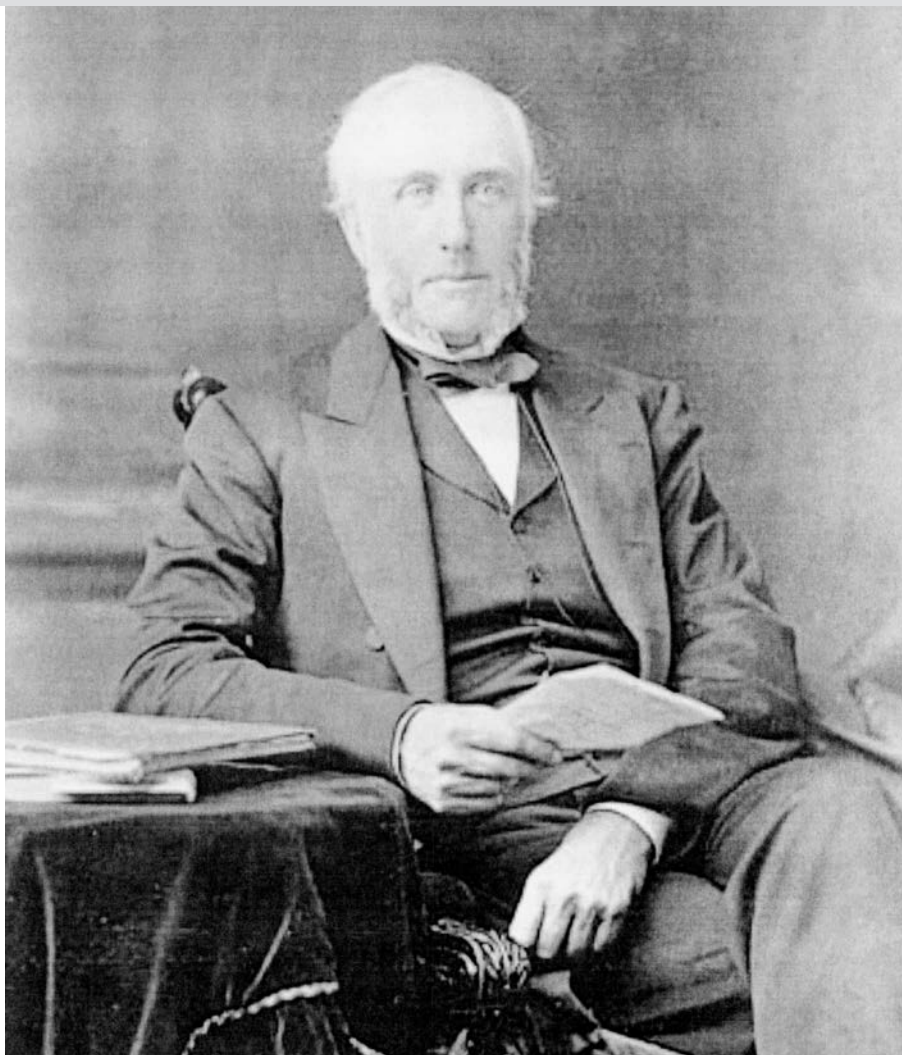
Cartier n'avait pas besoin de faire de discours dans la salle de conférence. Sachant que le soutien des bleus est la clé du succès de la coalition canadienne, il précise ses conditions en coulisses et laisse les autres argumenter autour de la table de la conférence. Cartier, avocat lié au lobby des chemins de fer, veut que le Québec profite des bénéfices économiques de la croissance et

de l'expansion : nouvelles voies ferrées, expansion vers l'Ouest et réseau de commerce interprovincial centré autour de Montréal. Il favorise ainsi un contrôle central des échanges et du commerce, des banques, du transport océanique et de la défense : « Tous ces éléments devant être unis ensemble ». De même, tout ce qui est essentiel à la protection de « notre langue, nos institutions, et nos lois » doit être entre les mains des francophones. Ainsi dans le plan Cartier-Brown, le Code civil, l'administration locale et la langue française seraient protégés au Québec; les écoles, les hôpitaux et toutes les questions locales, culturelles et charitables, alors dans les mains de l'Église catholique au Canada français, seraient de juridiction provinciale. Cartier soutient qu'il peut y avoir union sans fusion. Il déclare : « Dans notre propre fédération, nous devrions avoir des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Écossais... Il s'agit d'un avantage plutôt que le contraire que d'avoir une diversité de races ». Des gouvernements provinciaux forts devraient donner à une diversité de personnes la protection dont ils ont besoin. Lorsque les rouges attaquent Cartier et son plan en soutenant que les francophones

deviendront une minorité et seront assimilés, Hector Langevin défend son chef. « Nous sommes un peuple distinct », dit-il et « l'union fédérale nous assure que cela demeurera ainsi ».

Deux grands débats animent les longues discussions se déroulant dans l'édifice du parlement à Québec. Certains députés soutiennent avec vigueur qu'il doit y avoir une chambre haute puissante dans le nouveau gouvernement fédéral afin de défendre les intérêts locaux contre la domination de l'Ontario et du Québec dans une législature *rep by pop*. Mais un Sénat fort signifie une concentration des pouvoirs à Ottawa et non dans les provinces. Cartier et George Brown semblent s'entendre : pour protéger les intérêts locaux, les gouvernements provinciaux sont préférables à une chambre haute non élue, mais qui peut contester les décisions des représentants élus de la population. Cartier, qui compare souvent la démocratie américaine à la règle de la foule, soutient l'idée d'un Sénat nommé, mais veut qu'il demeure faible. Les intérêts locaux doivent être protégés par les gouvernements provinciaux et non par Ottawa.

Un autre débat concerne le pouvoir de désaveu : est-ce que le gouvernement fédéral doit disposer d'un droit de veto



George Brown (1818-1880), journaliste et homme politique. Représentant le Haut-Canada, il participa à l'ensemble des conférences (Charlottetown, Québec, Londres) où fut élaborée la Confédération canadienne. (Bibliothèque et Archives Canada, Mika 3213213).

sur les actes des gouvernements provinciaux? Ce pouvoir de désaveu se retrouve dans les résolutions adoptées par les délégués, incluant les francophones. Cartier n'a jamais expliqué sa pensée sur cette question. Mais les délégués protègent le concept de gouvernement responsable, et un gouvernement ne peut être responsable devant sa législature si cette dernière est sans pouvoir. Ils confirment aussi que les disputes constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les provinces peuvent être soumises aux tribunaux. À la longue, la cour favorisera le gouvernement responsable plutôt que le pouvoir de désaveu : à l'intérieur de leurs champs de compétences, les provinces sont souveraines.

Le jeudi 27 octobre, la Conférence de Québec se termine. Les délégués se pré-

cipitent dans les trains en direction de Montréal afin de tenir des assemblées publiques pour présenter et soutenir leur projet de Confédération. Même les premiers ministres et les leaders de l'opposition qui s'étaient entendus pour soutenir le plan de Confédération doivent alors affronter la réalité de leurs législatures remplies de députés d'arrière-ban qui n'ont pas participé à la conférence et qui veulent se faire leur propre idée. Le consensus bipartisan des délégués sera testé fréquemment dans les années suivantes.

Dans les années suivant la Confédération, la ville de Québec devient une ville plus petite, plus tranquille et, plus française. En 1901, la population de langue anglaise de la ville a chuté de 40 % à un maigre 15 %. Le gouvernement déménage à Ottawa en 1865, et l'édifice du

parlement où la conférence se tient est détruit par le feu en 1883. Le commerce et la finance poursuivent leur déplacement vers Montréal. Mais les délégués de la Confédération laissent un cadeau à la Vieille Capitale.

La ville de Québec n'a pas démolé ses murs ou son dédale de rues. Le Vieux-Québec va survivre et devenir un monument de pierre et de roc, témoignant de l'héritage de la France en Amérique du Nord. Mais la culture et le tourisme ne sont pas le seul futur de la ville de Québec. La résolution 53 de la conférence, adoptée le mercredi 26 octobre 1864 se lit ainsi : « Sujet à toute action future des législatures locales [...] Québec sera (le siège) du gouvernement du Bas-Canada ». Le nouvel hôtel du Parlement, dessiné par Eugène-Étienne Taché, fils du premier ministre, va se dresser sur la colline à l'extérieur de l'enceinte, à l'ouest de la vieille ville. Aussi longtemps que ceux qu'Hector Langevin appelle un « peuple distinct » continueront de diriger leurs propres affaires, la ville de Québec restera associée au pouvoir et au gouvernement. ■

Christopher Moore est un écrivain et un historien de Toronto. Son livre sur la Conférence de Québec de 1864 doit être publié cet automne.

Traduction : François Droüin

Pour en savoir plus :

Janet Aizenstat, éd. *Documents on the Confederation of British North America*. s.l., McGill-Queen's Press, 2009, 440 p.

Paul André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert. *Histoire du Québec contemporain : de la Confédération à la crise 1867-1929*. Montréal, Boréal, 1979, 660 p.

Luc Noppen. *Québec de roc et de pierres. La Capitale en architecture*. Québec, Éditions MultiMondes/Commission de la capitale nationale du Québec, 1998, 150 p.

Peter Waite, éd. « Edward Whelan's Reports » in *Canadian Historical Review*, n° 42, 1961, p. 23-45.

« Mercy Coles's Diary », Bibliothèque et Archives Canada, MG 24 B66.

Christopher Moore. *1867: How the Fathers Made a Deal*. Toronto, Macmillan, 1997, 279 p.

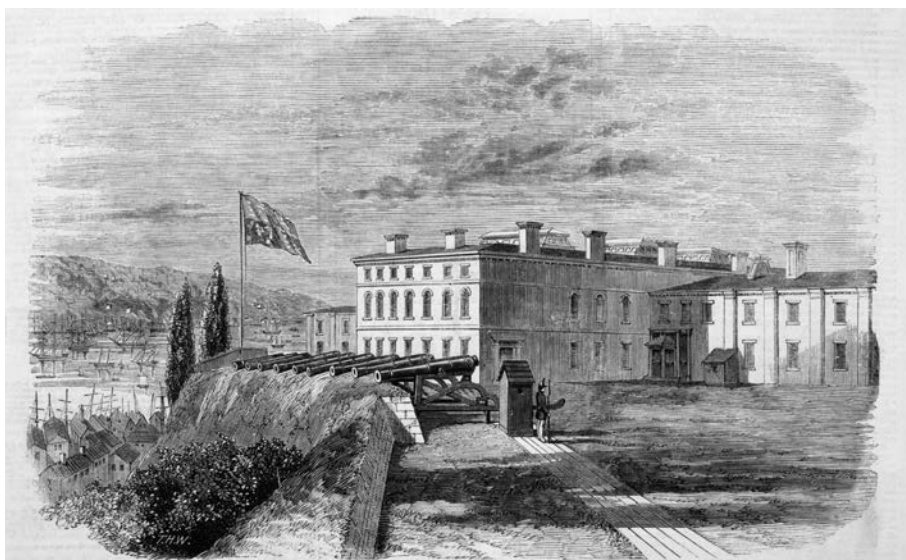
ACCUEILLIR À L'ÉPOQUE VICTORIENNE RÉCEPTIONS, BALS ET ÉTIQUETTE À QUÉBEC EN 1864

par Christine Chartré et Brigitte Violette

« [...] Que vous dirai-je de plus de ce grand bal qui a mis en mouvement toute la population québécoise; qui a fait écouler sur le marché plus de gants, de fleurs, de rubans et de dentelles que n'en vendront nos marchands pendant le reste de l'année; qui a enrichi les charretiers de la capitale; que vous dirai-je que vous n'imaginez pas déjà? » *La Minerve*, 17 octobre, 1864

Jean-Charles Bonenfant n'est pas le seul chercheur à avoir souligné le fait que « la Conférence de Québec fut aussi une fête mondaine » et que les délégués des colonies maritimes et de Terre-Neuve furent somptueusement accueillis aux frais du gouvernement du Canada-Uni. Il est communément admis, aussi, que les ministres de la délégation canadienne voulaient ainsi séduire leurs homologues et les rallier au projet confédératif qu'ils souhaitaient réaliser. Non seulement les hôtes de la Conférence voulaient bien recevoir les délégations des colonies et présenter Québec sous son meilleur jour – malgré un temps d'automne maussade, froid et pluvieux –, mais les activités mondaines qu'ils avaient préparées s'avéraient un complément indispensable aux discussions sur l'avenir des colonies britanniques d'Amérique du Nord. Recevoir avec faste et divertir les délégués, de même que leur entourage, était une condition de succès de la Conférence.

Sous la description quelque peu frivole de *La Minerve* du bal d'État du 14 octobre, se cache toutefois des traditions de cour vice-royale et des règles d'étiquette qui encadrent la préparation et le dérou-



« The Parliament Buildings. Quebec, the official residence of the Prince of Wales during his stay in Quebec, 1860 ». Érigé en 1859-1860, cet édifice s'élevait dans l'actuel parc Montmorency; il fut la proie des flammes en 1883. (Bibliothèque et Archives Canada/Illustrated books, albums and scrapbooks collection/C-006631).

lement des événements protocolaires et festifs. Loin de constituer des activités improvisées de dernière minute, malgré l'accélération des pourparlers constitutionnels à partir de la création de la Grande Coalition (juin 1864), la cérémonie de réception des délégués et les deux bals suivirent des normes préétablies auxquelles les hôtes devaient se conformer.

Fruit d'un exercice inédit jusqu'à ce jour, malgré une littérature abondante consacrée aux conférences constitutionnelles de 1864, ce texte examinera les trois événements publics qui se déroulèrent dans l'édifice du parlement du Canada-Uni au regard des normes culturelles de ce milieu de siècle victorien. Nous tâcherons de comprendre ces activités mondaines et d'en cerner les spécificités pro-

pres au contexte colonial de l'Amérique du Nord britannique à partir des comptes rendus partiels de contemporains et de la littérature normative de l'époque.

LES DÉLÉGUÉS ET LEUR FAMILLE DÉCOUVRENT QUÉBEC

Plusieurs délégués des Maritimes et de Terre-Neuve, et surtout les membres de leur famille qui les accompagnent, en sont à leur premier séjour à Québec en ce mois d'octobre 1864. Donald Creighton estime que la délégation des Maritimes, à elle seule, est composée d'une trentaine de personnes et comprend cinq épouses et neuf filles célibataires. En plus d'assister aux grands événements, leurs épouses et leurs filles, et les délégués eux-mêmes, lorsqu'ils ont du temps libre, explorent la capitale du Canada-

Uni. Ils visitent des attraites historiques incontournables dont le monument aux Braves et celui de Wolfe et Montcalm, la Citadelle, des lieux pittoresques comme la chute Montmorency, le village huron de Lorette, la terrasse Durham, et les grandes institutions de la ville, soit l'Université Laval, les couvents des Sœurs de la Charité et des Ursulines, les cathédrales, la chapelle du Séminaire, etc.

Le Bureau de commerce de Québec (Board of Trade) reçoit les membres de la Conférence, le 15 octobre, ainsi que des marchands à un grand dîner dans la salle à manger du Russell's Concert Hall, rue du Palais. À l'endroit même où sont logés les membres du gouvernement. Quelque 200 personnes sont présentes : « La carte à dîner était d'une société de gourmets, les décorations étaient magnifiques [...]. La réunion [...] comprenait la plupart des notabilités politiques de l'Amérique britannique, en même temps que l'élite de notre commerce », rapporta *Le Canadien*. On porte des toasts et plusieurs discours sont prononcés. Des drapeaux sont suspendus au balcon où se trouve l'orchestre, à une extrémité de la pièce, des plantes et des banderoles sont disposées à intervalles réguliers avec les inscriptions *Intercolonial Railway, Union is Strength, Ships, Colonies and Commerce*, ainsi que les noms des Provinces maritimes. L'orchestre joue notamment la très populaire « À la claire fontaine ».

Un souper est organisé par les ministres au Club Stadacona, au coin des rues Sainte-Anne et d'Auteuil, club privé fondé par des officiers de milice en 1861. Le premier ministre Étienne-Pascal Taché préside ce repas auquel seulement quelques délégués assistent : Thomas Chapais, Olivier Mowat, Thomas D'Arcy McGee et quatre autres des Maritimes, Samuel Leonard Tilley, Thomas George Coles, Adams George Archibald et John Hamilton Gray. D'autres invités, soit les « premiers citoyens de Québec », se joignent au petit groupe.

Pour présenter les délégués des Maritimes à la « bonne » société de Québec,

Marguerite-Adèle Kelly, épouse d'Ulric Tessier, président du Conseil législatif, invite l'entourage du gouverneur général, quelques militaires et plusieurs membres de l'élite à un bal privé dans leur belle et grande demeure de la rue Saint-Louis. Frances Monck, épouse du frère du gouverneur général Charles Stanley Monck et qui lui sert d'aide de camp, ouvre le bal avec Ulric Tessier. Un délégué de l'Île-du-Prince-Édouard, George Coles, revient de cette soirée, agrémentée par les musiciens du 25^e Régiment, mouillé de transpiration, en mentionnant que les dames françaises se montrent espiègles en faisant virevolter leur cavalier dans les danses tournoyantes comme la polka et la mazurka, bien qu'elles soient interdites par l'évêque catholique de Québec. Edward Whelan, son compatriote de l'île, renchérit : « [...] *after many pleasant hours, left the Ball Room with the impression that they had enjoyed one of the happiest re-unions ever experienced by them.* »

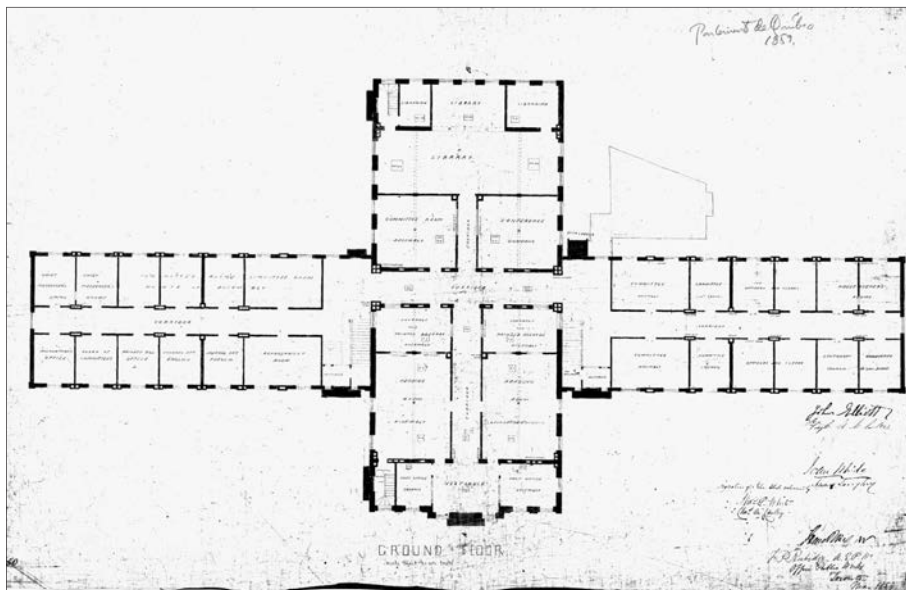
Deux jours plus tôt, soit le 17 octobre, plusieurs personnes dont Frances Monck ont participé à un *drum* (un thé en soi-

rée/*evening tea party*), rue Sainte-Ursule, chez William Colles Meredith, juge en chef à la Cour du banc de la reine. Ils chantent en chœur et écoutent les pièces de piano jouées par certains des invités. Et le lendemain du bal des Tessier, les délégués sont reçus à l'Université Laval. Les évêques, le recteur et les professeurs ont revêtu leur costume officiel. Quelque 400 étudiants et invités distingués écoutent le discours du recteur et la réplique du représentant des délégués. Une visite sur le toit-terrasse leur permet d'admirer le panorama.

Finalement, s'ajoutent les repas que le gouverneur général réserve à de petits groupes d'invités à son domicile de Spencer Wood ainsi qu'au parlement. Finalement, ces activités à caractère privé et convivial, dont il n'existe qu'un inventaire partiel et des descriptions sommaires, laissent entrevoir des jeux de coulisses inhérents à tout rassemblement de nature politique. Les sources ne permettent pas toutefois d'en mesurer l'effet sur les rapports qui se tissent entre les convives (délégués, représentants de la couronne, représen-



Bal public et banquet à Province House, Charlottetown, septembre 1864, par Dusan Kadlec. Cette représentation fidèle de la mode vestimentaire et des bals de l'époque évoque deux des trois grandes activités mondaines qui se sont déroulées dans l'édifice du parlement du Canada-Uni, en octobre 1864. (Photographie courtoisie de Dusan Kadlec et de l'Agence Parcs Canada).



« Relevé du rez-de-chaussée de l'édifice du parlement du Canada-Uni ». Les séances de travail des délégués à la Conférence de Québec se déroulent dans la salle de lecture du Conseil législatif (*Reading Room Legislative Council*). (Agence Parcs Canada, BSQ, Direction des sciences culturelles : 107-100-IC-5).

tants des compagnies ferroviaires, élites de la ville), et plus fondamentalement, d'en percevoir l'incidence sur le déroulement des discussions.

L'ÉDIFICE DU PARLEMENT DU CANADA-UNI... UN LIEU DE TRAVAIL, UN LIEU DE RÉJOUISSANCE

Pendant dix-huit jours, les délégués sont fort occupés avec les séances de travail au parlement qui se prolongent souvent tard en soirée ainsi que par les nombreuses activités, dont des bals et des réceptions, préparés en leur honneur par le gouvernement et par des particuliers. Parmi l'ensemble de ces activités, les trois événements mondains tenus dans l'édifice du parlement du Canada-Uni retiennent davantage notre attention notamment parce qu'ils évoquent des traditions déjà implantées à Québec, siège du pouvoir colonial où réside le représentant de la couronne britannique depuis un siècle, en plus d'être spécifiquement liés à deux lieux historiques nationaux.

Comme le souligne l'historien Christopher Moore, à une époque où la cour et le corps d'officiers sont considérés comme la crème de la société, Québec, avec sa cour vice-royale et sa garnison

militaire, réunit les conditions et des atouts inégalés en Amérique du Nord britannique pour tenir des célébrations fastes et solennelles. Les traditions de cour coloniale y sont implantées depuis longtemps. Par exemple, de nombreuses célébrations publiques, liées notamment aux anniversaires officiels et centrées sur la personne du gouverneur, prenaient place sur le site du fort et du château Saint-Louis (jusqu'au début des années 1840), en continuité avec la tradition établie par les gouverneurs de la Nouvelle-France. Ces fêtes formelles, instaurées dès les années 1760, prenaient l'aspect de bals, de levées vice-royales ou encore de réceptions plus intimes présidées par l'épouse du gouverneur. Les élites de Québec et celles de passage dans la capitale y étaient accueillies sur invitation. En ce sens, Québec possédait une longue tradition en matière d'activités mondaines caractéristiques d'une cour coloniale. Après la Confédération et le transfert de la capitale à Ottawa, le centre d'activités mondaines et ses traditions allaient se déplacer et se poursuivre à Rideau Hall.

Ce n'est donc pas le fruit du hasard si, en guise d'ouverture à la Conférence, une grande réception est donnée par

Monck en hommage aux délégués le 11 octobre, soit le lendemain de leur première séance de travail. Il s'agit également de la première occasion où toutes les provinces, en incluant les observateurs de la lointaine Terre-Neuve, sont représentées en même temps par leurs dirigeants politiques dans un même endroit. Elle permet aussi aux membres de la haute société de Québec de rencontrer les délégués. Quelque 800 personnes, hommes et femmes, sont présentes pour cette levée vice-royale (*drawing room*) organisée sur le modèle de la cour de St James en usage depuis 1672. Habituellement réservée aux hommes, et d'abord conçue pour avoir lieu tôt en matinée, d'où son appellation, cette réception officielle permettait aux membres du gouvernement, à des diplomates et à des officiers militaires des différents corps d'armée d'être présentés au souverain individuellement. Le port d'un uniforme de cour était de mise pour tous les participants, qui se plaçaient en file dans la salle du trône avant d'être appelés par leur nom et selon leur rang, pour faire la révérence au roi assis sous un dais et accompagné des hommes de sa famille, d'officiers supérieurs de la cour et de son personnel de maisonnée (*royal household*). Transposée dans le décor de la chambre d'Assemblée à Québec, cette cérémonie de présentation se déroule donc selon un scénario préétabli et que l'on présume bien connu des organisateurs. À son arrivée, à 20 h 30, lord Monck est reçu dans le vestibule illuminé de la salle du Conseil (située au premier étage) par sa garde d'honneur du 17^e Régiment, au son de l'air « national ». Les invités s'avancent à l'annonce de leur nom et serrent la main du gouverneur. Défilent ainsi, selon un ordre hiérarchique préétabli par les règles en vigueur à la cour du Royaume-Uni, les membres du Conseil exécutif, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Richard MacDonnell, les 21 délégués des Maritimes, l'évêque anglican, le juge en chef, les juges, les consuls des États-Unis, de la Suède et

de la Norvège, de la Prusse et du Portugal, les haut gradés militaires, le premier ministre Taché, les procureurs généraux George-Étienne Cartier et John A. Macdonald, et les ministres. Le gouverneur Monck et le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse revêtent un habit foncé brodé de fils d'or au collet, aux poignets et aux revers des poches tandis que plusieurs autres membres du gouvernement portent l'uniforme de grade inférieur comportant moins d'ornements. Quelques femmes sont vêtues de robes à traîne selon la tradition et les chevelures sont généralement garnies de plumes d'autruche, de rubans et de fleurs. Une fois présentés, les invités se dirigent vers la salle d'Assemblée pour profiter des rafraîchissements tels que thé, café, vin, glaces, biscuits, gâteaux et sandwiches fournis par un traiteur. La soirée se termine tôt, vers 22 h 30, après le départ du gouverneur.

Trois jours plus tard, le 14 octobre, le Conseil exécutif donne un bal d'État en l'honneur des délégués. Quelque 1 400 personnes de la bonne société de Québec et de Montréal reçoivent

une invitation dans la tradition des bals d'État de Buckingham Palace. Plus de 800 d'entre eux s'y rendent. Ce bal attire davantage de personnes que celui organisé en l'honneur du prince de Galles en 1860 et qui s'était tenu dans ce même parlement, alors nouvellement construit. On imagine les voitures à chevaux qui surchargent les rues avoisinant le parlement. Les invités se présentent entre 21 h et 23 h dans la gaieté et l'animation. Les deux grandes salles au premier étage, soit la salle de l'Assemblée (14,32 m sur 17) et celle du Conseil législatif (12,8 m sur 17) sont illuminées et ventilées autant que possible. On suppose que les gens devaient aussi occuper les passages. Alors que les manuels d'époque recommandent fortement à l'organisateur d'un bal de fixer le nombre d'invités en fonction de l'espace à sa disposition, ces centaines d'invités éprouvent probablement un inconfort physique; on imagine que la chaleur devient vite accablante compte tenu des dimensions des chambres d'Assemblée et du Conseil législatif, d'autant plus que le système d'aération de l'édifice est défi-

cient, selon le correspondant du *Quebec Mercury* lors de la visite inaugurale, en février 1860.

Néanmoins, les deux salles se remplissent rapidement d'hommes en uniforme militaire ou en habit de gala et de femmes toutes plus élégantes les unes que les autres. Le choix de l'habillement répond à des critères spécifiques. Le style et la couleur des robes varient selon l'âge et le statut des dames : les robes des jeunes célibataires sont fabriquées de tissus légers comme la mousseline, le tulle, la soie, de couleurs s'agencant à leur carnation; les femmes plus âgées, choisissent la moire antique. Des parures de fleurs fraîches, des rubans ornent les têtes et les robes. « [...] le bal [...] a fait écouler sur le marché plus de gants, de fleurs, de rubans et de dentelles que n'en vendront nos marchands le reste de l'année [...] » rapporte *La Minerve*. Les gants blancs sont d'usage pour la danse ainsi que les souliers en satin blanc ou noir selon les couleurs des robes. Les veuves qui ne sont pas encore autorisées à danser optent pour le noir et le violet. Si elles peuvent danser, le



« Les Pères de la Confédération ». Peinture par Rex Woods, 1968; huile sur toile 213,36 x 365,72 cm. (Collection de la Chambre des communes, Ottawa).



Accessoires de soirée : mouchoir, porte-bouquet, broche, éventail, réticule et carnet de bal. (Coll. Parcs Canada, Lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier, photo : David Ledoyen).

blanc garni de mauve ou de violet est permis. De leur côté, les hommes portent l'habit noir avec la veste intérieure blanche et la cravate blanche ou noire, des bottes en cuir fin, des gants et un mouchoir de poche blancs.

À LA MANIÈRE DE LONDRES

À Québec, à la manière du prince consort Albert et de la reine Victoria ou du prince et de la princesse de Galles à l'occasion des bals d'État au palais de Buckingham, le gouverneur Monck ouvre le bal avec M^{me} Cartier, coprésidente de l'événement avec M^{me} Alexander Campbell. George-Étienne Cartier danse avec M^{me} Godley, épouse du secrétaire et confident de lord Monck. La

belle-sœur de ce dernier, Frances Monck, danse avec le colonel Grey du Nouveau-Brunswick. Les airs de quadrilles, de lanciers, de polkas, de mazurkas et de valses, joués par les 17^e et 25^e régiments, se succèdent. « Cette armée de jolies femmes et de gentils cavaliers, allant, venant, sautillant, se croisant, s'attirant, se repoussant, exécutant enfin à ravir ce que l'on pourrait appeler la gymnastique de la danse moderne [...] », rapporte *La Minerve*. MacDonnell s'extasie, comme d'autres visiteurs, devant la présence du « *French element* » de Québec en admirant les pas de danse de Madame juge Joseph Duval (Adélaïde Dubuc). Le délégué Coles, de retour d'une soirée privée chez le couple Tessier, mentionne à sa

filles que « [t]he French ladies are the very mischief for flying round ». Un souper est servi vers minuit dans la salle du Conseil. Sur la table richement décorée de fleurs, d'argenterie et de verrerie sont disposés des plats d'huîtres, de salades, de pâtés de venaison, de saumon, de dinde, des mets chauds, des gelées, des fruits et des glaces. Champagne, porto, sherry et bière les accompagnent. Une fois rassasiés, les invités retournent danser jusqu'aux petites heures du matin.

Le 21 octobre, un dernier grand événement a lieu dans l'édifice du parlement : le bal des célibataires masculins. Il n'est pas sans rappeler le bal des débutantes ou la présentation des jeunes femmes à la cour, une cérémonie initiée à la cour d'Angleterre, en 1780, par George III à l'occasion du bal d'anniversaire de son épouse la reine Charlotte, et qui marque le début de la saison des activités mondaines à Londres (*social season*). Lui-même inspiré de la succession d'événements mondains de la cour de Versailles, le bal des débutantes fut importé de France par des aristocrates français qui s'exilèrent outre-Manche après la Révolution.

Selon toute vraisemblance, le bal des célibataires de la Conférence de Québec se situe à la croisée d'un bal d'État et d'un bal public par la présence inhabituelle du gouverneur général, qui confère une dimension solennelle et protocolaire à l'événement, et par le fait que les invités défraient un coût d'entrée. Le gouverneur général est reçu par une garde d'honneur de 80 hommes du Québec Volunteer Garrison Artillery, sous la direction du capitaine T.H. Grant. Les 400 invités sont accueillis par les mères des 40 célibataires. La soirée se déroule dans la même salle où s'est tenue la réception du Conseil exécutif, le 14 octobre, et dont les décorations ont été maintenues en place. Monck ouvre le bal avec Madame juge Duval, patronnesse de l'événement. Les costumes diplomatiques et militaires sont de mise. La mention « *Quadrilles nine, which does not mean only qua-*



Les délégués à la Conférence de Québec de 1864. Photographie de Jules-Isaïe Livernois, 1864. (Bibliothèque et Archives Canada).

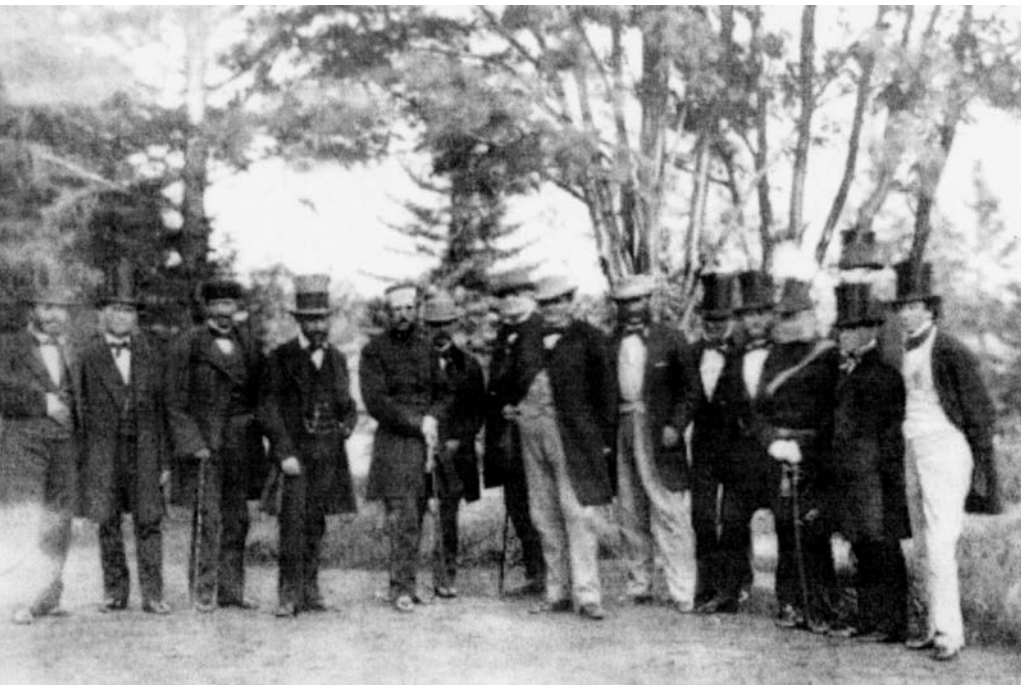
drilles » sur le carton d'invitation signifie que les danses comme la polka et la mazurka s'ajouteront aux classiques quadrilles, sur les airs des 17^e et 25^e régiments. Frances Monck se limite quant à elle aux quadrilles, de crainte de déchirer la dentelle de sa robe.

Tout le long de la soirée, les rafraîchissements, les vins et le champagne de qualité supérieure sont fournis par le traiteur George Scott de la rue Saint-Jean. Un souper est servi peu après minuit dans la salle de lecture des membres de l'Assemblée située au rez-de-chaussée et pièce voisine de celle du Conseil législatif, l'endroit même où les délégués élaborent les résolutions de Québec. Dans son édition du lendemain de la fête, le *Quebec Mercury* rapporte que les planchers des deux salles de réception ont été renforcés pour supporter l'entrain des danseurs dénommés « dévots de Terpsichore », la muse de la danse dans la mythologie grecque. Il est essentiel de disposer d'un plancher adéquat et l'hôte doit s'assurer que la surface soit lisse, lito dans *The Habits of Good Society* (1860). Si cette soirée a été une réussite pour d'aucuns, Mercy Coles n'hésite pas à la qualifier d'échec, car les gens de Qué-

bec n'ont pas présenté les célibataires aux dames comme l'exigent les règles de bienséance les plus élémentaires. Le colonel John-Hamilton Gray, délégué de l'Île-du-Prince-Édouard, se montre également indigné de la façon dont leurs filles ont été traitées. Selon les bonnes manières de l'époque, une jeune femme ne peut ouvrir une danse ni même accepter une invitation à danser sans avoir été présentée formellement à son chevalier par un parent ou son chaperon. Ce manquement à l'étiquette, détail anodin de prime abord, s'avère plutôt une faille majeure dans le déroulement du bal, soit-il attribuable aux différences culturelles des parties en cause, ou d'une omission accidentelle ou volontaire. La « déception » exprimée par Coles et Gray prend tout son sens si l'on considère que les délégués des provinces avaient, semble-t-il, fondé beaucoup d'espoirs à l'effet que leurs filles soient présentées aux bons partis célibataires masculins de l'élite, principalement des commerçants et des marchands de bois et qui, selon toute vraisemblance, s'avérait l'objectif même de la soirée.

Considéré sous cet angle, on en déduit que le bal des célibataires s'inspire du

bal des débutantes et leur présentation à la cour. Il s'agit d'une façon pour une fille en âge de se marier d'être présentée à un célibataire, ou à un « bon parti », qui en retour espère y trouver une « épouse convenable », explique Esther Simon Shkolnik, historienne de l'Angleterre victorienne et édouardienne. Pour les jeunes femmes de la classe moyenne supérieure, le mariage constitue une voie susceptible de favoriser leur ascension sociale, d'entrer au sein de l'élite sociale, économique et politique, ou offre, à tout le moins, une forme de sécurité matérielle. Parce que la Société (*the Society*) surveille de près l'intégration de nouveaux venus dans ses rangs, elle régit étroitement les fréquentations des jeunes gens. Le « marché du mariage » (*marriage market*) est organisé sous un système de chaperonnage élaboré dans le cadre de la saison des activités mondaines, en débutant par les bals et les fêtes où les jeunes femmes peuvent rencontrer des célibataires convenables. Par convention et universellement reconnue, la période d'éligibilité au mariage des jeunes femmes est passablement courte. Celle qui trouve mari à sa première participation à la saison



Groupe de délégués photographiés dans un jardin (Spencer Wood ?). (www.canadahistoryproject.ca/186711867-03-quebec-conf.html).

des bals en tire un grand prestige; elle et sa mère en reçoivent tout le crédit. À l'opposé, on considère que celle qui n'a pas trouvé un parti après ses deuxième et troisième participations a échoué et se voit « condamnée » au célibat, un statut peu enviable au regard de ses contemporains et de l'idéal féminin prescrit. La saison des activités mondaines et du marché du mariage constituent donc des rites de passage, voire des phénomènes incontournables dans la Grande-Bretagne victorienne dont l'influence culturelle résonne à divers degrés dans les couches sociales aisées des colonies d'Amérique du Nord.

Compte tenu des témoignages écrits plutôt sommaires laissés par les contemporains, il est difficile d'établir dans quelle mesure la cérémonie de la levée, le bal d'État et le bal des célibataires qui se déroulèrent dans l'édifice du parlement ont suivi à la lettre les codes et l'étiquette strictes qui, en théorie, devaient encadrer ces manifestations. Le constat d'échec de Mercy Coles et de John Gray paraît cependant moins trivial lorsque l'on considère les conventions d'usage et les règles de bienséance auxquelles

étaient soumises les jeunes femmes de ce temps. Les filles à marier des délégués des colonies maritimes évoluaient dans une société marquée d'interdits et de règles de « bonnes manières » qui gouvernaient leur comportement en société. À l'aube du XXI^e siècle, la faille du bal des célibataires peut paraître dérisoire, car le poids des normes sociales de l'époque victorienne nous est difficilement saisissable, voire concevable, dans nos sociétés modernes post-féministes, de sorte que les auteurs ont tendance à considérer cet incident simplement comme une anecdote sans importance. Et pourtant...

UN PAYS NÉ DANS LES BULLES DE CHAMPAGNE?

Jetant un regard ironique sur l'ampleur des activités mondaines qui animèrent les villes de Charlottetown (1^{er} au 9 septembre) et de Québec à l'automne 1864, l'historienne Catherine Hennessey s'interrogeait récemment (2009) à savoir s'il existe un autre pays qui peut se targuer d'avoir vu le jour à la suite d'une succession de fêtes mondaines. Pourtant, malgré un programme mondain chargé,

il serait réducteur de voir la Conférence de Québec comme une banale succession de fêtes. À Charlottetown, les festivités ont permis aux représentants des colonies de fraterniser et de tisser des liens de confiance, estime Christopher Moore, alors qu'à Québec, ils s'étaient fixé l'objectif de rédiger une constitution. D'ailleurs, les délégués besognaient tous les jours, ne prenant congé que les dimanches; les séances plénières duraient en moyenne six heures par jour et les délégués consacraient du temps aux séances de travail des divers comités. Chose certaine, comme l'affirmait Bonenfant, « [l']atmosphère de gaieté des rencontres d'octobre 1864 a certainement aidé les hommes politiques à mieux se connaître et à mieux se comprendre. L'euphorie de la fin d'un copieux déjeuner et la griserie d'un bal ont contribué autant que les savantes discussions à faire naître le Canada de 1867. » ■

Christine Chartré et Brigitte Violette sont historiennes à Parcs Canada (Québec).

Pour en savoir plus :

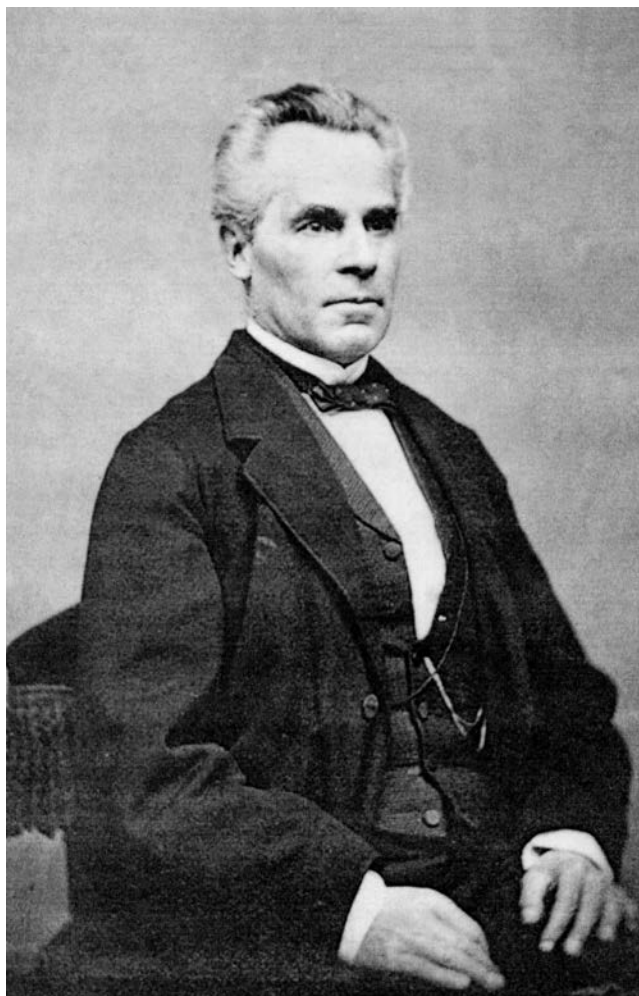
En plus de tirer parti d'un court article de Jean-Charles Bonenfant, « 1864 : La Conférence de Québec fut aussi une fête mondaine », *Le Magazine Maclean*, Montréal, vol. 4, n° 11 (novembre 1964) : 34-35, ce texte repose sur les comptes rendus contenus dans quelques journaux qui ont couvert la conférence qui se déroule du 10 au 27 octobre, pour se conclure officiellement à Montréal le 29 du mois : *La Minerve*, *The Quebec Mercury*, *Le Canadien*, *L'Union nationale*, *L'Ordre*, *The New York Times*. Étant entravés par le caractère secret des délibérations sur lesquelles ils ont peu à dire et ne peuvent que spéculer, les correspondants se rabattent sur les activités mondaines. Ce texte puise également dans les récits et les journaux personnels de quelques participants, Edward Whelan, Frances Monck et Mercy Coles : *The Union of the British Provinces. A Brief Account of the Several Conferences Held in the Maritime Provinces And in Canada, in September and October, 1864, [...] Charlotte-town, Printed by J.T. Haszard, 1865, 229 p.*; Frances E.O. Monck, *My Canadian Leaves. An Account of a Visit to Canada in 1864-65*, London, Richard Bentley and Son, 1891, 367 p.; BAC, *Diary of Mercy A. Coles*: MG24, B66, 1

GEORGE-ÉTIENNE CARTIER ET LA NAISSANCE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE

par Eugénie Brouillet

En 1760, soit un siècle et demi après sa fondation, la Nouvelle-France est conquise par les Britanniques. Cet événement marque le début d'une ère de cohabitation de deux peuples de langues et de cultures différentes en sol américain. Les diverses constitutions successivement adoptées par les autorités britanniques pour leurs colonies d'Amérique du Nord ont, chacune à leur manière, tenté de répondre à la dualité culturelle (francophone – anglophone) qui s'exprimait en leur sein. Les solutions tentées par la métropole varieront et iront de l'assimilation pure et simple du peuple québécois à la tolérance à son égard par une reconnaissance de type constitutionnel de son droit de continuer d'exister quant à certains aspects de son identité culturelle particulière. Quels qu'aient été les objectifs poursuivis, les constitutions antérieures à la naissance de la fédération canadienne auront pour effet de permettre à la collectivité québécoise de poursuivre son parcours national.

L'importance historique de George-Étienne Cartier est d'avoir défendu une vision du fédéralisme canadien qui en a rendu l'existence possible. Il fut la principale voix du Québec dans les pourparlers ayant mené à la naissance de la fédération canadienne en 1867.



George-Étienne Cartier (1814-1873), avocat, patriote, homme politique, premier ministre du Canada-Uni (1857-1858; 1858-1862). George-Étienne Cartier, Hector-Louis Langevin, Étienne-Paschal Taché et Jean-Claude Chapais étaient les seuls délégués francophones à la Conférence de Québec. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

LE CONTEXTE POLITICO-JURIDIQUE

En 1840, le Parlement de Westminster adopte l'Acte d'Union, qui a pour effet d'unir le Haut et le Bas-Canada en une seule entité politique et juridique, le Canada-Uni. L'Assemblée législative du

Bas-Canada établie par l'Acte constitutionnel de 1791 est ainsi abolie. Cette constitution de 1840 est la solution mise de l'avant par la métropole afin de mettre un terme au problème de la dualité culturelle au sein des colonies britanniques d'Amérique du Nord. L'objectif avoué de Londres est alors d'assimiler la communauté francophone du Bas-Canada en la minorisant au sein d'un Parlement uni où le français est officiellement exclu.

Toutefois, malgré cette union juridique, les desseins de Londres ne purent se réaliser. Sociologiquement, culturellement et même politiquement, le Canada-Uni demeurerait composé de deux groupes culturels distincts. Les efforts déployés pour les rassembler sous un seul et même gouvernement se heurtaient à de grandes difficultés. L'union législative dut par conséquent être transformée dans les faits en un régime de type fédératif dans lequel chacune des deux entités culturelles administrait ses propres affaires sur la portion de territoire de la province où elle était majoritaire

(Jacques-Yvan Morin et José Woehrling, p. 149). C'est ainsi que se développa au sein du Parlement du Canada-Uni une convention constitutionnelle qui permettait que les questions reliées à l'identité culturelle des collectivités en présence (éducation, affaires municipales,



Carte postale (Série centenaire Cartier, 1914) montrant George-Étienne Cartier et ses deux filles, en 1863. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

etc.) puissent être régies différemment dans chacune des deux sections.

Parmi les principaux éléments dualistes du fonctionnement du régime de l'Union figure la règle de la double majorité pour l'adoption des lois. La question se posait alors : une loi votée par une majorité de députés de l'Assemblée peut-elle s'appliquer à l'une des sections de l'Union où les députés se sont majoritairement prononcés contre la mesure adoptée? Les chefs politiques du Canada-Est (le Québec) ne pouvaient accepter qu'un vote majoritaire de l'Assemblée vienne modifier leurs institutions, si la mesure ne recevait pas l'appui d'une majorité des députés de leur « section » (Morin et Woehrling, p. 75). Il en allait de la survie de leur identité culturelle. Des pratiques dualistes se sont également développées dans le fonctionnement du gouvernement, qui était dirigé par deux chefs de partis, un de chaque section de la province. La composition du Conseil exécutif (le conseil des ministres) devait également refléter les deux groupes culturels.

Lorsque que Londres accepta, en 1848, d'accorder la responsabilité ministérielle à sa colonie (Canada-Uni), obligeant ainsi le gouvernement à rendre compte à l'assemblée des élus et non plus comme auparavant au seul gouverneur, représentant de la couronne d'Angleterre,

le fonctionnement dualiste connu de nombreuses difficultés qui menèrent au changement de régime constitutionnel de 1867. En effet, tant que l'exécutif s'appuyait sur la confiance d'une majorité issue d'un même parti politique au sein des deux sections de la colonie, les crises politiques pouvaient être évitées. Ce fut le cas au cours des gouvernements réformistes La fontaine-Baldwin (1847-1851) et Hincks-Morin (1851-1854). La période suivante a toutefois été marquée par l'opposition des deux majorités (Canada-Est et Canada-Ouest), qui a engendré une instabilité ministérielle sans précédent. C'est entre autres afin de mettre un terme à cette instabilité politique qu'une grande coalition se forma en 1864, laquelle permit l'adoption du régime fédératif en 1867. George Brown, chef des réformistes, accepta de s'allier au nouveau gouvernement conservateur Cartier-Macdonald.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE LA CONTRIBUTION DE CARTIER

En 1848, George-Étienne Cartier est élu pour la première fois député de Verchères à l'Assemblée législative du Canada-Uni. Il devient par la suite ministre, puis co-premier ministre du Canada-Uni avec John Alexander Macdonald (Cartier représentant le Canada Est et Macdonald, le Canada-Ouest) de 1857 à 1858,

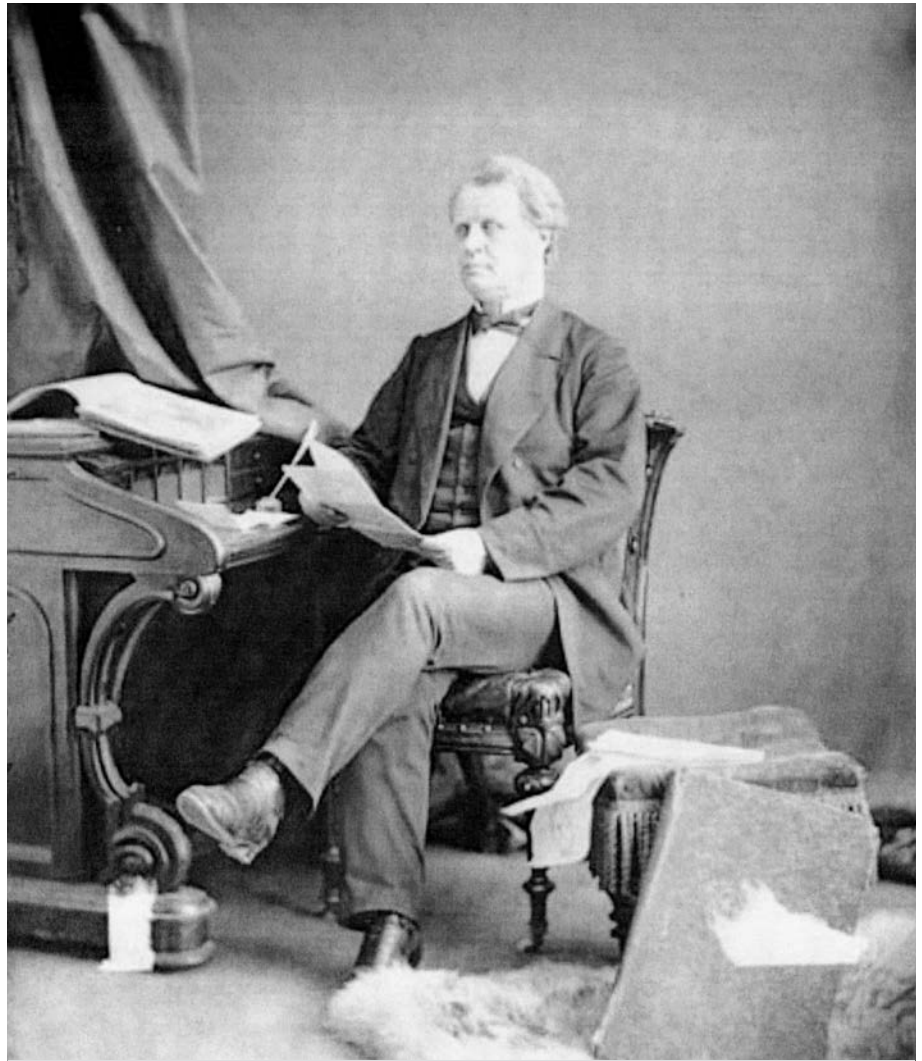
puis de 1858 à 1862. À partir de 1858, il milite activement en faveur d'un projet de fédération des provinces de l'Amérique du Nord et joint, en 1864, la grande coalition de partis politiques qui en rendit la création possible. Il est défait dans la circonscription de Montréal-Est en 1872 et décède l'année suivante à Londres, à l'âge de 58 ans.

Sous le régime de l'Union (1840-1867), Cartier s'était toujours opposé fermement et avec succès à toutes les tentatives des leaders politiques du Canada-Ouest de remplacer le principe de l'égalité de représentation des deux sections du Canada-Uni (Canada-Ouest et Est) à l'Assemblée législative par celui d'une représentation basée sur la population, sachant que cette concession pourrait être fatale à l'identité culturelle de ses compatriotes, ces derniers étant passés au cours des années d'une position majoritaire à une situation minoritaire. C'est que l'Acte d'Union prévoyait que chacune des deux sections comprenait un nombre égal de représentants, même si au moment de son adoption, la population du Haut-Canada se chiffrait à 450 000 habitants, et celle du Bas-Canada à 650 000. Londres comptait sur le fait que les représentants du Canada-Ouest s'uniraient avec leurs compatriotes culturels et linguistiques du Canada-Est afin de faire des Canadiens français une minorité permanente au sein du Parlement uni. On espérait qu'ainsi cette minorité en vienne à opter pour l'assimilation dans une société anglophone (Donald V. Smiley, p. 126). Au fil des décennies toutefois, la situation démographique des groupes culturels s'était inversée (la population du Canada-Ouest est maintenant plus importante que celle du Canada-Est). L'instabilité gouvernementale et le combat mené par les représentants du Canada-Ouest pour l'adoption du principe de représentation proportionnelle à la Chambre d'assemblée rendaient inévitable l'élaboration d'une nouvelle constitution. C'est dans ce contexte que George-Étienne Cartier se fit un ardent

défenseur d'une union des colonies britanniques d'Amérique du Nord au sein d'un régime fédératif plutôt qu'unitaire. L'État fédératif implique un partage du pouvoir de légiférer entre des ordres de gouvernement autonomes ou non subordonnés entre eux dans les matières réservées à leurs compétences exclusives. Ainsi, pour Cartier, l'adoption d'un régime fédératif permettrait à ses compatriotes de s'autogouverner, selon la règle de la majorité, dans les matières liées à leur identité distincte, tout en s'unissant avec les autres colonies au sein d'un gouvernement central compétent relativement aux matières d'intérêt commun, c'est-à-dire essentiellement des matières de nature économique et militaire.

C'est à la Conférence de Québec d'octobre 1864 que Cartier fut appelé à jouer le rôle le plus important de sa carrière politique. En tant que tête dirigeante de la délégation du Canada-Est, Cartier devait veiller (avec le concours précieux d'Hector Langevin et de Thomas Chapais) à ce que « les intérêts de ses compatriotes fussent sauvegardés et à ce que leurs droits, leurs institutions, leur nationalité, c'est-à-dire en somme tout ce qu'ils chérissaient par-dessus tout, fussent assurés de leur pérennité sous l'union projetée » (John Boyd, p. 225).

La création d'une fédération permettrait que toutes les questions liées aux intérêts communs des colonies soient confiées à un gouvernement général au sein duquel « [...] il n'y aura nullement à craindre qu'il soit adopté quelque principe qui puisse nuire aux intérêts de n'importe quelle nationalité particulière » (*Débats parlementaires* [...], p. 54). Selon Cartier, la fédération des colonies était devenue une nécessité pratique afin d'ajouter à leur force et assurer la perpétuité du principe monarchique sur le continent vis-à-vis du voisin américain. Voici de quelle façon il s'exprimait devant l'Assemblée législative du Canada-Uni en 1865 : « Le temps est venu pour nous de former une grande nation, et je maintiens que la confédé-



Jean-Charles Chapais (1811-1885), homme d'affaires et homme politique. Il est l'un des quatre « Pères » francophones de la Confédération canadienne. (Bibliothèque et Archives Canada/Mikan 3497138).

ration est nécessaire à nos propres intérêts commerciaux, à notre prospérité et à notre défense. [...] Dans l'Amérique britannique du Nord, nous sommes cinq peuples différents, habitant cinq provinces séparées. Nous avons les mêmes intérêts commerciaux et le même désir de vivre sous la couronne britannique » (*Débats parlementaires*, p. 55-58).

Contrairement à d'autres représentants politiques dont la vision du fédéralisme canadien était nettement centralisatrice et postulait une certaine subordination des provinces au gouvernement central, la vision de Cartier était véritablement fédéraliste, c'est-à-dire qu'elle impliquait des provinces souveraines quant aux matières liées à leur identité, mais

unies quant à leurs intérêts communs au sein d'un gouvernement général lui aussi souverain. Pour Cartier, le Canada devait être une nation dans laquelle des identités et des allégeances multiples pourraient s'épanouir au sein d'une structure qui engendrerait la naissance d'une nationalité politique commune. Il précise comme suit ce qu'il entend par cette nation canadienne : « Une objection a été suscitée au projet maintenant sous considération, à cause des mots "nouvelle nationalité". Lorsque nous serons unis, si toutefois nous le devenons, nous formerons une nationalité politique indépendante de l'origine nationale, ou de la religion d'aucun individu » (*Débats parlementaires*, p. 59).



Hector Langevin (1826-1906), avocat, journaliste et homme politique. Langevin va participer aux trois conférences préparatoires à la Confédération. Photographie de William Notman, 1865. (Musée McCord, MMII-18562-

En effet, Cartier devait faire face au problème de l'existence d'identités culturelles diverses au sein des colonies britanniques. Sa solution fut donc d'articuler une théorie fédérative adaptée à la réalité socioculturelle et politique canadienne, soit une théorie basée principalement sur la double idée d'identités culturelles diverses et d'une nationalité politique commune.

En défendant la création d'une nouvelle nationalité politique de type fédératif, Cartier ne rejetait pas seulement le nationalisme assimilationniste, mais envisageait une nouvelle sorte de relation entre des peuples de cultures différentes, une relation basée sur la fraternité. Cette dernière ne requerrait pas toutefois une identité complète de sentiments ou d'intérêts entre les col-

lectivités francophone et anglophone. Ce que cette fraternité canadienne suppose, c'est que des peuples possédant des styles de vie ou des identités distinctes fassent preuve de bonne foi l'un envers l'autre, participent à des projets communs, développent et soutiennent des allégeances communes et opèrent des institutions politiques pour le bien-être de tous les citoyens (Samuel Laselva, 1996).

Ce fut donc sous l'influence de Cartier que la forme fédérative, plutôt que la forme unitaire vers laquelle inclinait un bon nombre de délégués, fut choisie comme fondement de la nouvelle Constitution. Ce faisant, il empêcha l'absorption de l'individualité du Canada-Est (Québec) et de son identité culturelle distincte. Comme l'écrivait Jean-Charles Bonenfant, « [Les Pères fondateurs] ont eu vraiment l'intention d'assurer la survivance des Canadiens français et ils ont accepté les moyens qui, à l'époque, leur semblèrent les meilleurs pour la réaliser » (Jean-Charles Bonenfant, p. 32). ■

Eugénie Brouillet est professeure de droit constitutionnel et doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

Jean-Charles Bonenfant. « L'esprit de 1867 », dans *la Revue d'histoire de l'Amérique française*, juin 1963, p. 19-38.

John Boyd. *Sir George-Étienne Cartier*. Montréal, Librairie Beauchemin, 1918, 485 p.

Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, 1865, p. 858.

Samuel Laselva. *The Moral Foundations of Canadian Federalism*. Montréal et Kingston, McGill – Queens University Press, 1996, 264 p.

Jacques-Yvan Morin et José Woehrling. *Les constitutions du Canada et du Québec du Régime français à nos jours*. Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 656 p.

Donald V. Smiley. *The Federal Conditions in Canada*. Toronto, McDraw-Hill Ryerson Limited, 1987, 202 p.

UNE IMAGE VAUT 1000 MOTS



Vous cherchez une image ?

Contactez-nous
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca
 (418) 656-5040
 pour accéder
 aux trésors photographiques de

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

OPPOSANTS ET EXCLUS

ANTOINE-AIMÉ DORION ET LES ROUGES

par Jean-Claude Soulard

Pour comprendre, il faut tout prendre. Peut-on essayer de comprendre le sens de l'opposition du parti « rouge », dont A.-A. Dorion est le chef ? Ce me semble encore plus impératif que rarement auparavant.

Nous sommes en mars 1864, dans le Canada-Uni de l'*Union Act*. Trois des quatre grands partis (conservateurs, réformistes radicaux du Haut-Canada et « bleus » du Bas-Canada) décident de se coaliser. Leur but : la fusion fédérale des deux Canadas et des colonies britanniques des Maritimes. Faire un nouveau pays, après dix ans de précarité gouvernementale. C'est l'échec évident de définir la nationalité « québécoise ».

« Folie des chemins de fer », élimination de la *French domination*, passage d'une économie « manufacturière » à « industrielle », et inconscience du ministre libéral Macdonald-Dorion (refus de discuter d'une motion de George Brown) forcent l'adhésion des réformistes radicaux à la Confédération des conservateurs. Cela provoquera la Conférence de Québec : assemblée constituante pour jeter les bases de la future Confédération canadienne. C'est la mort programmée du Parti rouge et du Canada-Uni.

Les 33 délégués à la Conférence sont convaincus qu'un sens peut être donné au programme d'union fédérale dans lequel un chemin de fer relierait les parties. Ils siègent à huis clos (!) et s'entendent sur le refus (!) de soumettre leurs résolutions au peuple. Mais, il y a une opposition ferme, celle du Parti rouge d'Antoine-Aimé Dorion.

A.-A. Dorion, rationnel, avocat avisé, catholique pratiquant dans un parti anticlérical, s'infiltre dans le Tout-Montréal.



Antoine-Aimé Dorion (1818-1891), avocat et homme politique. Il s'opposa à la confédération des provinces canadiennes, mais il accepta le fait accompli et devint ministre de la Justice dans le cabinet Mackenzie (1873). (Musée McCord, 1-6442.1).

Il y parlait la langue anglaise pour pénétrer les milieux d'affaires anglophones. Iphigénie Trestler, son épouse, ne parle pas français. Dorion en vient à parler français comme quelqu'un qui aurait séjourné longtemps en terre britannique. Ça lui nuit.

Les rouges expriment, de 1844 à 1867, leurs positions dans la Société des amis, l'Institut canadien, le Club national

démocratique, l'Association d'annexion [aux États-Unis] de Montréal, les journaux *L'Avenir* et *Le Pays*.

Le Parti rouge est un regroupement d'hommes passionnés, doctrinaires, démocrates-libéraux-nationalistes-républicains-anticléricaux. Bourgeois professionnels ligüés derrière « l'homme le plus brillant de son époque ». À 24 ans, Dorion était devenu avocat à Montréal (1842).

Il jouit de la plus haute réputation chez ses pairs. Issu de familles de députés patriotes en Mauricie, il fréquente tous lieux que les idées progressistes allument.

Ils sont favorables à une fédération des Canadas depuis 1851. Quitte à inclure les colonies plus tard (G. Brown aussi se fend là-dessus de 1857 à 1864). Mais défavorables à une Confédération élargie qui serait la réalisation du rapport Durham. Le peuple de la province n'a jamais demandé ni cherché à créer une nouvelle nationalité.

Leur programme fait opposition à ce nouveau pays confédéré. Entre autres : instruction du peuple / droit de souveraineté / abolition de la tenure seigneuriale / libre commerce / contre l'intervention de l'État / abolition des dîmes / liberté de défendre sa propre cause / abrogation de l'Union Act / liberté de presse / dépenses rigoureuses / décentralisation du pouvoir / provinces

fortes / gouvernement électif / magistrature élective / Conseil législatif électif / suffrage universel / séparation de l'Église et de l'État. Pas de monarchie constitutionnelle. Les rouges sont d'inspiration américaine (Thomas Jefferson et Andrew Jackson) et française (révolutions de 1848).

Quand Pie IX publie sa « terrible » encyclique *Quanta cura*, en 1864, accompagnée du *Catalogue des principales erreurs de notre temps*, le « rougisme » est mis à mal. Sont condamnés : le socialisme, le matérialisme, le rationalisme, le nationalisme et le libéralisme... associés aux rouges.

Messeigneurs Ignace Bourget, Louis-François Laflèche et Elzéar-Alexandre Taschereau en profitent pour anathémiser les rouges. Être anticlérical, c'est se mettre à dos la population catholique. Ça coûtera cher.

Ils sont 25 députés rouges sur 65, exclus de la Conférence de Québec. C'est la



Pie IX (Giovanni Mastai Ferretti) (1792-1878). Il fut pape de 1846 à 1878. Il est l'auteur de l'encyclique *Quanta cura*, publiée en 1869, hostile au capitalisme libéral. (George Peter Alexander Healy, peintre). (www.papepionono.it/bgimg/piocalor.jpg).

première fois qu'une partie du Parlement est exclue d'une constituante sur le renouvellement du pays. Ce ne sera pas la dernière.

Le Canada-Uni de 1864 a été remodelé par l'arrivée massive d'immigrants irlandais, écossais, britanniques. De 1812 à 1840, 500 000 immigrants sont passés par le port de Québec. Les mécontents de la guerre de Sécession augmentent le nombre.

Dorion a une promiscuité troublante avec le monde de l'argent : Banque du peuple; Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal; les Casimir Gzowski et Baring Brothers de Londres; le Montreal Board of Trade, la Commission du port de Montréal, la City Bank, la Caughnawaga Ship Canal Company; la Canada Life Assurance Company.

L'homme est difficile à cerner : le parti s'est prononcé pour l'abolition de la tenure seigneuriale, mais Dorion est l'avocat de M^{gr} Bourget et des tenan-

ciers. Il a même proposé « ... de pourvoir à une juste indemnité en faveur des propriétaires ». Indemnisation à hauteur de 10 000 000 \$ (en monnaie de 2014, il faut multiplier par 14). Manœuvrier!?

Beaucoup de députés rouges sont actifs auprès de leur électorat, mais Dorion est au Parlement ou chez lui, chez des amis, à Montréal. L'amalgame rouge compose avec la prévalence financière et commerciale. En 1864, le traité de réciprocité commerciale avec les États-Unis vient à échéance. Il aura profité à tout investisseur. Et, on est en plein contexte *railroads*. La spéculation foncière et la collusion instillent des « affaires d'or », financées par les gouvernements successifs. Ça fait scandale.

La Confédération sans le chemin de fer intercontinental est une absurdité, de même que le chemin de fer intercolonial sans la Confédération est une impossibilité. George-Étienne Cartier est l'avocat du Grand Trunk Railway

(et successeurs), John Alexander Macdonald, le promoteur et Alexander Tilloch Galt, le maître financier!

Sur l'Accord de Québec, Dorion plaide vainement pour que la population puisse voter. Les élections auront lieu... devant le fait accompli, après la proclamation de la Confédération.

Il dénonce : la représentation de la Chambre basse serait répartie d'après la population de chaque province. Le Bas-Canada conserverait le nombre fixe de 65 députés et les autres provinces seraient ajustées tous les dix ans. Même chose pour les lois provinciales soumises à l'approbation du gouvernement général qui pourrait les désavouer durant l'année suivante. Ce serait une union législative déguisée en union fédérale : un gouvernement central fort et des provinces affaiblies. Au surplus, les dettes de toutes les provinces seraient consolidées et mises à la charge du gouvernement général.

Le Bas-Canada, insiste Dorion, avait 133 000 \$ de dettes lors de l'Union pendant que la dette du Haut-Canada était de 1 300 000\$. Depuis lors, 4 000 000 \$ dépensés pour les canaux, 8 000 000 \$ pour les chemins de fer et 1 000 000 \$ pour des travaux divers. Le Canada-Uni est surendetté.

La dette publique du Canada-Uni s'élève au moins à 75 000 000 \$ en 1864. Le « pacte fédératif » propose de rajouter la dette de 15 000 000 \$ du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, plus 16 000 000 \$ pour l'Intercolonial, plus 5 000 000 \$ pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. En tout, 36 000 000 \$ qui porteront la dette de ce nouveau Canada à 111 000 000 \$ millions auxquels s'ajouteraient les coûts d'organisation de la défense du territoire. Et, il y a peu d'occasions d'affaires avec les Maritimes.

À quoi servirait un Conseil législatif au nombre fixe de membres nommés à vie par la couronne alors que ce système a été condamné? On aurait pu passer un traité de réciprocité commerciale avec les Maritimes pour assurer à chaque province les avantages que le pacte fédératif pourrait produire. Dorion déclare que la Confédération est prématurée, superflue, une surcharge monétaire pour les contribuables et une menace pour l'intérêt et la prospérité du Canada-Uni.

L'indépendance du gouvernement des provinces sera nulle si on leur enlève leur droit criminel et commercial, si elles ne peuvent pas nommer les juges qui doivent veiller à l'exécution des lois. J.A. Macdonald le sait quand il écrit à Malcom Colin Cameron : « *If the Confederation goes on [...] we will see both Local Parliaments and Governments absorbed in the General Power. This is as plain to me as if I saw it accomplished now... of course it does not do to adopt that point of view in discussing the subject in Lower Canada* ». À la suite de l'indemnisation dans le cas des insurrections patriotes, les affaires politiques sont devenues exclusivement la prérogative de la Chambre. « *Ministries became less and less inclined*

after 1849 to seek their mandates in the streets... the business of government was to serve business ».

Les rouges organisent des pétitions et 18 assemblées de comtés. Mais le projet de Confédération a déjà reçu l'aval de Londres. La Grande Coalition laisse braire. On l'a vu, Dorion a déjà disséqué les « 72 Résolutions de Québec ». Mais, il assume les règles du parlementarisme britannique : l'opposition doit faire son devoir en Parlement, suivre les règles du jeu et accepter le verdict. L'avocat annonce un peu sa résignation : cette Confédération lui semble inéluctable. Les 16 février et 6 mars 1864 et le 11 juillet 1866, Antoine-Aimé Dorion livre certainement ses meilleurs discours, avec un contenu imparable. Il fait son travail de parlementaire. « *Dorion made a capital speech last night – the best he never made I think – in the House* », écrit George Brown à son épouse. Dorion poursuit, en octobre 1866, en écrivant une adresse à lord Carnarvon, secrétaire d'État aux Colonies à Londres. Le Parti rouge, supposé être composé de démagogues, a pour chef le plus modéré et le plus juste de la Chambre. Mais toujours en retenu, gêné par les

aspirations de l'imagination. Ses discours sont linéaires, ses phrases précipitées sur un ton monotone et un débit uniforme. Sa voix est faible et sa gestuelle n'est pas en sa faveur. Loin du tribun populaire à l'éloquence contagieuse.

Mais sur l'argument confédéral de « la défense du pays », Dorion est mordant. Il s'avance sur la futilité de ce faux problème. Les États-Unis en ont plein les bras avec leur guerre de Sécession pour se soucier d'un nouveau Canada qui ne leur apporterait rien qu'ils n'ont déjà. Comment 800 000 habitants, sur ± 500 milles (± 800 km) de frontières supplémentaires sauront défendre le Canada... au cas où? D'autant plus que l'armée des États du nord est passée de 9 000 hommes, en 1861, à 8 000 000, en 1865. À l'évidence, comment résister? Même en rajoutant 50 000 hommes de plus aux 2 000 déjà présents sur les frontières. Si les 2 000 coûtent 1 500 000 \$, les 50 000 coûteraient plus de 30 000 000 \$.

Lors du vote sur la Confédération, sur 49 comtés francophones, 25 sont en faveur, 24 contre. Au total, 37 sont en faveur, 25 contre. Un Canada Est-Ouest est adopté. Dorion et les rouges avaient voulu un Canada Nord-Sud, avec les États-Unis comme partenaires. Ils ont perdu. Sans vote populaire préalable, le projet fédéral réussira à faire élire, plus tard, ses promoteurs dans la nouvelle province de Québec.

Il n'y aura plus de rouges; devenus des libéraux que Dorion rassemblera dans son nouveau parti fédéral canadien-français.

Le Canada contemporain a la particularité ironique d'avoir été engendré par des hommes politiques qui lui avaient déjà refusé la vie. En effet, G.-E. Cartier, J.A. Macdonald, G. Brown et T. D'Arcy McGee l'avaient renié au moins une fois. « Tous adorent ce qu'ils avaient brûlé ». Ainsi, le Canada est un État qui a créé une nation. Le Québec est une nation qui a créé un État. ■

Jean-Claude Soulard est historien.

Effet de la Confédération.



La gravure sur bois de Jean-Baptiste Côté, datée de décembre 1864, montre Jean-Baptiste assis peu confortablement sur un pot de chambre. (Bibliothèque et Archives Canada).

LES FRUITS DE LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC DE 1864

par Henri Brun

On dit parfois que la fédération canadienne a été conçue à Québec, le 27 octobre 1864, au terme de ce qu'il est convenu d'appeler la Conférence de Québec. Cette affirmation est juste à plusieurs égards, mais à la condition d'avoir alors à l'esprit l'entente fédérative conclue en cette occasion, et qui est devenue loi trois ans plus tard, en 1867, et non pas la fédération canadienne que nous connaissons aujourd'hui. Car cette dernière est aussi le résultat d'une évolution qui s'est faite par la suite dans un sens parfois peu compatible avec ce qui avait été convenu en 1864. La Conférence de Québec de 1864 fut le théâtre d'une entente entre plusieurs gouvernements, sur la création d'une véritable fédération, de nature fondamentalement binationale.

QUÉBEC 1864

UNE FÉDÉRATION CONSENSUELLE

La fédération canadienne a vu le jour le 1^{er} juillet 1867, lorsque est entré en vigueur le *British North America Act, 1867*. Ce dernier était une loi du Parlement de la Grande-Bretagne, sanctionnée par la reine Victoria le 29 mars 1867 et qui fut en 1982 rebaptisée Loi constitutionnelle de 1867. Il apparaît donc, à première vue, que la fédération canadienne est l'enfant d'une œuvre législative britannique. Du point de vue du droit, de la stricte légalité des choses, une loi britannique



John A. Macdonald (1815-1891). Photographie de William Notman, 1863. (Musée McCord, Archives photographiques Notman, 107952.1).

devait ainsi présider à la naissance de la fédération canadienne, car les provinces qui voulaient se fédérer étaient alors des colonies britanniques qui, à ce titre, n'avaient pas le pouvoir d'adopter des lois de portée extraterritoriale. Mais en fait, il en va tout autrement de la paternité de la fédération canadienne, tant en ce qui regarde la réalité constitutionnelle qu'en ce qui concerne la réalité historique. Pour ce qui est de l'histoire, celle-ci montre clairement que la substance de ce qui a été adopté et sanctionné à Londres en 1867, avait déjà été convenue à Québec en 1864. Les 72 résolutions votées à la Conférence de Québec de 1864, par les

représentants des quatre provinces originaires de la fédération canadienne, avaient en effet déjà formulé l'essentiel du régime fédératif de 1867. Ni les délibérations de la Conférence de Londres de cette dernière date, ni les brefs débats parlementaires ayant précédé l'adoption de la loi britannique de 1867 n'ont apporté de modifications vraiment significatives à l'entente de 1864.

Il en va de même du point de vue constitutionnel. La question de l'origine de la fédération canadienne s'est posée dès qu'il fut question d'apporter des modifications au régime originaire. Or, il fut vite convenu que le Parlement de Londres n'allait pas procéder à de telles modifications sans l'accord du Canada. Quant à savoir qui, des provinces ou

des autorités fédérales, devait exprimer cet accord, la pratique démontre qu'en général Londres s'abstint de légiférer sur le fédéralisme canadien sans l'assentiment des provinces. En 1981, enfin, la Cour suprême du Canada a reconnu formellement que pour modifier la constitution fédérative du Canada, le Parlement de Londres devait pouvoir s'appuyer sur un « degré appréciable de consentement provincial ».

Le vocable « pères » de la fédération, souvent utilisé pour désigner les représentants des provinces présents à la Conférence de Québec de 1864, est donc fondé. Ce sont eux qui, par leur

consentement, ont engendré la fédération canadienne. Celle-ci est née de la décision de provinces de s'unir et les autorités fédérales qui ont découlé de cette décision sont leurs créatures.

QUÉBEC 1864 UNE FÉDÉRATION VÉRITABLE

Le régime canadien qui a été mis sur pied en 1864 a alors été nommé confédération. Longtemps par la suite ce fut le cas, et même encore aujourd'hui il en est parfois ainsi. En réalité, cette désignation est erronée. Le régime convenu en 1864 était de nature fédérative : il unissait des provinces en vertu d'une constitution interne et non des États indépendants en vertu d'un traité international. L'imprécision des concepts de fédération et de confédération au XIX^e siècle explique cette méprise.

À l'inverse, certains ont prétendu que le régime de 1864 était trop centralisé pour pouvoir être considéré comme fédératif. Tel n'est pas notre avis, tant en ce qui regarde les intentions exprimées par les concepteurs du régime qu'en ce qui a trait aux principes de base et à l'état du régime convenu.

Pour ce qui est des intentions, celles manifestées expressément par les représentants du Québec écartent complètement l'hypothèse qu'ils aient pu participer, même inconsciemment, à la création d'un régime unitaire quelconque. Le principal d'entre eux, George-Étienne Cartier, s'est en effet constamment opposé au désir du principal représentant de l'Ontario, John Alexander Macdonald, de créer une union législative.

L'intention fédérative des « pères » de 1864 s'est également exprimée par la négative, par la renonciation explicite des tenants de l'union législative à leur objectif. Ceux-ci ont admis en effet que l'adhésion du Québec au projet exigeait le choix d'une union de nature fédérative, qui laisserait à ce dernier le pouvoir de décider seul en certaines matières. C'est ainsi que les deux premières résolutions votées à Québec, en 1864, affirment que l'union convenue est « une



Comité judiciaire du Conseil privé de Londres. (*Illustrated London News*, 11 avril 1846).

union fédérale », afin de « protéger les intérêts des diverses provinces ».

Le régime conçu en 1864 respecte par ailleurs ce qu'on appelle le principe fédératif. Il partage entre des parlements provinciaux et un parlement fédéral des compétences législatives authentiques, originaires et non déléguées. Ce partage relève d'une constitution supralégislative, donc à l'abri de l'empiètement unilatéral, et dont l'interprétation relève d'un tribunal neutre, le comité judiciaire du Conseil privé de Londres.

Le poids des compétences respectivement attribuées aux parlements provinciaux et fédéral n'est pas non plus

de nature à mettre en doute le caractère fédératif du régime imaginé en 1864. Dans le contexte de l'époque, les matières conservées par les provinces et celles dévolues aux autorités fédérales ne font pas montre d'un déséquilibre qui répugnerait à la nature fédérative du régime. Bref, c'est une vraie fédération que les pères de la fédération ont édifiée en 1864.

QUÉBEC 1864 UNE FÉDÉRATION BINATIONALE

La Conférence de Québec de 1864 a donné lieu à une entente entre quatre provinces : le Québec, l'Ontario, la Nou-

velle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Mais cette entente à quatre était en même temps une entente entre deux peuples, les Canadiens français catholiques du Québec et les Canadiens anglais protestants de l'Ontario. Plusieurs données relatives à la Conférence de 1864 et certains éléments de l'entente elle-même confirment ce fait.

Dès le début de la Conférence, il fut décidé que le Québec et l'Ontario, unis depuis 1840 en une seule province, allaient être considérés comme deux provinces s'exprimant chacune pour elle-même. Et, de fait, le texte des 72 résolutions adoptées à la Conférence traite toujours le Québec et l'Ontario comme des membres distincts de la fédération.

Le facteur qui contribua le plus à la tenue de la Conférence de Québec et à l'avènement de la fédération canadienne fut d'ailleurs, justement, l'échec du Canada de 1840 réunissant le Québec et l'Ontario. C'était d'abord pour le Québec et l'Ontario qu'un nouveau régime constitutionnel devait être trouvé en 1864. Cette cause première des négociations de 1864 fait bien ressortir le caractère binational de l'entente à laquelle on allait parvenir. Ce sont d'ailleurs les représentants du Québec et de l'Ontario, sous l'égide des George-Étienne Cartier et John A. Macdonald, qui ont joué les rôles principaux dans l'élaboration de l'entente de 1864. Aidé de Thomas Chapais et d'Hector Langevin, Cartier s'est employé à faire en sorte que le régime tienne compte des intérêts nationaux du Québec. Nous l'avons déjà souligné, c'est précisément pour cette raison que Macdonald et les représentants de l'Ontario ont abandonné leur désir premier de négocier une nouvelle union législative.

Le régime constitutionnel élaboré à Québec en 1864 apparaît donc dans son ensemble comme le résultat d'un compromis entre deux peuples, pour, en particulier, assurer la protection de l'identité culturelle du Québec. Certaines composantes de l'entente font voir



La Loi constitutionnelle de 1982. Le document inclut la Charte canadienne des droits et libertés. (Bibliothèque et Archives Canada).

cette dimension binationale de la fédération envisagée. En matière religieuse, par exemple, des garanties réciproques sont échangées entre le Québec et l'Ontario au sujet de la confessionnalité des écoles. En matière linguistique, des obligations particulières sont imposées au Québec et aux institutions fédérales en ce qui regarde la langue des lois et celle des tribunaux. Mais ce qui exprime le plus manifestement le caractère binational du régime fédératif conçu à Québec en 1864, c'est le fait que la compétence en matière de droit civil, garantie au Québec par l'Acte de Québec de 1774, y ait été attribuée aux provinces plutôt qu'aux autorités fédérales. Parmi les résolutions votées en 1864, il en est d'ailleurs une qui protège particulièrement le Québec à propos du maintien du droit civil français dans la province. Il fallait donc croire, à la lumière de ce qui précède, que le « degré appréciable de consentement provincial », requis pour modifier la constitution fédérative du Canada, devait inclure le consentement du Québec.

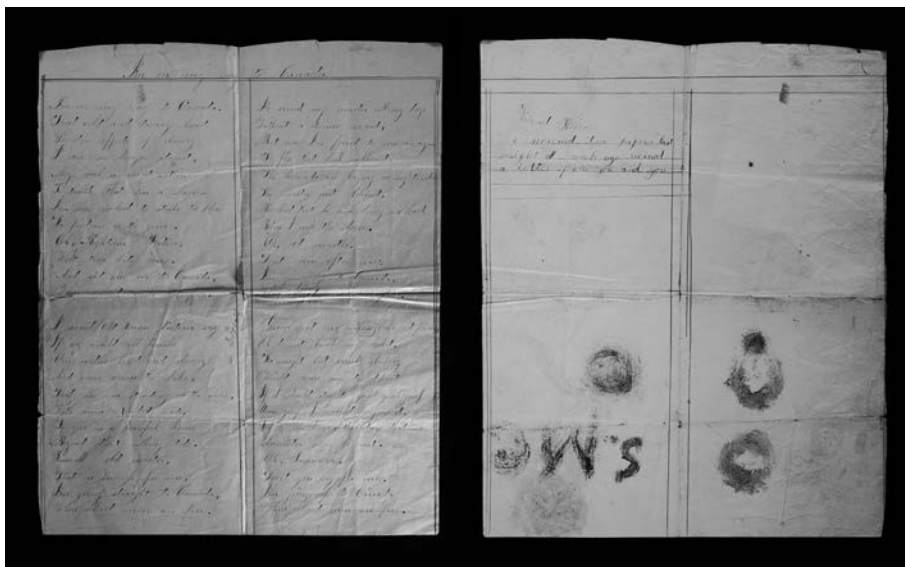
La Conférence de Québec de 1864 est l'événement historique qui permet le mieux de comprendre la nature véritable du régime constitutionnel canadien entré en vigueur en 1867. Elle permet de comprendre que ce régime provenait d'un pacte, d'un contrat entre des provinces, avant de reposer sur une loi anglaise. Elle permet de comprendre que ce pacte était authentiquement fédératif, et non pas un quelconque régime unitaire que les provinces originaires n'auraient pas su reconnaître. Elle permet enfin de savoir que la fédération issue de ce pacte possédait une dimension binationale essentielle. Si certaines de ces caractéristiques peuvent sembler mal correspondre au fédéralisme canadien d'aujourd'hui, ce n'est pas en raison des origines de celui-ci, mais plutôt en raison de son incapacité ou de son refus d'évoluer de manière à rester fidèle à ses engagements de 1864. ■

Henri Brun, Ad. E., LL.D., est professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Laval.

« I'M ON MY WAY TO CANADA » LA PLACE DU CANADA DANS LA MUSIQUE ABOLITIONNISTE

Nous aimons tous les deux la musique et surtout le jazz. Nous avons à l'esprit sa présence dans la quotidienneté de nos vies. Ainsi, par la bouche d'Ella Fitzgerald, on peut entendre la musique (*mighty fine music*) dans le ciel (cet oiseau qui chante), dans la cuisine (la turlute d'une machine de café) et dehors où respirent les murmures du vent. La musique est source de loisir et de plaisir, mais elle transporte aussi le cri primal de l'âme. Un cri qui prend forme aux États-Unis peut facilement traverser la frontière canadienne.

Le Musée canadien de l'histoire a acquis récemment un texte manuscrit d'une chanson qui exprime le désir d'un esclave de quitter les États-Unis. Il s'agit d'un ouvrage de Joshua McCarter Simpson (1820-1876), compositeur afro-américain et préposé au chemin de fer clandestin. Intitulée « *I'm on my Way to Canada* », la chanson raconte l'histoire d'un esclave qui désire se réfugier au nord de la frontière malgré notre climat difficile – notre « *cold and dreary land* ». Simpson la compose dans son État natal de l'Ohio, en 1852, et elle paraît d'abord dans la brochure *Original Anti-Slavery Songs* regroupant plusieurs chansons qui défendent la cause abolitionniste. Nous sommes à quelques années du début de la guerre civile aux États-Unis. L'écart entre le Sud et le Nord, entre forces pour et contre l'esclavage, s'élargit. Depuis le passage du Fugitive Slave Act, en 1850, le flux migratoire en provenance des États esclavagistes vers le Canada est à la hausse. Et même dans le Nord, plusieurs partent pour le Canada, tellement qu'on redoute les efforts des *slave catchers* qui, en vertu de cette loi,



Texte manuscrit (recto et verso) de la chanson « *I'm on my Way to Canada* ». (CMH 2014-H0013).

ont le droit de capturer les réfugiés de l'esclavage même s'ils résident dans des États libres. Le cas de Shadrack Minkins, esclave en Virginie, réfugié et garçon de table à Boston, est relaté dans le numéro 101 de *Cap-aux-Diamants*.

La loi de 1850 provoque une onde de choc dans toute la communauté afro-américaine. Le chemin de fer clandestin, système illicite et illégal qui dirige les fugitifs de l'esclavage au sud, vers l'Amérique du Nord britannique, prend de l'ampleur. Selon l'historien Larry Gara, la communauté noire s'implique de plus en plus dans la mise en œuvre de ce chemin de fer migratoire. Et derrière le chemin de fer, il y a tout un mouvement – véritable contre-culture – qui milite en faveur de l'abolition de l'esclavage. Le mouvement utilise tous les moyens à sa disposition. On présente des candidats abolitionnistes aux élections. On publie des journaux, dont le fameux *Liberator* de William Gar-

ri-son et le *North Star* de Frederick Douglass. Quantité de dépliant, de lettres et de journaux sont envoyés par la poste pour faire la promotion de la cause ou pour aider les esclaves dans leurs projets personnels d'évasion.

La campagne contre l'esclavage est fortement médiatisée. Il suffit de penser à l'impact du best-seller de Harriet Beecher-Stowe, *Uncle Tom's Cabin*. Publié d'abord sous forme d'une série d'articles, en 1851, le roman complet voit le jour en mars 1852. Quelques mois plus tard, en octobre, les ventes atteignent 125 000 exemplaires. Une version française est publiée à Montréal, *La case de l'oncle Tom*. On monte une pièce de théâtre à Toronto et ailleurs, d'après le roman. S'il s'agit d'un succès qui repose sur une brillante stratégie de marketing élaborée par l'éditeur, force est de constater qu'il existe aussi une importante demande pour cette littérature

engagée. Le mouvement de masse contre l'esclavage prend son envol. La musique fait partie intégrante de ce mouvement de contestation. Les rassemblements abolitionnistes – tenus à travers les États-Unis – se distinguent par des chansons prônant la liberté et la suppression de l'esclavage. Celles-ci sont interprétées parfois par des assemblées entières ou par des chorales professionnelles et semi-professionnelles, telles que les célèbres Hutchinson Family Singers qui fréquentent ces événements et qui attirent plus de 20 000 participants lors d'un rassemblement à Boston. Simpson est de loin le compositeur le plus prolifique de ces chansons, et ses ouvrages sont des éléments presque incontournables dans les rassemblements abolitionnistes. La chanson lui sert de moyen de communication et de persuasion massive. Pour exploiter pleinement ce pouvoir, Simpson utilise une stratégie sûre et

éprouvée : il allie ses textes aux mélodies contemporaines les plus connues. Ainsi, puise-t-il grandement dans le genre du *blackface minstrel show*, qui jouit d'une énorme popularité à travers le pays et qui se caractérise par des chansons interprétées par des comédiens blancs « noircis ». Le compositeur le plus célèbre de ce genre est sans conteste Stephen Foster avec « *Oh! Susanna* » (1848), « *Camptown Races* » (1850) et « *Swanee River* » (1851) – qui deviendront de véritables standards de la chanson américaine. Simpson allie par exemple les paroles de « *I'm on my Way to Canada* » à la mélodie de « *Oh! Susanna* ». « Mon objectif en choisissant ces mélodies », explique-t-il en 1852, est de tuer l'influence dégradante de ces *comic Negro songs*... et de réorienter ces beaux airs vers des fins plus hautes et productives. » Simpson cherche donc à transformer ces chansons d'instruments de subjugation et de répression en instruments de libération.

Le Canada est le thème central et récurrent de plusieurs chansons de Simpson. Par exemple, le narrateur de « *I'm on my Way to Canada* » décrit son évasion d'une plantation appartenant à un cruel propriétaire pour gagner le Canada lointain « *where coloured men are free* », où une souveraine bienveillante l'attend les bras ouverts. De même, les chansons intitulées « *The Final Adieu* » et « *The Son's Reflections* » – adaptées aux airs de « *Camptown Races* » et « *Swanee River* » respectivement – relatent le désir des esclaves du sud des États-Unis de briser leurs chaînes et de se sauver en Amérique du Nord britannique. Ces chansons véhiculent l'image du Canada comme étant une destination réelle et imaginaire pour ceux qui sont à la recherche de liberté au milieu du XVIII^e siècle. ■

John Willis et Tim Foran
Musée canadien de l'histoire



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC

(fondée en 1937)

FIER PASSÉ OBLIGE

- ↪ pour RECEVOIR régulièrement des publications de haute qualité
 - le bulletin *Québecensia*
 - le Calendrier des vues anciennes de Québec
 - la revue *Cap-aux-Diamants* (membres privilégiés)
- ↪ pour RENCONTRER d'autres passionnés de l'histoire
- ↪ pour ASSISTER gratuitement aux activités organisées par la SHQ
 - les conférences publiques
 - les expositions présentées par la Société historique
- ↪ pour PROFITER de notre centre de documentation
- ↪ pour BÉNÉFICIER d'un tarif préférentiel
 - sur le prix courant de nos publications
 - sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet

6, rue de la Vieille-Université, local 158, Québec (Québec), G1R 5X8
 téléphone : 418-694-1020 poste 256
 courriel : shq1@bellnet.ca
 www.societehistoriquedequébec.qc.ca

L'entente de développement culturel soutient la diffusion de ce magazine dans les institutions d'enseignement de la région de Québec.

Entente de développement culturel



VILLE DE QUÉBEC

Culture, Communications et Condition féminine



Québec



MONIQUE DUVAL

PIONNIÈRE DE L'HISTOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

« **N**otre monument historique ». C'est en ces termes que Denis Vaugois parlait de Monique Duval, décédée le 29 mai 2014, à l'âge de 89 ans. Elle laisse un grand vide dans le milieu de l'histoire et du patrimoine de Québec car jusqu'à la fin, elle possédait une mémoire phénoménale, au point où bon nombre d'historiens savaient qu'ils avaient de fortes chances de trouver auprès d'elle réponse à bien des questions en un simple coup de fil! Au cours de sa longue carrière, Monique Duval a tenu d'innombrables chroniques, faisant œuvre de pionnière tant dans l'histoire de la ville de Québec que dans le monde du journalisme féminin. Sans se considérer féministe, elle n'en a pas moins fait concrètement avancer la cause des femmes en abolissant des frontières dont, paradoxalement, elle n'avait même pas conscience. Pour elle, il lui semblait simplement normal de faire ce travail, peu importe son sexe.

Jeune collégienne, j'ai eu la chance de faire sa connaissance alors que je travaillais sur une murale visant à honorer dix personnalités méconnues de Québec au collège François-Xavier-Garneau. Je cherchais alors des descendants de chacun afin de les inviter à l'inauguration du projet et un ami m'avait suggéré de contacter Monique Duval en me disant qu'elle connaissait tout le monde à Québec. En moins de dix minutes, et avec un enthousiasme communicatif, elle m'avait fourni le nom de descendants d'Eugène-Étienne Taché, d'Arthur Buies, de Cyrille Duquet et j'en passe.

Née dans la paroisse Saint-Roch, le 23 décembre 1924, Monique Duval



Au cours de sa carrière, Monique Duval a reçu un grand nombre de distinctions. Elle a été nommée chevalière de l'Ordre national du Québec, membre de l'Ordre du Canada et membre de l'Ordre de la fidélité française. En 2001, elle a reçu la médaille de la Ville de Québec. (Archives du journal *Le Soleil*).

grandit rue Saint-François, au sein d'une famille bourgeoise de Québec. Son père, Arthur Duval, est le notaire de l'Hôtel-Dieu de Québec et enseigne le droit administratif et scolaire à l'Université Laval. Sa mère, Gabrielle Chalifour, est quant à elle issue d'une famille d'industriels de la paroisse. Après avoir acquis les manières d'une jeune fille de bonne société au pensionnat Saint-Roch, elle suit quelques cours en tant qu'auditrice libre à l'Université Laval. Il n'est alors pas question qu'elle poursuive des études supérieures en vue de se trouver un

emploi. De son propre aveu, « [s]on père aurait été humilié de savoir que ses filles travaillent ». Malgré cela, devant son intérêt pour l'écriture, sa mère lui suggère de se tourner vers le journalisme. Grâce à la réputation de son père, elle réussit à se faire engager à *L'Événement*, en 1954, d'abord comme secrétaire, puis comme journaliste. En 1959, elle est ensuite embauchée au *Soleil* où elle demeure jusqu'à sa retraite, en 1988. Au *Soleil*, elle reçoit différentes affectations : chroniques culturelles, affaires universitaires, reportages à l'étranger, etc.

Au cours des années 1970 et 1980, elle en vient à se consacrer essentiellement à l'histoire et au patrimoine de Québec avec une rubrique paraissant chaque mercredi intitulée « Hier et aujourd'hui » et une chronique hebdomadaire sur l'histoire des rues de la ville. Pour ce faire, elle fouille dans quelques ouvrages généraux et parcourt les travaux de Pierre-Georges Roy mais, surtout, a recours à son large réseau de contacts puisque peu d'auteurs s'étaient encore intéressés à l'histoire de la ville à l'époque. Ses articles éveillent ses concitoyens, voire même certains historiens, à la richesse de leur patrimoine. Jean-Marie Lebel, grand spécialiste de l'histoire de Québec, raconte que peu de chercheurs à l'Université Laval se penchaient sur le sujet lorsqu'il était aux études. On s'intéressait plutôt à Montréal ou à l'histoire de la province de manière plus générale. L'histoire de la ville était alors le fait de quelques érudits réunis autour de la Société historique de Québec et de quelques rares historiens issus du milieu universitaire. Monique Duval a donc véritablement fait œuvre de pionnière dans ce domaine. Qui plus est, elle s'engagea activement au sein de la Société historique de Québec dont elle fut responsable des conférences pendant de nombreuses années et présidente en 1988 et 1989. Au tournant des années 1990, elle partage également ses connaissances sur l'histoire de la ville avec les lecteurs de la revue *Cap-aux-Diamants* à qui elle offre plusieurs articles relatant souvenirs personnels et anecdotes savoureuses. Au fil du temps, elle avait établi un réseau de contacts privilégiés de personnalités importantes de Québec, ce qui lui avait donné accès, par le fait même, à plus d'un siècle de souvenirs, de glanures, d'anecdotes... Elle avait eu la chance d'entendre Arthur Rubinstein, Édith Piaf, Elisabeth Schwarzkopf et Yehudi Menuhin à Québec, elle habitait le même immeuble que Gabrielle Roy, elle connaissait bien Jean Bruchési, ancien secrétaire provincial, et elle a rencontré quantité d'autres personnalités.



Cette photo, issue de l'édition du 15 août 1958 de *L'Événement*, montre la jeune Monique Duval (à gauche) en compagnie de la cantatrice Adine Fafard-Drolet, fondatrice du premier conservatoire de musique de Québec. Au cours de sa carrière, Monique Duval a rencontré un grand nombre de personnalités célèbres, parmi lesquelles on compte le premier ministre Louis St-Laurent, la skieuse Gaby Pleau et la chanteuse Édith Piaf. (Coll. Bertrand Guay).

Qui plus est, grâce à ses bonnes relations avec Raoul Tessier, responsable des relations publiques du Château Frontenac, elle est entrée en contact avec des dizaines de visiteurs de marque venant de partout dans le monde dont elle gardait un vif souvenir qu'elle prenait plaisir à partager. Monique Duval a ainsi contribué à conserver la mémoire de toute une époque. Plusieurs historiens recouraient d'ailleurs encore à son impressionnante mémoire au cours des dernières années et elle se faisait toujours un plaisir de leur répondre avec beaucoup d'entrain. Le musicologue Bertrand Guay raconte qu'en voulant identifier un journaliste de *L'Événement* signant de ses initiales P.-A.A., il s'était tourné vers elle, et avait obtenu la réponse suivante : « Je suis pas ben bonne avec les initiales, mais Paul-André Audet te dirait ça, lui ». Paul-André Audet... Tiens donc! P.-A.A.! Plus tard, le musicologue l'avait rappelée pour savoir à quel nom de famille

pouvait bien correspondre celui d'une autre journaliste signant Germaine B. Alors absente, elle le rappela peu après et sitôt après avoir décroché l'appareil, il l'entendit dire avec son énergie coutumière : « Tu l'aurais pas trouvé : Bundock, Germaine Bundock! ».

Au cours des dernières années de sa vie, elle avait délaissé l'histoire. Le bridge et la musique occupaient tous ses loisirs. Mélomane avertie, elle avait un goût marqué pour Mozart et les adagios de Mahler. Selon ceux qui l'ont côtoyée, c'était une femme d'un grand raffinement, mais qui n'en avait pas moins son franc-parler. Quand on lui demandait quand elle comptait écrire ses mémoires, elle répondait que si elle s'était livrée à cet exercice, elle aurait été obligée de dire du mal de quelques personnes et que des mémoires où on dit du bien de tout le monde, « c'est plate »... ■

Alex Tremblay

LE 275^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE MONTRÉAL EN 1917

Le 18 mai 1642, Paul de Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie. 275 ans plus tard, en 1917, les habitants de la ville désirent souligner cet anniversaire. Un comité est formé sous la présidence de Victor Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Les festivités sont programmées pour se tenir les 17 et 18 mai 1917. Elles débutent par une grand-messe pontificale célébrée par l'archevêque, M^{gr} Georges Gauthier, suivi d'un Te Deum d'action de grâce, à la basilique Notre-Dame.

Dans l'après-midi du 17, une promenade historique dans les rues de Montréal a lieu. La foule est divisée en groupes, guidée par d'éminents citoyens dont Victor Morin, Aegidius Fauteux, Casimir Hébert, Édouard-Zotique Massicotte. Elle se termine à la place d'Armes par des discours de l'échevin Eudore Dubeau et du consul général de France, Charles-Jules-Joseph Bonin.

Le lendemain, un comité va chercher le maire Médéric Martin et les conseillers à l'hôtel de ville pour se rendre ensuite au monument Marguerite-Bourgeoys, chez les Dames de la Congrégation, rue Sherbrooke, puis au monument Jeanne-Mance, à l'Hôtel-Dieu, à la place D'Youville et enfin, au monument Maisonneuve, à la place d'Armes. À chacune des étapes, des discours sont prononcés par l'archevêque, le maire, le président des fêtes...

Dans toutes les écoles de la ville, on fait une célébration en souvenir de Maisonneuve et après l'interprétation du *Ô Canada*, un congé est accordé à tous les élèves. Le soir, au Château Ramezay, la Société d'archéologie et de numismatique recevait les membres de la Société historique, le maire, les conseillers et les commissaires des fêtes.

Ces fêtes nous ont laissé un héritage. Plus de 50 plaques commémoratives ont

été installées à divers endroits dans la ville. Enfin, une médaille a été émise, œuvre d'Alfred Laliberté. Elle marque un certain tournant dans l'histoire de la médaille québécoise, en ce

sens qu'auparavant, nous l'avons vu, on faisait appel aux sculpteurs européens pour souligner nos commémorations. À Montréal, en 1917, on innove en sollicitant les services d'un artiste de chez nous. La médaille est frappée en vermeil, en argent et en bronze. Elle est réalisée chez Caron et Frères de Montréal. Elle a un diamètre de 50 mm.

Sur l'avers, on aperçoit, à gauche, de Maisonneuve à l'avant de son bateau, accueilli par une femme, tandis que du côté droit, deux images de l'actuelle ville, la basilique Notre-Dame et le Château Ramezay et l'inscription suivante « 275^e anniversaire de la fondation de Montréal, 17-18 mai 1917 ». Au-dessus de la tête de Maisonneuve apparaît la signature d'Alfred Laliberté et au bas, le nom de la maison qui a fondu la médaille.

Au revers, du côté gauche, comme s'il était sur le flanc du mont Royal, il y a un grand chêne au pied duquel se retrouvent les armes de France et de Grande-Bretagne. Au centre, sous les branches et les feuilles, l'artiste a rappelé les mots du père Vimont : « Je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre. (P. Vimont,



Avers et revers de la médaille du 275^e anniversaire de Montréal par Alfred Laliberté, en 1917. (Coll. de l'auteur).

18 mai 1642). » Au-dessus de l'inscription, on voit encore la signature de l'artiste. Alfred Laliberté est né à Sainte-Élisabeth-de-Warwick, en 1878. Il s'initie à la sculpture dès l'âge de quinze ans. Grâce à l'intervention de Wilfrid Laurier, il va étudier à l'école du Conseil des arts et de manufactures de Montréal, en 1896. Il remporte une première distinction, en 1898, à l'Exposition provinciale de Québec pour sa statue grandeur nature de son bienfaiteur.

En 1902, il part pour Paris afin de poursuivre ses études à l'École des beaux-arts jusqu'en 1907. De retour au Canada, il devient professeur, en 1922, à l'École des beaux-arts de Montréal. Il réalise plus de 900 œuvres, dont les monuments de Louis Hébert, de Dollard des Ormeaux, du curé Antoine Labelle, des Patriotes. Il est aussi l'auteur des médailles des lieutenants-gouverneurs Charles Fitzpatrick (1919), Louis-Philippe Brodeur (1923) et Narcisse Pérodeau (1924). Décédé à Montréal, en 1953, il est l'un des plus grands artistes québécois. ■

Denis Racine, AIG

DES DIEUX ET DES HOMMES

En 1957, l'écrivain André Malraux publie *La métamorphose des dieux*, premier tome d'une trilogie consacrée à la sculpture. C'est le point d'aboutissement pour cet auteur qui ne cesse de s'interroger sur les relations que l'être humain entretient avec l'art. En témoignent les trois tomes de sa *Psychologie de l'art*, publiés de 1947 à 1949, et ceux de son *Musée imaginaire de la sculpture mondiale*, de 1951 à 1953. Mais qu'est-ce donc qui faisait courir André Malraux? La réponse réside peut-être dans cette phrase de *La métamorphose des dieux* : « Le seul domaine où le divin soit visible est l'art, quelque nom qu'on lui donne ». Pour cela, Malraux aurait aimé l'exposition *Les maîtres de l'Olympe* présentée au Musée de la civilisation de Québec jusqu'au 15 mars 2015.

Prologue. Se peut-il que ces quelque 160 statues, bustes et bas-reliefs de l'Antiquité grecque et romaine soient à ce point intemporels qu'ils nous fassent vivre cette expérience rare et troublante de toucher à la grâce? « L'œuvre surgit dans son temps et de son temps, mais elle devient œuvre d'art par ce qui lui échappe », nous aurait rappelé André Malraux. La métaphore est convaincante. Le visiteur circule à l'intérieur d'un espace circonscrit qui évoque à s'y méprendre un temple grec et pourtant il a l'impression de marcher vers l'infini. Expérience unique de vivre simultanément le microcosme et le macrocosme.

Scène 1. Dès l'entrée en salle, le regard du visiteur est naturellement dirigé vers une installation évoquant une fontaine au centre de laquelle on a déposé un pied gigantesque ayant appartenu à une statue en marbre dont on estime la hauteur à plus de neuf mètres et datant de 150 ans avant J.-C. Fascination devant le paradoxe de ce pied exceptionnellement lourd en état de flottaison sur une surface étale. On prend conscience de la petitesse humaine face à l'univers olympien. « Au début était Chaos, Éros et Gaïa, – la Terre –,



Tête dans le style de l'Héra Farnèse, marbre, Italie (?), 1^{er} siècle après J.-C., d'après un original, vers 450 av. J.-C. Collection d'antiquités des Musées nationaux à Berlin. Crédits photo : Jessy Bernier, Perspective.

qui engendra Ouranos, – le Ciel –, et s'unit à lui pour donner naissance aux Titans Chronos, Rhéa... ».

Scène 2. Les poètes, réel tel Hésiode et sa *Théogonie*, ou mythique tel Homère auquel on attribue l'*Illiade* et l'*Odyssee*, racontent l'avènement des dieux et leur conquête de l'Olympe ou la guerre de Troie alors que dieux et hommes s'affrontent pour façonner un monde qui émerge du chaos et débouche sur une organisation sociale en équilibre fragile. Les dieux seront le ciment de la vie privée et publique. À preuve, l'impressionnante collection d'œuvres disposées sobrement dans deux allées périphériques. Bien que la plupart du temps à vocation domestique, elles rendent compte de l'omniprésence des figures mythologiques dans la culture grecque. Tête colossale d'un dieu datant du deuxième siècle avant J.-C. Panneau de sarcophage illustrant une procession dionysiaque et datant du sixième siècle avant J.-C. Masques de théâtre provenant de l'île de Rhodes, d'Italie ou de Turquie. Petites statuettes décoratives.

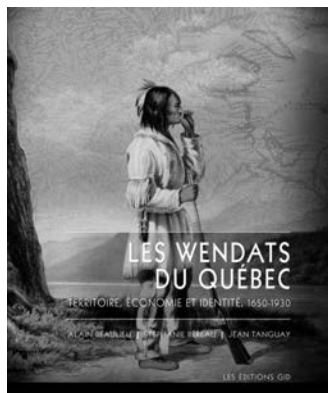
Scène 3. Les dieux ne sont pas éternels. Ils ont une naissance, une histoire et un âge. Mais les dieux sont immortels. Et c'est un peu de cette immortalité qu'il nous est donné de partager en empruntant la rampe installée au centre de l'espace mu-

séal. Le visiteur est accompagné dans son ascension par les maîtres de l'Olympe – Zeus, Athéna, Hermès, Apollon, Aphrodite et tous les autres – dont on lui raconte l'histoire. Le poète Hésiode écrit : « Quand les dieux eurent conquis les honneurs du ciel, ils portèrent, par le conseil de Gaïa [Terre], au commandement, à l'empire des immortels, le maître de l'Olympe, Zeus, dont les regards embrassent tout ce qui existe. C'est lui qui fit entre eux le partage des divins honneurs. Zeus, roi des dieux. » Au terme de sa lente montée, le visiteur peut s'abandonner et retrouver ce qui l'unit au cosmos.

Épilogue. *Les maîtres de l'Olympe* est une exposition remarquable à tous les points de vue. Les œuvres proposées sont d'une qualité exceptionnelle et témoignent avec éloquence de la richesse de la culture de l'humanité naissante. D'autre part, le designer Daniel Castonguay a conçu l'une des mises en espace les plus inspirées qu'il ait été donné de voir. Il réussit à rendre visible l'invisible. Le visiteur quitte le Musée de la civilisation. La voix du poète Arthur Rimbaud murmure à son oreille : « L'Éternité / Elle est retrouvée. / Quoi? - L'Éternité. [...] Des humains suffrages, / Des communs élans / Là tu te dégages / Et voles selon. » ■

Serge Pallascio

Alain Beaulieu, Stéphanie Béreau et Jean Tanguay. *Les Wendats du Québec : économie, territoire et identité, 1650-1930*. Québec, Les Éditions GID, 2013, 240 p.



Bien qu'ils aient choisi de traiter d'un thème étroitement associé aux revendications des Autochtones – le territoire –, les auteurs expliquent dès l'introduction que leur ouvrage « entend se situer en dehors de la tendance de plus en plus manifeste dans l'écriture de l'histoire des Wendats à ramener la plupart des enjeux à des préoccupations d'ordre juridique ». Évacuée, donc, toute tentative d'interpréter le controversé traité de Murray de 1760. Et évacuée, du même coup, la tentation de définir les contours du territoire sur lequel les Wendats pourraient aujourd'hui prétendre à des droits.

La perspective adoptée par les auteurs, tous trois spécialistes en histoire autochtone, est plutôt celle de l'étude des transformations globales de l'économie et du rapport au territoire des Wendats, entre leur installation dans la région de Québec, en 1650, et les premières décennies du XX^e siècle. Une économie de subsistance basée sur l'agriculture, la chasse, la pêche, le commerce et l'artisanat, autant de facettes de l'indianité wendate qui connaîtront une évolution marquée au fur et à mesure de leur intégration au monde colonial.

À travers six chapitres denses et documentés, le lecteur suit le parcours de la communauté, à l'origine installée sur les bords de la baie Georgienne. La sédentarisation définitive des Wendats à proximité de Québec, dans un cadre seigneurial limitant les

déplacements périodiques du village, entraîne inévitablement le déclin de l'agriculture. La chasse, élément identitaire fort au XIX^e siècle, subit elle aussi le même sort face au mouvement de colonisation et à la dépossession territoriale qu'il entraîne. Tous ces changements amènent les Wendats à réorienter leur économie vers le commerce, notamment, ainsi que vers l'artisanat. Les passages traitant des « curiosités indiennes » sont d'ailleurs particulièrement captivants, tout comme ceux décrivant le partage des territoires de chasse entre les Autochtones « domiciliés » de la vallée du Saint-Laurent.

Au terme de cette évolution, vers 1930, l'économie wendate a perdu tout lien avec la culture traditionnelle. C'est désormais le travail salarié, à l'extérieur de la réserve, qui devient l'occupation principale de la majorité. Ce qui ne veut pas dire perte de l'indianité. Au contraire, les auteurs voient là un trait culturel fondamental des Wendats : leur capacité à s'intégrer à une société issue de la colonisation, sans pour autant renoncer à leur identité.

Cette recherche fouillée et passionnante, rédigée dans un style accessible, est particulièrement bien servie par la superbe édition proposée par les Éditions GID. L'ouvrage de plus de 300 pages contient une iconographie riche et variée (plus d'une centaine d'illustrations), où la très grande majorité des reproductions sont en couleurs. On y retrouve notamment de nombreuses toiles, dont les incontournables de Cornelius Krieghoff, ainsi que plusieurs magnifiques photographies du début du XX^e siècle tirées du Fonds Marius Barbeau. Des représentations de Wendats à diverses époques côtoient des vues du village de Lorette (aujourd'hui Wendake) ou des scènes de chasse, des images de faune, de costumes et d'objets d'artisanat. Quelques cartes, encadrés et tableaux complètent et appuient le propos. Une mention particulière également pour le graphisme, impeccable.

Un ouvrage de grande qualité, en somme, et ce, à tout point de vue.

Jean-Philippe Jobin

Michel Jean. *Le vent en parle encore*. Montréal, Éditions Libre Expression, 2013, 240 p.



Michel Jean, bien connu pour sa carrière de journaliste télé, est également un auteur au talent confirmé. *Le vent en parle encore* est déjà son quatrième roman. Cette œuvre de fiction lève le voile sur une situation vécue par environ 150 000 jeunes Amérindiens, âgés de six à seize ans, au Québec, entre les années 1820 et 1880.

Durant cette période, des milliers d'enfants de diverses communautés autochtones furent envoyés, bien souvent de force, dans des pensionnats éloignés où on les a contraints à apprendre une autre langue et à vivre selon des coutumes qui leur étaient totalement étrangères, et ce, dans des conditions misérables.

L'histoire se déroule dans l'un de ces établissements, le pensionnat catholique de Fort George, dans le nord du Québec, entre 1936 et 1952. À travers les yeux de trois enfants, l'auteur décrit la vie dans ce collège où sont allés plusieurs membres de sa famille. Marie, Virginie et Thomas vivront différemment ces grands bouleversements, mais leur existence sera marquée à tout jamais.

Les sévices que les pensionnaires ont subis au quotidien sont décrits sans ménagement, mais tout en finesse. Michel Jean nous fait passer par une multitude d'émotions et sait capter notre attention du début à la fin du récit. Bien que

l'œuvre soit fictive, le lecteur n'a aucune peine à imaginer la dure réalité de ces jeunes pendant leur séjour dans ces pensionnats tant les descriptions des événements sont réalistes. Au-delà du roman de fiction, cet ouvrage a un devoir de mémoire. Il est important de savoir que de telles pratiques ont existé au Québec durant toutes ces années.

Même si le gouvernement travaille à réparer les blessures du passé et que des excuses publiques ont été faites par le premier ministre du Canada, en 2008, il n'en demeure pas moins que ces tristes événements ont aggravé les problèmes sociaux qui sont présents dans plusieurs communautés autochtones encore aujourd'hui.

Michel Jean a mis son talent journalistique au service de la communauté, mais cette fois d'une manière complètement différente afin de révéler une réalité encore ignorée par plusieurs.

Johannie Cantin

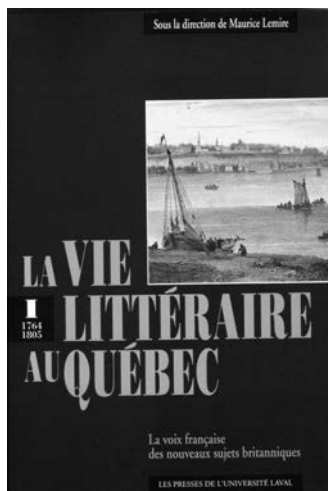


Maurice Lemire et al. (dir.). *La vie littéraire au Québec, tome I (1764-1805). La voix française des nouveaux sujets britanniques*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 498 p.

Luc Bonenfant, Annie Cantin, Karine Cellard, Daniel Chartier, Marie-Frédérique Desbiens, Michel Lacroix, Kenneth Landry, Hélène Marcotte, Pierre Rajotte, Lucie Robert, Denis Saint-Jacques et Chantal Savoie (collectif). *La vie littéraire au Québec, tome VI 1919-1933. Le nationaliste, l'individualiste et le marchand*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010, xv + 748 p.

Depuis un quart de siècle, une équipe d'universitaires émanant de l'Université Laval et d'autres institutions québécoises ont tenté de raconter les grands moments de la culture québécoise à travers le prisme de sa littérature. Pro-
cédant chronologiquement, le tout

premier tome du projet *La vie littéraire au Québec* démarrait son récit après la défaite de 1759, en montrant déjà le statut particulier de ces Français d'Amérique coupés de la France et, de ce fait, forcés de s'émanciper du point de vue culturel et identitaire. Pourtant, le dynamisme de cette vie littéraire foisonnante du XVIII^e siècle n'était pas forcément calqué sur l'Ancien Régime.



Quatre autres tomes de ce cycle ont suivi. Vingt ans et cinq volumes plus tard, le sixième tome du projet *La vie littéraire au Québec* reconferme la multiplicité de la littérature en sol québécois en couvrant cette fois-ci la période de l'entre-deux-guerres, soit entre 1919 et 1933.

L'approche de l'équipe demeure la même que pour les tomes précédents : le corpus comprend la Francophonie d'Amérique, incluant les provinces canadiennes, sans négliger les francophones des États-Unis. La dimension sociologique est considérable et constitue l'une des richesses de ce projet interdisciplinaire. Sur le plan théorique, on synthétise dès les premières pages de la présentation les apports transposables de la pensée française sur le mouvement des idées (à partir des modèles interprétatifs proposés par Michel Foucault, Pierre Bourdieu, Anne-Marie Thiesse), auxquels s'ajoutent des écrits de certains chercheurs québécois comme Jeanne Lapointe et Marc Angenot afin de saisir la

spécificité de notre discours social et de notre identité nationale (p. ix). Pour illustrer ce vaste panorama culturel, la simple description des livres marquants et des auteurs les plus célèbres aurait sans doute risqué de laisser dans l'ombre la trame réelle de notre imaginaire collectif et les nombreux débats provoqués par les œuvres; en conséquence, les auteurs de *La vie littéraire au Québec* ont donc privilégié une optique large incluant simultanément le discours des critiques, les revues culturelles et les périodiques, les prix littéraires, les nombreux écrits non littéraires, sans oublier le rôle des associations comme L'École littéraire de Montréal, la Société des auteurs à Québec ou encore la Société des poètes canadiens-français (p. 163). Cette « vie littéraire » effervescente du Canada-Français d'antan s'illustre de diverses manières, notamment par l'action des libraires-éditeurs, les salons littéraires et les expositions de livres (p. 241). Les sources de documentation pour ces périodes restent cependant limitées, par exemple dans le chapitre consacré aux bibliothèques publiques où les mentions touchent principalement les villes de Montréal, Québec et Ottawa (p. 247).

On évoque aussi, à divers endroits, l'impact de la culture de masse avec l'avènement de la radio, la popularité grandissante du disque et les transformations propres au cinéma qui deviendra progressivement parlant au tournant des années 1930 (p. 63 et 378). Certaines dimensions étudiées ici sauront ravir les historiens, en particulier ces pages consacrées aux premiers almanachs authentiquement québécois : on apprend que le célèbre *Almanach du peuple Beuchemin* avait, en 1920, un tirage de 80 000 exemplaires, soit « un exemplaire sur 20 personnes au Québec » (p. 207).

Plus récent titre de cette série, le sixième tome couvre la période de 1919 à 1933 et débute fort à propos par un portrait général des influences culturelles provenant de l'étranger, particulièrement de la France et des États-Unis, selon une dynamique qui caractérisait déjà les

années 1920 au Québec (p. 25). Dès cette époque, on se souciait de la pérennité du métier d'écrivain en soulevant la question du mécénat (p. 498). Ce sixième tome se conclut sur une série de réflexions nuancées sur le retour apparent du thème du régionalisme dans le roman québécois à partir des années 1930 (p. 507).

Plus qu'une simple énumération d'œuvres et de personnalités, *La vie littéraire au Québec* constitue un monument très éclairant sur l'histoire des idées au Québec. On conserve les subdivisions anciennes qui n'ont rien perdu de leur utilité pédagogique, évoquant tour à tour la prose d'idées et les textes d'imagination. L'ouvrage contient relativement peu de notes en bas de page et conviendra autant à l'historien de la culture qu'au lecteur non universitaire qui s'étonnera sans doute de l'ampleur de la bibliographie totalisant plus de 170 pages de références (p. 538-702). Pour toute personne intéressé à (re) découvrir des repères de notre littérature et de la culture québécoise, ce bilan de *La vie littéraire au Québec* fournira une infinité de publications mises en contexte.

Yves Laberge



Musée des religions du monde. *L'œil bleu : l'œuvre de sœur Jeanne Vanasse, rétrospective 1956-2013*. Québec, Les éditions GID, 2013, 187 p.



Dès le premier coup d'œil, on remarque la qualité graphique unique de cet ouvrage. Puis, l'œuvre d'avant-garde de

sœur Jeanne Vanasse surprend par sa transparence et sa lumière.

La recherche picturale et les productions de sœur Jeanne s'échelonnent sur plus de 50 années. Au cœur de sa création, une démarche de contemplation et un goût du risque qui remet en question les acquis s'appuyant sur ses succès. Elle choisit d'expérimenter sans s'encombrer des modes et des demandes du marché de l'art. Elle favorise l'approfondissement du monde mystérieux de la beauté. Son œuvre suscite plus de questions que de réponses, mais, assurément, une grande douceur en émerge.

Une part du livre est réservée à sa biographie. Ses études à l'École des beaux-arts de Québec, pendant qu'elle portait déjà le voile et habitait en communauté religieuse, et sa participation à la réforme du système d'éducation en font un être d'exception. Elle devient la première professeure du Département des arts plastiques au nouveau cégep de Trois-Rivières. Par la suite, elle occupera le poste de directrice pendant de nombreuses années. En tant que professeure, elle agit comme passeur auprès des étudiants et des étudiantes. L'art lui apparaissant être le parent pauvre de l'éducation, tout lui semble à faire. On peut parler d'une pionnière en son domaine.

Le livre *L'œil bleu* remplit sa mission de diffusion et rend accessible la compréhension du travail de sœur Jeanne Vanasse. Son œuvre suscite la curiosité et la démarche qui en est à l'origine peut servir de modèle et d'inspiration à nombre d'artistes.

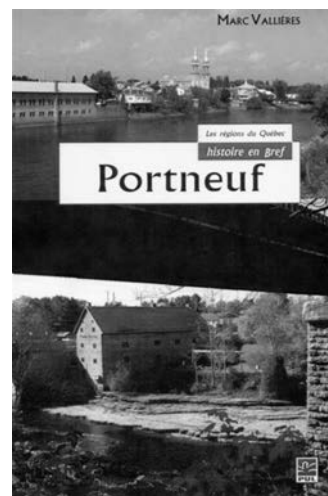
Diane Gaudreault



Marc Vallières. *Portneuf*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 198 p. (Coll. « Les régions du Québec... histoire en bref »).

La désignation de la région de Portneuf remonterait au premier établissement

dans une seigneurie concédée à Jacques Leneuf de la Poterie. La seconde syllabe a été ajoutée pour former le nom de la seigneurie, de la rivière, de la paroisse, etc. et à partir de 1830, du comté provincial et fédéral et puis de la municipalité régionale de comté (MRC). L'opuscule de Marc Vallières tire son origine de la synthèse en trois tomes de l'*Histoire de Québec et de sa région* où l'auteur a puisé l'essentiel des informations. Vallières remonte à l'époque glaciaire, évoque les vestiges de la période paléo-indienne, etc. Il développe l'époque seigneuriale sous le Régime français et donne la liste des fiefs, des seigneuries et précise que plutôt que le « territoire seigneurial, ce sera celui de la paroisse qui se hissera au cœur de la vie sociale et culturelle des localités de Portneuf. (p. 35). » La croissance démographique que connaît Portneuf crée des surplus de population qui doivent se déplacer dans les rangs arrière des seigneuries, ce qui contribue à la formation de nouvelles paroisses comme celle de Sainte-Catherine, en 1824.



Le nombre et le tonnage des navires construits dans Portneuf fait l'objet d'un tableau qui permet de découvrir la dynamique activité de construction navale au XIX^e siècle, particulièrement à Grondines et Deschambault. La période de baisse d'activité dans ce secteur voit aussi l'essor des exploitations agricoles, et celle du monde rural en général avec ses

activités forestières, ses institutions paroissiales, municipales et scolaires et ses villages encore embryonnaires (p. 70). À la fin du XIX^e siècle, plusieurs municipalités de la région de Portneuf connaissent une baisse de population, notamment Saint-Joseph-de-Deschambault, Cap-Santé et Sainte-Catherine-de-Portneuf, mais de manière générale, la population croît de 25 % en 40 ans, de 1871 à 1911, ce qui s'explique par une augmentation des exploitations agricoles dans les nouvelles parties de Portneuf. Portneuf est aussi témoin, dans les années 1870, de la construction d'un réseau ferroviaire qui a pour objectif de relier la région de Québec au lac Saint-Jean.

Les lacs situés aux limites des Laurentides vont jouir d'une activité touristique intense liée aux sports, en été comme en hiver. La crise économique entraîne la fermeture de concessions forestières. L'auteur aborde avec aisance les multiples facettes de la région comme les services éducatifs, les services médicaux et sociaux, le développement du complexe autoroutier, entre 1962 et 1976.

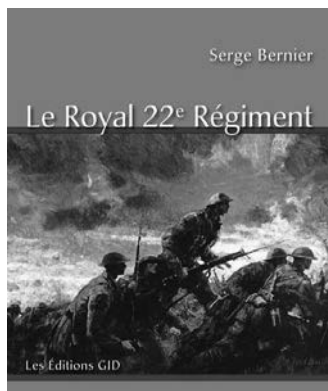
À compter de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979, et jusqu'en 1981, des consultations de la population et des municipalités permettent d'établir la reconfiguration des territoires des MRC. C'est à cette époque que Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph choisissent de se rattacher à la MRC de La Jacques-Cartier plutôt qu'à celle de Portneuf. L'auteur termine son opuscule publié dans la collection « Les régions du Québec... histoire en bref » par des repères chronologiques qui remontent à l'époque paléo-indienne. Orné de tableaux, de photos, de cartes, ce petit ouvrage tient bien en main et constitue une façon agréable de s'initier à l'histoire régionale.

Jean-Nicolas De Surmont



Serge Bernier. *Le Royal 22^e Régiment*. Québec, Les Éditions GID, 2013, 214 p.

Afin de souligner en beauté le 100^e anniversaire du Royal 22^e Régiment, Serge Bernier nous propose de faire un survol de l'implication de ce bataillon depuis sa création, en 1914, jusqu'à aujourd'hui. L'auteur montre que le Royal 22^e Régiment a su se distinguer dans différents conflits mondiaux. Il retrace les grandes étapes de la création du bataillon, la chronologie des combats auxquels il a pris part et les différentes missions pour le maintien de la paix auxquelles il a participé. Il nous présente également la formation et l'entraînement rigoureux des soldats.



Ayant œuvré dans le milieu militaire une grande partie de sa vie, Serge Bernier pose un regard très humain sur le sujet. De cette façon, le lecteur peut se laisser emporter par le récit sans pour autant avoir l'impression de revivre toutes les atrocités de la guerre. Il n'est pas toujours facile d'écrire sur des sujets aussi importants que les conflits armés.

Le livre dépeint une réalité extrêmement dure, mais le ton utilisé est toujours teinté d'une admiration sentie pour ces hommes et ces femmes qui ont parfois payé de leur propre vie le retour à la stabilité. L'ouvrage de Serge Bernier se veut donc un vibrant hommage au Royal 22^e Régiment. Parions que ce livre saura rehausser encore un peu plus l'esprit de solidarité, de compassion et de sacrifice qui émane de ce bataillon depuis déjà 100 ans.

Le Royal 22^e Régiment n'a pas fini de faire parler de lui à cause de ses implications, de ses déploiements de soldats, de ses efforts, de ses réussites, mais aussi, inévitablement, à cause de ses pertes en vies humaines. Parce que l'homme est ainsi fait qu'il n'a toujours pas compris que la guerre ne fait que des perdants...

Johannie Cantin



Yves Bergeron et Philippe Dubé (dir.). *Mémoire de Mémoires. Étude de l'exposition inaugurale du Musée de la civilisation*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, 307 p.

Collectif, *Tunisie : terre de rencontre*. Québec, Musée de la civilisation, 1990, 64 p.

Collectif, *Visite libre. Les 20 ans du Musée de la civilisation*. Québec et Montréal, Musée de la civilisation et Fides, 2009, 211 p.

Depuis 1988, le Musée de la civilisation à Québec a contribué à réinventer la conception que se font plusieurs « non-initiés » de ce que devrait être une institution muséologique, comptant parmi ses amis et ses fidèles visiteurs plusieurs personnes qui, de leur propre aveu, ne vont jamais au musée. Lieu privilégié de mise en valeur du patrimoine, de partage, de questionnement et d'éducation, le Musée de la civilisation est par ailleurs un coéditeur de plusieurs livres qui prolongent les multiples expositions temporaires qui s'y tiennent en parallèle. Trois de ces publications seront présentées successivement.

Parmi les tout premiers exemples des publications du Musée de la civilisation, le catalogue *Tunisie : terre de rencontre*, édité en 1990, accompagnait une de ces expositions qui était centrée non pas sur un thème transversal, mais sur un cas éloquent présentant sous de multiples facettes un lieu de civilisation plus que millénaire. À partir d'une série de chapitres

thématiques et de nombreuses reproductions d'œuvres choisies pour le public québécois, ce catalogue décrivait différentes époques grandioses de la société tunisienne depuis l'ère préhistorique, les Phéniciens, puis l'inclusion dans l'Empire romain, la conversion vers l'Islam, l'entrée dans la modernité, la présence européenne et la décolonisation. La description conçue par l'équipe du conservateur François Tremblay évitait les clichés et se centrait sur ce monde arabe qui fascine et fait rêver : ainsi, l'exposition recréait audacieusement l'atmosphère d'un souk à partir de son artisanat tandis qu'une autre zone évoquait le désert saharien et un oasis, tout en montrant l'évolution de l'architecture romaine puis islamique qui sont aussi propres à la Tunisie.



Autre exemple de la production éditoriale du Musée de la civilisation, l'ouvrage *Visite libre : les 20 ans du Musée de la civilisation* (coédité avec les éditions Fides) regroupait une vingtaine de retours momentanés sur des expositions emblématiques comme *Souffrir pour être belle*, lancée lors de son inauguration et figurant parmi les plus populaires auprès d'un large public. C'était l'occasion de mettre en valeur des objets de provenances très diverses ayant pour point commun la recherche de la beauté ou d'une certaine conformité avec des normes de beauté beaucoup plus liées à l'exigence des modes – par définition

éphémères – qu'à une véritable quête esthétique (p. 29). On y voyait de magnifiques robes de bal d'autrefois, des corsets anciens, des affiches publicitaires promouvant des modèles féminins, mais également des objets provenant du quotidien ou du monde du travail comme ce fauteuil rouge vif ayant servi dans un salon de coiffure féminin du Cap-de-la-Madeleine et datant de 1940 (p. 29). Les artefacts n'étaient pas toujours choisis pour leur esthétique, mais souvent pour leur représentativité d'une époque, d'un usage ou d'un courant.

D'autres expositions étaient axées sur un thème évocateur : *Territoires* liait des réalités québécoises (l'hiver, la chasse, le fleuve Saint-Laurent) à des éléments imaginaires ou propres à la culture matérielle (p. 123). Par ailleurs, une exposition patrimoniale présentée au Centre d'interprétation de Place-Royale (devenu une partie intégrante du Musée de la civilisation) mettait en évidence des aspects mythiques de notre passé : *Champlain retracé* recréait sous forme de maquette la zone entourant le cap Diamant et la fameuse Abitation de Samuel de Champlain à l'époque de la Nouvelle-France, en 1635 (voir p. 200). Bénéficiant de beaucoup plus de ressources que toutes les autres institutions québécoises vouées à l'action muséographique, le Musée de la civilisation demeure le grand musée de notre histoire et du patrimoine québécois.

Témoin de seulement quelques étapes de ce riche passé, le livre *Visite libre : les 20 ans du Musée de la civilisation* était le fruit d'une synthèse impressionnante effectuée par l'excellente équipe de Francine Légaré et Marie-Charlotte De Koninck. Visuellement, ce collectif réussit à montrer en quelques chapitres toute l'originalité du Musée de la civilisation à travers le caractère ludique de ses expositions, ses approches multidisciplinaires, ses mises en scène souvent théâtrales axées sur la nouvelle muséologie et le récit effectué par des objets apparemment épars rassemblés autour d'un thème transversal servant de fil conduc-

teur. En outre, une bibliographie collecte tous les livres publiés ou coédités par le Musée de la civilisation (p. 208-209). Ouvrage savant et plus étoffé que ceux qui le précèdent, le collectif *Mémoire de Mémoires : étude de l'exposition inaugurale du Musée de la civilisation* propose un bilan de l'exposition la plus ambitieuse de la courte histoire du Musée de la ci-

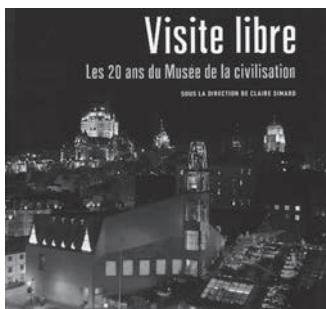


vilisation : *Mémoires*, centrée sur la patrimonialisation et la construction de l'identité collective québécoise. Les textes respectifs des professeurs Yves Bergeron et Philippe Dubé permettent de mesurer les multiples innovations liées à ce que j'aurais pu nommer « le nouveau modèle québécois de la muséologie » qui est apparu à cette occasion, en dépit du scepticisme du gouvernement libéral provincial en place depuis 1985 et de l'incompréhension des médias : dès son ouverture en 1988, le Musée de la civilisation était condamné à réussir! (p. 5). Plusieurs des instigateurs de ce projet ambitieux comme les historiens Jacques Mathieu et Jacques Lacoursière témoignent de leurs expériences et des secrets de cette indéniable réussite (p. 55 et suivantes). Les premiers épisodes relatés ici sont passionnants. Engagé dès l'étape de la conception et coauteur du scénario à l'origine de *Mémoires*, le professeur Raymond Montpetit refait l'historique de la présence et des représentations du Québec dans

les expositions universelles ayant eu lieu dans le monde depuis 1851 dans un survol qui comprend ultimement l'Expo 67 (Terre des Hommes) de Montréal; sur ces bases, il explique ensuite la mise en récit de l'exposition *Mémoires* afin de parler avec une certaine distance des Québécois et de leur histoire (p. 25 et suivantes).

Plus loin, la directrice des collections, Andrée Gendreau, se remémore quelques règles d'or ayant permis le succès de cette entreprise de recherche, notamment cette consigne donnée par Gérard Grandmont et Henri Dorion : « éviter le copinage et s'assurer d'engager les chercheurs les plus compétents pour développer les problématiques inscrites à la programmation » (p. 66). Toute l'innovation inhérente à ce vaste projet est présentée dans le chapitre du concepteur Laurent Marquat qui résume ainsi cette aventure transitoire : « nous

sommes passés du domaine du design d'exposition à celui de la muséographie et de la scénographie, ou exprimé autrement, de l'objet mis en vitrine à l'environnement théâtral » (p. 70). Au fil des chapitres, l'ensemble est toutefois inégal



et s'essouffle dans la dernière moitié où certains passages semblent flous ou manquent d'approfondissement. Néanmoins, d'autres textes sont plus étoffés tout en restant clairs, comme cette syn-

thèse passionnante de Lucie Daignault sur les bases théoriques et conceptuelles de l'exposition *Mémoires* auxquelles s'ajoutent les résultats de plusieurs enquêtes réalisées auprès des visiteurs par l'équipe du Musée de la civilisation (p. 177 et suivantes). On y apprend l'intérêt du grand public pour l'histoire du Québec et particulièrement pour tout ce qui touche la Nouvelle-France (p. 194 et suivantes).

Chacun à sa manière, ces trois livres montrent à la fois l'originalité du concept inhérent au Musée de la civilisation (un musée multidisciplinaire, pour tous publics) et confirment son influence indéniable dans la famille des musées, au Québec comme ailleurs.

Yves Laberge



APHCQ
Association des professeurs et des professeurs d'histoire des collèges du Québec

Un regroupement de professeurs et professeurs d'institutions de niveau collégial publiques et privées, francophones et anglophones, qui contribue au rayonnement de l'histoire dans leurs milieux.

Pour information : Jean-Louis Vallée
(418) 248-7164 poste 117 ■ jlvallée@cec.montmagny.qc.ca

Archives du Séminaire de Nicolet
... témoins de notre histoire...

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30

900, boul. Louis-Fréchette, bureau 110, Nicolet J3T 1V5
Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
Courrier électronique : seminairenicolet@sogetel.net
Site internet : <http://archivesseminairenicolet.wordpress.com>
Centre régional d'archives privées agréé

1812: Des objets à découvrir

3 capsules web sur : CHATEAURAMEZAY.QC.CA

CHÂTEAU RAMEZAY
MUSÉE ET SITE HISTORIQUE DE MONTRÉAL
VIEUX-MONTRÉAL

Partenaires : Québec, Montréal, Vieux-Montréal, Québec, Patrimoine Canada, Canadian Heritage, Canada

Art et architecture

Filteau, Jean-Claude et Daniel Abel. *Joyeuse lumière. Les vitraux de Notre-Dame de Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 223 p.

Labrecque, Paul. *L'église Notre-Dame-des-Victoires. Un monument historique sur la place Royale à Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 159 p.

Laliberté, Louise-Andrée et Daniel Tremblay. *Le Parlement du Québec. Parcours photographique*. Montréal, Québec-Amérique, 2014, 174 p.

Légaré, Denyse. *L'inspirante basilique-cathédrale. L'architecture de Notre-Dame de Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 173 p.

Robert, Marc-André. *Dans la caméra de l'abbé Proulx. La société agricole et rurale de Duplessis*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 231 p.

Biographies

Bouchard, Serge et Marie-Christine Lévesque. *Ils ont couru l'Amérique. De remarquables oubliés*. Tome 2. Montréal, Lux, 2014, 410 p. (Coll. « Mémoire des Amériques »).

Hébert, Yves. *Alfred Tremblay, explorateur de l'Arctique*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 127 p.

Lebel, Jean-Marie. *La paroisse Notre-Dame de Québec. Ses curés et leurs époques*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 351 p.

Myre, Marcel. *Catherine Guichelin, une fille du roi pas comme les autres... Nouvelle-France, 1653-1733*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 141 p.

Essais

Boisvert, André. *Aménagement et urbanisme au Québec. D'où venons-nous? Que sommes-nous? Où allons-nous?* Québec, Les Éditions Gid, 2014, 723 p.

Cardinal, Linda, Simon Jolivet, Isabelle Matte (dir.). *Le Québec et l'Irlande. Culture, histoire, identité*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 291 p.

Clark, Patrick D. (dir.). *Clio en Acadie. Réflexions historiques*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 255 p.

Scot, Carrie. *De Groulx à Laferrière. Un parcours de la race dans la littérature québécoise*. Montréal, XYZ éditeur, 2014, 245 p.

Ethnologie

Pomerleau, Jeanne. *Saints et fêtes du jour du Canada français*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 497 p.

Roberge Martine. *Rites de passage au XX^e siècle. Entre nouveaux rites et rites recyclés*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 203 p. (Coll. « Ethnologie de l'Amérique française »).

Simms, Florence Marry. Traduction de Louis Pelletier. *Étoffe du pays*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 155 p.

Histoire

Goulet, Denis et Robert Gagnon. *Histoire de la médecine au Québec, 1800-2000. De l'art de soigner à la science de guérir*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 450 p.

Joyal, Serge. *Le mythe de Napoléon au Canada français*. Montréal, Del Busso, 2013, 566 p.

De Lagrave, Jean-Paul. *Les filles de Montcalm. La terrible décennie des veuves de la Nouvelle-France*. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2014, 128 p.

Gauthier-Larouche, Georges. *L'église pionnière de Québec. Origines et fondateurs (1615-1664)*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 183 p.

Lacasse, Danièle et Bruce Hodgins. *Le père Paradis, missionnaire colonisateur*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2014, 272 p.

Pelletier, Michel-Louis. *Histoire des chemins de fer du Québec*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 745 p.

Pratt, Michel. *Italo Balbo : la traversée de l'Atlantique. 24 hydravions de l'Italie fasciste en Amérique (1933)*. Montréal, Les Éditions Histoire Québec, 2014, 112 p. (Coll. « Fédération Histoire Québec »).

Les régions

Chartier, Lise. *L'île Perrot 1765-1860. La fin de la seigneurie. Suivi de l'histoire du terrier de 1817*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 318 p.

Croteau, Linda, Gaston Déry (dir.). *L'île aux Pommés en héritage*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 225 p.

Dorion, Henri et Pierre Lahoud. *De Percé à Trois-Rivières. Des noms entre évidence et apparence*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 123 p.

Le Bourdais, Guy. *Une marée de souvenirs des îles de la Madeleine*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2014, 236 p.

St-Arnaud, Paul. *Bellechasse au temps des seigneuries*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 179 p.

Sources

Fortin, Daniel. *Histoire culturelle des Indes occidentales du père Louis Nicolas. Partie 1 : la botanique*. Québec, Les Éditions Gid, 2014, 462 p.

Yves Beauregard

UN GRAND GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Cette feuille est détachée de l'album *Men of Mark* du Britannique Thompson Cooper (1837-1904), le prolifique auteur des notices biographiques de maintes célébrités de son époque. L'ouvrage, édité en sept volumes de 1876 à 1883, est illustré d'épreuves tirées par Lock & Whitfield, des photographes anglais à ce point célèbres qu'ils supplantent l'auteur sur la page titre. Ce studio actif sur Regent Street, à Londres entre 1856 et 1894 et dans une succursale de Brighton à partir de 1864, a fait sa spécialité et sa renommée dans le domaine du portrait, en particulier avec des séries de *woodburytypes* publiés dans *Men of Mark* (36 épreuves par année de publication). Chaque épreuve originale était imprimée, découpée, montée et collée sur une page du livre. Aussi, pour chaque tirage de 200 exemplaires de l'ouvrage, au moins 7 200 épreuves devaient être produites. Après le décès de Samuel R. Lock, survenu en 1881, George C. Whitfield va poursuivre seul le projet. La National Portrait Gallery de Londres possède 611 tirages de la firme.

Au-delà du sujet lui-même, le portrait est d'un grand intérêt technique et esthétique en raison de son procédé nouvellement représenté dans la collection nationale : le *woodburytype* ou photoglyptie. Il s'agit d'un procédé complexe de reproduction d'images photographiques breveté par le Britannique Walter B. Woodbury, en 1864. L'épreuve finale, constituée d'un pigment dans une couche de liant à la gélatine sur papier, peut montrer différentes couleurs, généralement un riche sépia afin d'imiter les épreuves albuminées bien conservées. La photoglyptie est le seul procédé



Lock & Whitfield (Samuel Robert Lock, 1822-1881, et George Carpe Whitfield, 1833-?), *Frederick Temple Blackwood, 1^{er} marquis de Dufferin et Ava*, extrait de l'ouvrage *Men of Mark* de Thompson Cooper, 1876; *woodburytype* ou photoglyptie, 11,2 x 9 cm (ovale), 27,5 x 20,8 cm (papier). Don de Patrick Altman, 2011.79. (Photo MNBAQ, Denis Legendre).

photomécanique à posséder des valeurs ou gradations tonales continues, telle une véritable photographie, plutôt que des points ou des lignes comme la similigravure. Par ses diverses caractéristiques, d'une grande subtilité et d'une haute qualité, la reproduction est donc très difficile à distinguer des épreuves photographiques, notamment des tirages au charbon. Toutefois, comme dans le cas présent, le nom du procédé est généralement bien indiqué sous l'épreuve. Considéré comme le plus beau procédé de reproduction photogra-

phique jamais inventé, le *woodburytype* ou photoglyptie a été utilisé, jusqu'au début du XX^e siècle, surtout pour fournir des illustrations dans le monde de l'édition.

La feuille illustrée, accompagnée de la notice biographique du sujet, comporte un portrait en ovale de Frederick Blackwood, 1^{er} marquis de Dufferin et Ava, mieux connu sous le nom de Lord Dufferin, troisième gouverneur général du Canada (1872-1878). Est-il besoin de présenter ce noble Britannique, bilingue, populaire, influent et très actif, un mondain reconnu pour son charme et son hospitalité, grandement estimé ici, notamment pour ses projets d'embellissements de la ville de Québec? Ses projets sont en effet liés autant à la sauvegarde et à la mise en valeur des fortifications et à l'ouverture de la porte Kent qu'à la conception de la terrasse surplombant le fleuve Saint-Laurent. Sa dernière apparition publique à Québec aura lieu en 1878 lors de la pose de la première pierre de la construction de cette terrasse. La Vieille Capitale lui rendra d'ailleurs un bel hommage en baptisant en son honneur, moins d'un an après la fin de son mandat, la célèbre et spectaculaire promenade. Mentionnons que cet aristocrate de grande classe posera pour de somptueux portraits – dont l'un en costume d'hiver –, tirés par le studio Notman & Sandham de Montréal. La collection nationale ne comportait jusqu'ici aucune image de cet illustre hôte, bienfaiteur et protecteur de Québec. ■

Mario Béland, msrc
Historien de l'art

Art, mémoire et commémorations

À l'occasion des commémorations internationales du Débarquement en Normandie, un extraordinaire spectacle théâtral et multimédia a été organisé sur la plage d'Ouistreham, au nord de la France, le vendredi 6 juin 2014, soit le jour même du 70^e anniversaire de la bataille. Ce grand spectacle d'une heure évoquait quatre moments marquants de la Seconde Guerre mondiale : l'Occupation nazie, le Jour le plus long, le long chemin de la victoire, les chemins de la Paix et la construction européenne. Les concepteurs ont eu l'intelligence d'évoquer symboliquement – par la danse, le mime et le jeu – les principaux épisodes de cette guerre, évitant ainsi de reproduire pour une énième fois des croix gammées et sans avoir à recréer des scènes de combat réalistes. De plus, au lieu de se réduire à deux camps opposés, la mise en scène intégra également les populations civiles

et les enfants français. Le décor naturel était magnifique : sur la plage au bord de la Manche, avec une série d'écrans géants pour apporter les éléments historiques. Cette mise en scène subtile a été imaginée par des concepteurs sous l'égide d'une compagnie bien française (comme l'indique son nom) : la société Magic Garden. Plusieurs cérémonies officielles ont eu lieu durant cette semaine de commémorations, dont une journée consacrée au Canada et à ses vétérans. Cette politique axée sur les commémorations et la célébration des Alliés contraste avec l'attitude du général Charles de Gaulle qui, durant sa présidence, avait refusé de commémorer le vingtième anniversaire du débarquement en Normandie, en 1964, sous prétexte que les Français étaient alors exclus des décisions et que les Alliés anglo-américains ne cherchaient que leurs propres intérêts.

On peut revoir sur Internet le spectacle de la commémoration donné à Ouistreham (Calvados).

www.youtube.com/watch?v=Z0QAdHyafx8

Le spectacle qui a eu lieu à Ouistreham, le 6 juin 2014.

<http://basse-normandie.france3.fr/2014/06/06/revoir-le-spectacle-de-la-ceremonie-de-commemoration-internationale-du-debarquement-ouistreham-493725.html>

Le Mémorial de Caen.

www.memorial-caen.fr/tourisme-normandie-plages-debarquement-musee-centre-juno-beach-cimetiere-canadien

Sur le refus du général Charles de Gaulle de commémorer le vingtième anniversaire du débarquement en Normandie, en 1964.

www.enquete-debat.fr/archives/le-d-day-vu-par-de-gaulle-une-autre-vision-de-cette-journee-12621

L'ouverture du Musée canadien pour les droits de la personne

Dans le contexte économique actuel, l'avènement d'un nouveau musée fédéral est un événement rare qui ne se produit pratiquement qu'une fois par génération. En gestation depuis 2008, le nouveau Musée canadien pour les droits de la personne propose un concept innovateur en étant basé non pas sur des artefacts placés en vitrine, mais principalement sur des histoires personnelles et des témoignages audiovisuels. Les sujets abordés se divisent en deux grandes catégories : les témoins ou les survivants dont les droits ont été dénigrés et les défenseurs ou les promoteurs des droits humains. Chaque personne pourra concevoir sa propre visite personnalisée en choisissant ses thèmes de prédilection, une région, une époque. Ce processus interactif lui permettra de se reconstruire un nouveau parcours thématique à chaque visite. C'est le tout premier musée à se consacrer exclusivement à la question des droits de la personne, et le premier musée fédéral à être situé à l'ex-

térieur de la région d'Ottawa-Gatineau, grâce à un partenariat public-privé ayant largement mobilisé la communauté d'affaires de Winnipeg, des donateurs anonymes et de nombreuses fondations.



Le Musée canadien pour les droits de la personne.

<http://museepourlesdroitsdelapersonne.ca/>

Section du site YouTube consacrée au Musée canadien pour les droits de la personne.

www.youtube.com/user/MuseeDroitsPersonne

Construction du Musée canadien pour les droits de la personne : trois années de travaux résumés en deux minutes. Vidéo en accéléré du MCDP.

www.youtube.com/watch?v=ck0KECilVlo



Une journée (en accéléré) à l'intérieur du Musée canadien pour les droits de la personne.

www.youtube.com/watch?v=cyNN3mDEIVs

Yves Laberge

150^e anniversaire de la Conférence de Québec

Parcs Canada commémore cette année le 150^e anniversaire de la Conférence de Québec ainsi que le bicentenaire de la naissance de George-Étienne Cartier. À titre de gardien du lieu historique national du Parc-Montmorency, où s'est tenue la Conférence de Québec en 1864, Parcs Canada a conçu une programmation estivale spéciale dédiée

aux groupes scolaires, aux familles et aux visiteurs du Vieux-Québec. Des conférences se tiendront également au début de septembre et d'octobre au lieu historique national de Sir-George-Étienne-Cartier.

Du 16 au 18 octobre 2014 se tiendra, par ailleurs, à l'auditorium Roland-Arpin du Musée de la civilisation, un

colloque sous le thème « La Conférence de Québec, 1864 – 150 ans plus tard ». L'activité est organisée par la Faculté de droit de l'Université Laval et le Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales de l'Université du Québec à Montréal, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du Québec.

Cinq nouvelles publications sur la paroisse Notre-Dame de Québec

Dans le cadre des festivités marquant le 350^e anniversaire de la paroisse Notre-Dame de Québec, on a procédé le 10 juin dernier au lancement public de cinq publications à la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec. Réalisés par une équipe de spécialistes sous la direction de l'historien Jean-Marie Lebel, ces livres constituent une somme de connaissances sur l'histoire de la première paroisse en Amérique au nord des colonies espagnoles. L'énoncé des titres révèle à lui seul la variété des sujets couverts :

La paroisse Notre-Dame de Québec. Ses curés et leurs époques par Jean-Marie Lebel; *L'église pionnière de Québec. Origines et fondateurs (1615-1664)* par Georges Gauthier Larouche;

L'inspirante basilique-cathédrale. L'architecture de Notre-Dame de Québec par Denyse Légaré;

Joyeuse lumière. Les vitraux de Notre-Dame de Québec par Jean-Claude Filteau et Daniel Abel;

L'église Notre-Dame-des-Victoires. Un monument historique sur la place Royale à Québec par Paul Labrecque.

Ces ouvrages, disponibles en coffret, sont publiés aux éditions du Septentrion grâce à une contribution de la Commission de la capitale nationale du Québec. Dans le cadre de son mandat de mise en valeur des lieux et de l'espace public de Québec, la Commission publie ou appuie la publication d'ouvrages sur la ville.



La basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec, monument historique du Canada

Après la désignation, le 5 décembre 2013, de la fondation de la paroisse Notre-Dame de Québec comme événement historique par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, la basilique-cathédrale a été désignée comme lieu historique national du Canada. On a procédé, le 3 mai 2014, au dévoilement d'une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada commémorant l'importance historique nationale du bâtiment patrimonial et sa valeur architecturale. Une cérémonie spéciale a été organisée à cette occasion à Québec, en présence de représentants de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et du diocèse de Québec.

Bâtie en 1647 sous le Régime français, l'église devient en 1664 la toute première église paroissiale de la colonie de la Nouvelle-France. Elle est érigée ensuite en cathédrale puis agrandie par François de Laval, premier évêque de Québec, en 1674. La cathédrale actuelle est le résultat de nombreuses reconstructions dont la plus récente, en 1922, a permis de redonner à l'édifice l'apparence qu'il avait au milieu du XIX^e siècle. Plusieurs architectes de renom contribuèrent aux plans de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment dont les membres de la célèbre famille Baillairgé.

Jacques Saint-Pierre

IL Y A 400 ANS

CRÉATION DE LA COMPAGNIE DES MARCHANDS DE ROUEN ET DE SAINT-MALO

Le roi Henri IV de France est assassiné par François Ravaillac, un fanatique charentais, le 14 mai 1610. Son décès modifie l'échiquier politique à la cour de France. La régente et mère de Louis XIII, Marie de Médicis, nomme alors le prince de Condé, Henri II de Bourbon, vice-roi de la Nouvelle-France. Dès 1612, ce dernier confirme Samuel de Champlain comme lieutenant à Québec. Ce poste donne à Champlain les pouvoirs d'un gouverneur, sans toutefois en avoir officiellement le titre ou la commission.

Champlain en profite pour pousser ses explorations vers le pays des Hurons. En empruntant la rivière des Outaouais, il se rend au lac aux Allumettes. Il inaugure ainsi le chemin qui deviendra durant deux siècles la grande route commerciale de l'Ouest canadien. Convaincu du potentiel de ses découvertes, Champlain est de retour à Saint-Malo en août 1613. Il publie le récit de ses voyages et s'active à organiser le développement de la Nouvelle-France. En 1614, Champlain se rend à Fontainebleau pour rendre compte au roi du développement de la colonie. C'est là qu'il s'associe avec un groupe de marchands de Rouen et de Saint-Malo. Parfois appelée Compagnie de Champlain en raison du rôle important qu'y joue le lieutenant du prince de Condé, cette association porte le nom de Compagnie des marchands de Rouen et de Saint-Malo. Les associés sont liés pour onze ans et doivent veiller au développement de la Nouvelle-France. À l'époque, le commerce des fourrures est très rentable et les perspectives d'avenir s'avèrent excellentes.

Champlain prend à cœur les intérêts de la colonie et travaille à y établir la vie religieuse. En 1615, il obtient d'amener à Qué-

bec quatre récollets dirigés par le père Denis Jamet. La Compagnie de Rouen, comme on la surnomme également, s'offre pour payer et entretenir ces premiers missionnaires. Ceux-ci arrivent à Québec en juin et sont les premiers prêtres à s'établir au pays.

D'autre part, en retour de son privilège commercial, la compagnie a des obligations strictes. Elle doit verser au vice-roi 1 000 écus par an. Elle doit établir en Nouvelle-France six familles chaque printemps. La compagnie paye le salaire de Champlain et lui fournit, pour chaque bateau de traite, quatre hommes qu'il peut employer au fort de Québec ou encore pour l'aider dans ses explorations.

En 1620, Henri II de Montmorency remplace Condé comme vice-roi de la Nouvelle-France. Il cède rapidement aux arguments de Guillaume de Caën (calviniste) et de son neveu Emery (catholique). Ces derniers soutiennent que la Compagnie de Rouen s'occupe peu de la colonie et que cette organisation catholique ne cherche qu'à s'enrichir dans la lucrative traite des pelleteries. En 1621, le duc de Montmorency crée la Compagnie de Montmorency afin de remplacer la Compagnie de Rouen dans ses privilèges et ses obligations. La nouvelle compagnie envoie un vaisseau à Québec pour informer Champlain de la situation. Le fondateur de Québec constate rapidement que la prétention des deux de Caën va nuire considérablement au développement du pays qu'il dirige depuis des années. En effet, François Gravé Du Pont, membre de la Compagnie de Rouen, est alors à Québec pour récolter les fruits de la traite des fourrures. De Caën projette dès lors de s'emparer par la force de la précieuse cargaison.



Samuel de Champlain faisant du commerce avec des Amérindiens. Huile sur toile de C.W. Jefferys. (Bibliothèque et Archives Canada c103059).

En juillet 1621, pour éviter un conflit entre les deux compagnies, Champlain délègue à Tadoussac le père Georges Le Baillif avec mandat de négociateur en son nom pour régler les démêlés entre de Caën et Gravé Du Pont. Champlain doit aller à Tadoussac pour rendre justice. Une entente temporaire est conclue et l'affaire est renvoyée devant le roi. Les notables de Québec choisissent à ce moment le père Le Baillif pour aller présenter leurs doléances au roi Louis XIII.

Le récollet obtient deux audiences pour exposer au souverain la précarité de la colonie. Le père Le Baillif trouve les mots justes. Le différend entre les compagnies rivales est tranché : le culte protestant est interdit en Nouvelle-France. Par ailleurs, les deux compagnies sont fusionnées en une seule que le cardinal Armand Jean du Plessis de Richelieu remplace éventuellement par la Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, en 1627. ■

François Droüin

POINTE-À-CALLIÈRE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(350, place Royale, Vieux-Montréal)

À partir du 12 décembre 2014.

Les Grecs – d'Agamemnon à Alexandre le Grand

Jusqu'au 4 janvier 2015.

Vies de Plateau

L'exposition temporaire *Vies de Plateau* revisitera l'évolution et les innovations émanant de ce quartier emblématique montréalais. Par des objets, des photographies, des extraits de films, des œuvres littéraires et théâtrales ainsi que des pièces musicales, l'exposition présentera à la fois l'évolution architecturale du quartier, les grands événements sociaux qui s'y sont déroulés et les nombreuses œuvres artistiques qui y ont pris naissance.



CHÂTEAU RAMEZAY - MUSÉE ET SITE HISTORI- QUE DE MONTRÉAL

(280, rue Notre-Dame, Montréal)

Jusqu'en novembre 2015.

Le régiment de Carignan-Salières : racines de nombreux Québécois

En 1665, les quelque 1 000 officiers et soldats de ce régiment débarquent pour défendre la colonie contre les attaques iroquoises et, éventuellement, la peupler. En 1668, au licenciement du régiment, 325 soldats décident de demeurer au pays pour s'y établir. De ce nombre, 238 ont pris épouse au Canada, en majorité des Filles du Roy. Ainsi, un très grand nombre de Québécois ont pour ancêtres ces valeureux militaires devenus colons. En plus des membres de ce régiment, quatre compagnies arrivent la même année avec le sieur de Tracy. Une cinquantaine de soldats de ces troupes s'implanteront aussi ici.

MUSÉE MCCORD

(690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)

Du 16 novembre 2014

au 13 avril 2015.

Jouets

Du 11 décembre 2015

au 5 mars 2015.

Frédéric Lavoie. Artiste en résidence

MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

(431, avenue Saint-Charles,
Vaudreuil-Dorion)

Jusqu'au 21 décembre 2014.

Éclaire ma lanterne

Évolution des procédés d'éclairage

Du 18 septembre 2014

au 2 août 2015.

Les guitares Godin de l'arbre à la scène

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(335, place D'Youville, Vieux-Montréal)

Jusqu'en octobre 2015.

Scandale! Vice, crime et moralité à Montréal, 1940-1960

Montréal ne tient pas d'hier sa réputation de « joie de vivre ». Qualifié de *Little Paris of America*, le Montréal d'après-guerre s'éclate dans ses centaines de clubs, bars et cabarets, à l'ombre de ses 100 clochers. Les Gaiety, Casa Loma, Faisan doré, Hawaiian Lounge, El Morocco, Rockhead's Paradise et des dizaines d'autres clubs attirent les noctambules d'ici et d'ailleurs. Autant les grandes vedettes locales que les stars internationales de la chanson s'y produisent : Alys Robi, Olivier Guimond, Oscar Peterson, Murielle Mylard, Frank Sinatra, Dean Martin, Charles Trenet, Édith Piaf, Cab Callaway, sans oublier l'effeuilleuse Lily St-Cyr, ont tous Montréal dans leur carnet de tournée.

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

(100, rue Laurier, Gatineau)

Jusqu'au 6 avril 2015.

Le Titanic canadien - L'Empress of Ireland

Jusqu'au 18 janvier 2015.

Écurie championne - E.P. Taylor et Windfields Farm

EXPORAIL, LE MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

(110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant)

Exposition permanente.

Vivre l'aventure ferroviaire au Canada

Exposition temporaire.

La carte postale nous raconte...

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE

(710, avenue De Gaspé Ouest,
Saint-Jean-Port-Joli)

Expositions temporaires.

Partir pour la famille, croyances et réalités

Tableau de vie plus qu'un portrait

Léon Trépanier, journaliste-villégiateur

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

(2, côte de la Fabrique, Québec)

Jusqu'au 4 janvier 2015.

La colonie retrouvée

Première France d'Amérique, 1541-1543. Jusqu'ici méconnue, l'épopée de la première colonie française est dévoilée à la suite de cinq années de fouilles archéologiques sur le promontoire de Cap-Rouge. Découvrez une nouvelle lecture de l'histoire du Québec par ce site historique datant du XVI^e siècle.

Jusqu'au 30 août 2015.

Révélation. L'art pour comprendre le monde

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

(1, avenue Wolfe-Montcalm, Québec)

Du 9 octobre 2014

au 18 janvier 2015.

Inde. Miniatures du sud de l'Asie du San Diego Museum of Art

Du 9 octobre 2014

au 15 mars 2015.

Vers un renouveau artistique

La revue « Le Nigog », 1918

MUSÉE MARIUS BARBEAU

(139, rue Sainte-Christine,
Saint-Joseph-de-Beauce)

Jusqu'au 18 janvier 2015.

Au jeu de l'artiste Solange Hubert

MUSÉE DE LA CIVILISATION

(5, rue Dalhousie, Québec)

Jusqu'au 15 mars 2015.

Les maîtres de l'Olympe. Trésors des collections gréco-romaines de Berlin

Jusqu'au 8 février 2015.

Esprits libres

Jusqu'au 23 août 2015.

Image X Image. Le cinéma d'animation à l'ONF



MUSÉE DE CHARLEVOIX

(10, chemin du Havre, La Malbaie)

Jusqu'au 5 avril 2015.

Gabrielle Roy - Des amitiés dans Charlevoix

Jusqu'au 31 décembre 2014.

Ann Warren - rétrospective

MUSÉE QUÉBÉCOIS DE LA CULTURE POPULAIRE

(200, rue Lavolette, Trois-Rivières)

Du 20 mai 2014 au 18 janvier 2015.

Le Québec raconté par sa pub

Du 30 septembre 2014

au 5 avril 2015.

Être ou ne poète

L'univers poétique et artistique de Gérard Godin.

Du 16 octobre 2014

au 4 octobre 2015.

Le temps file, les chapeaux défilent

MUSÉE DES URSULINES DE QUÉBEC

(12, rue Donnacona, Québec)

Exposition permanente.

L'Académie des demoiselles.

MUSÉE DE LA GASPÉSIE

(80, boul. Gaspé, Gaspé, Québec)

Exposition permanente.

Gaspésie... Le grand voyage!

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

(1379-1380, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal)

Du 11 octobre au 25 janvier 2015.

De Van Gogh à Kandinsky

L'expressionnisme en Allemagne et en France, 1900-1914.

Du 28 septembre 2014

au 18 janvier 2015.

Marion Wagschal, peintures

Jusqu'en mars 2015.

Les affiches d'Andy Warhol

GALERIE D'ART DU CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

(2500, boul. de l'Université,
Sherbrooke)

Du 13 janvier au 22 février 2015.

Cozic

Le Projet code couronne

MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

(1, place Vimy, Ottawa)

Jusqu'au 31 décembre 2017.

Le salon d'honneur de la Légion royale canadienne

Jusqu'en février 2017.

Des Canadiens ordinaires à des époques extraordinaires

Jusqu'en mars 2015.

Gaz, boue et mémoire

Yves Beauregard



JE DÉSIRE OBTENIR LES NUMÉROS SUIVANTS (COCHER SVP ☐)

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ 18 En avant la musique! | ☐ 63 L'univers fascinant du livre | ☐ 97 Place au cirque! |
| ☐ 23 Les communications | ☐ 64 Plaisirs d'hiver | ☐ 98 Bonne fête Trois-Rivières (1634-2009) |
| ☐ 24 Mon pays c'est l'hiver | ☐ 67 Magie de la musique traditionnelle | ☐ 100 Le passé mis en lumière |
| ☐ 25 Des trésors de musées | ☐ 70 Les soins du corps | ☐ 101 Deux siècles de journaux et de revues |
| ☐ 26 La religion au Québec | ☐ 77 Les Acadiens | ☐ 102 Des villes et des maires |
| ☐ 27 350 fois Montréal | ☐ 78 Le pain, une longue histoire! | ☐ 104 Mode, mœurs, mémoire... |
| ☐ 28 À votre santé! (Les boissons) | ☐ 79 Les Noirs au Québec | ☐ 108 Nord et nordicité |
| ☐ 29 Les grands anniversaires de 1992 | ☐ 80 Le jour de l'An | ☐ 109 L'héritage germanique |
| ☐ 30 Un parlement se raconte | ☐ 81 La famille Bonaparte et le Québec | ☐ 110 Les arts en Nouvelle-France |
| ☐ 31 Je me souviens... (Les archives) | ☐ 82 Quand la nature se fâche | ☐ 111 Les 100 ans du ministère des Transports |
| ☐ 32 Regards sur l'enfance | ☐ 83 Scandales (politiques) | ☐ 112 Sous la plume de jeunes historiens |
| ☐ 35 Que le spectacle commence! | ☐ 84 Les années 1950 | ☐ 113 Aspects inédit du sport au Québec |
| ☐ 36 Incursions dans le quotidien | ☐ 86 Des forêts et des hommes | ☐ 114 1663 : Le début d'un temps nouveau |
| ☐ 37 Des lieux chargés d'histoire | ☐ 87 Les Québécois et l'aviation | ☐ 115 Le traité de Paris de 1763 |
| ☐ 38 100 ans de cinéma | ☐ 89 Les années 1960 | ☐ 116 L'histoire vivante : le passé au présent |
| ☐ 39 La famille dans tous ses états | ☐ 90 Aventuriers et aventurières | ☐ 117 1914 : Une année mémorable |
| ☐ 40 Les grands magasins | ☐ 91 Tant d'histoires à raconter | ☐ 118 La vie religieuse en Nouvelle-France |
| ☐ 41 Dix rendez-vous avec notre histoire | ☐ 93 Histoire et lieux de mémoire | ☐ Hors série L'Institut canadien |
| ☐ 42 Présence du Moyen Âge au Québec | ☐ 94 Quatre cents ans d'histoire politique | ☐ Hors série François de Laval |
| ☐ 43 Guerres et paix | ☐ 95 Une histoire au féminin | ☐ Hors série Ville de Québec (2005) |
| ☐ 49 La sexualité | ☐ 96 Le français au Québec | |

☐ Envoyez-moi les numéros cochés

Prix des numéros à l'unité : 8,50 \$. Hors série : 11,50 \$.
Taxes et frais de poste et de manutention en sus.

PROFITEZ DE L'OFFRE DE 50% DE RABAIS

☐ Envoyez-moi tous les numéros disponibles (62 exemplaires) pour seulement 290 \$

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

Pour commander :
(418) 656-5040

OFFRE D'ABONNEMENT

ABONNEMENT :

1 an : 35\$ | **2 ans** : 60\$ (taxes incluses)

Institution : **1 an** : 45\$ | **2 ans** : 80\$ (taxes incluses)

Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

- ☐ Je m'abonne pour 1 an ☐ / 2 ans ☐
☐ J'abonne un(e) ami(e) pour 1 an ☐ / 2 ans ☐

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____

MODE DE PAIEMENT :

☐ chèque ☐ Visa ☐ MasterCard

N° de carte

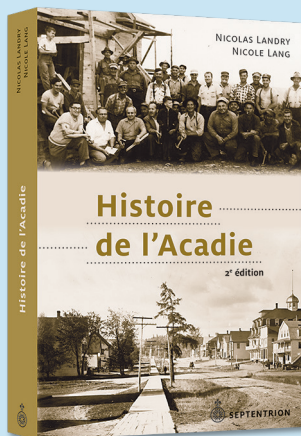
Exp. _____

Signature _____

NICOLAS LANDRY ET NICOLE LANG

Histoire de l'Acadie 2^e édition

Cette nouvelle édition de l'*Histoire de l'Acadie* confirme son statut de synthèse incontournable sur le sujet. Nicolas Landry et Nicole Lang jettent un nouveau regard sur l'histoire de l'Acadie des Maritimes, de la première tentative de colonisation à aujourd'hui.



SOUS LA DIRECTION DE
SIMON JOLIVET, ISABELLE MATTE ET
LINDA CARDINAL

Le Québec et l'Irlande

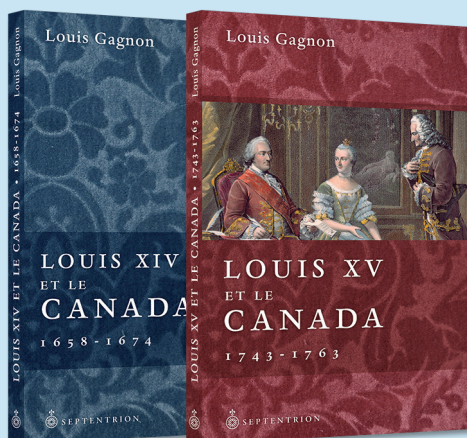
Culture, histoire, identité

Les Irlandais font partie du paysage démographique du Québec depuis deux cents ans. Ils nous ont profondément influencé. Ce livre est donc une occasion unique de redécouvrir

l'empreinte que l'Irlande et les Irlandais ont laissée au Québec ainsi que les liens qui unissent les deux nations.

WWW.SEPTEENTRION.QC.CA

TOUJOURS LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC



LOUIS
GAGNON

Louis XV et le Canada

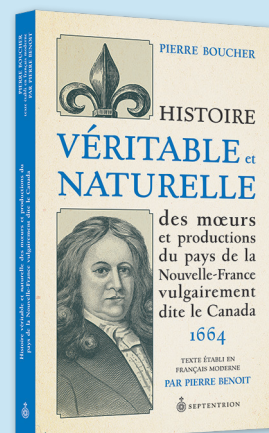
1743-1763



PIERRE BOUCHER
TEXTE ÉTABLI EN FRANÇAIS
MODERNE PAR PIERRE BENOÎT

Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada

1664



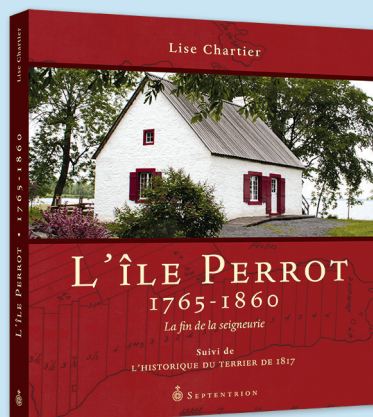
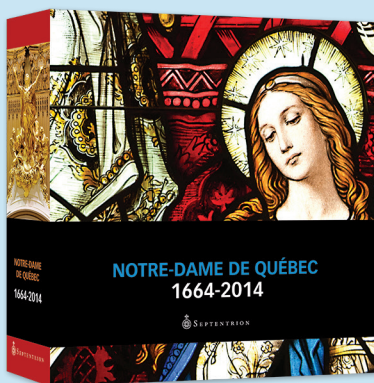
Après son premier essai, *Louis XIV et le Canada*, Louis Gagnon tente de comprendre pourquoi le roi Louis XV en arrive à se départir du Canada. Était-il sous l'influence des Choiseul, de Voltaire et de la Pompadour ?

Trois cent cinquante ans après la première parution de ce texte fondateur, Pierre Benoît en livre une transcription modernisée, dans une mise en pages respectant l'édition originale.

JEAN-MARIE LABEL, DENYSE
LÉGARÉ, JEAN-CLAUDE
FILTEAU, DANIEL ABEL, PAUL
LABRECQUE ET GEORGES
GAUTHIER LAROCHE

Coffret Notre- Dame de Québec 1664-2014

«Trois cent cinquante ans, et jamais un seul beau livre sur Notre-Dame de Québec? Il était plus que temps de combler cette lacune. Jean-Marie Label et son équipe l'ont fait, cinq fois plutôt qu'une. Considérant l'ampleur et la qualité de la réalisation, le lecteur n'a rien perdu pour attendre.»



LISE CHARTIER

L'île Perrot, 1765-1860

La fin de la seigneurie

Suivi de *L'historique
du terrier de 1817*

«Véritable mine d'informations tant sur l'île Perrot et les acteurs de son développement

que sur la vie du temps de la colonie et de la Conquête, le livre décrit avec précisions l'histoire des familles fondatrices du lieu, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.»

Chloé Leduc-Bélanger, *Les Méconnus*

Richard Boisvert, *Le Soleil*